PLU BOURG 2035
Ville des transitions

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME DE BOURG-EN-BRESSE

DIAGNOSTIC

RAPPORT DE PRESENTATION TOME I

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES 2

1. PREAMBULE 4

1.1. CONSTRUIRE UN PROJET DE TERRITOIRE 4

1.1.1. Contexte communal 4

1.2. ASSURER LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES 6

2. ARMATURE DU TERRITOIRE 8

2.1. ORGANISATION TERRITORIALE 8

2.1.1. Armature urbaine de l'agglomération 8

2.1.2. Armature urbaine communale 9

2.1.3. Histoire du développement 12

2.1.4. Morphologies urbaines 14

2.2. TERRITOIRES DE COMPARAISON 18

3. SOCIO-DEMOGRAPHIE 19

3.1. EVOLUTION DE LA POPULATION 19

3.1.1. Evolution démographique 19

3.1.2. Solde migratoire/solde naturel 22

3.2. MIGRATIONS RESIDENTIELLES 23

3.2.1. Ancienneté d'occupation des ménages au sein de leur logement 23

3.2.2. Territoires de migrations résidentielles 23

3.3. STRUCTURE DE LA POPULATION 26

3.3.1. Répartition par classe d'âge 26

3.3.2. Evolution des classes d'âge 26

3.3.3. Typologies des ménages 27

3.3.4. Cohésion sociale 28

3.4. SCENARIOS DEMOGRAPHIQUES A L'HORIZON 2025 29

4. HABITAT ET LOGEMENT 31

4.1. TYPOLOGIE ET OCCUPATION DU PARC DE LOGEMENTS 31

4.1.1. Caractérisation du parc existant 31

4.1.2. Diversité du parc de logements 32

4.1.3. Occupation du parc de logements 34

4.2. ANCIENNETE DU BATI ET CONFORT 35

4.2.1. Ancienneté du parc 35

4.2.2. Equipements des résidences principales 37

POLITIQUES DE LA VILLE 38

4.2.3. Programmes de renouvellement urbain 38

4.2.4. Quartiers Politiques de la Ville (QPV) 39

4.2.5. Quartiers de Veille Active (QVA) 39

4.3. DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION ET MARCHE IMMOBILIER 41

4.3.1. Evolution du parc résidentiel 41

4.3.2. Part des résidences secondaires et des logements vacants 43

4.3.3. Offre sociale 46

4.3.4. Prix des loyers 49

4.3.5. Adéquation du marché à l'évolution démographique 49

5. COMMERCES, EQUIPEMENTS ET SERVICES DE PROXIMITE 52

5.1. OFFRE COMMERCIALE ET ACTIVITES DE SERVICES 52

5.1.1. Offre commerciale 52

5.1.2. Offre de services 52

5.2. FORMATION ET SCOLARITE 54

5.2.1. Population et scolarisation 54

5.2.2. Accueil des jeunes enfants 55
5.2.3. Equipements et capacités 55
5.3. SANTE 58
5.3.1. Equipements de santé 58
5.3.2. Médecins et spécialistes 58
5.4. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS 60
5.4.1. Offre culturelle 60
5.4.2. Offre sportive 60
5.4.3. Tissu associatif 63
6. MOBILITES ET RESEAUX DE COMMUNICATION 66
6.1. RESEAUX VIAIRES ET FERROVIAIRES 66
6.1.1. Accès autoroutiers 66
6.1.2. Maillage routier 66
6.1.3. Covoiturage 66
6.1.4. Offre en stationnement 66
6.1.5. Equipement automobile des ménages 67
6.1.1. Desserte ferroviaire voyageurs 67
6.2. TRANSPORTS EN COMMUN 71
6.2.1. Transports en commun interurbains 71
6.2.2. Transports en commun urbains 71
6.2.3. Transport à la demande 76
6.3. MOBILITES ACTIVES 76
6.3.1. Réseau de mobilités actives 76
6.3.2. Comportements de mobilités 79
6.4. DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE 80
7. DYNAMIQUES ECONOMIQUES 82
7.1. EVOLUTION ET STRUCTURE DES EMPLOIS 82
7.1.1. Nombre d'emplois 82
7.1.2. Concentration d'emplois et lieux de travail des actifs occupés 83
7.1.3. Chômage 86
7.1.4. Revenu médian 87
7.2. CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES ET TYPOLOGIES DES EMPLOIS 89
7.2.1. Catégories socio-professionnelles 89
7.2.2. Secteurs d'activités 90
8. INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISANAT 92
8.1. LES ZONES D'ACTIVITES 92
9. TOURISME 97
9.1. SITES TOURISTIQUES 97
9.1.1. Sites naturels 97
9.2. OFFRE CULTURELLE ET EVENEMENTIELLE 101
9.2.1. Musées 101
9.2.2. Évènementiel 103
9.4. CAPACITES D'HEBERGEMENTS 107
9.5. RAYONNEMENT 108

1. Préambule

1.1. Construire un projet de territoire

1.1.1. Contexte communal

La commune de Bourg-en-Bresse, Préfecture de l'Ain, s'étend sur 2 405 ha, dans la plaine de Bresse, à l'Ouest du Revermont, dernier massif au Sud du Jura. La ville est située à 70 km au Nord-Est de Lyon, à 30 km à l'Est de Mâcon et à 120 km à l'Ouest de Genève. Ville-centre d'une agglomération de 130 000 habitants, Bourg-en-Bresse fait partie, avec les communes de Péronnas, Saint Denis-les-Bourg et Viriat, de l'unité urbaine identifiée par le SCoT Bourg-Bresse-Revermont. Elle accueille, en 2021, 41 525 habitants (INSEE).

La commune est délimitée :

• au nord par la commune de Viriat (commune de l'unité urbaine et membre de Grand Bourg Agglomération) ;

• à l'est par les communes de Jasseron, Saint-Just et Montagnat ;

• au sud par la commune de Péronnas (commune de l'unité urbaine et membre de de Grand Bourg Agglomération) ;

• à l'ouest par la commune de Saint-Denis-lès-Bourg (commune de l'unité urbaine et membre de de Grand Bourg Agglomération).

La commune concentre une population de plus de 41 525 habitants (en 2021). Il s'agit de la ville la plus peuplée du département de l'Ain et est un pôle très important en matière d'équipements, de services et d'emplois. Elle accueille des grandes entreprises comme Renault Trucks (RVI), Arcelor Mittal, le technopôle Alimentec...

Sa bonne desserte autoroutière (3 sorties, une connexion avec l'A39) et ferrée (TGV et TER) lui permet d'être bien reliée aux principales villes voisines ainsi qu'à l'agglomération lyonnaise et genevoise.

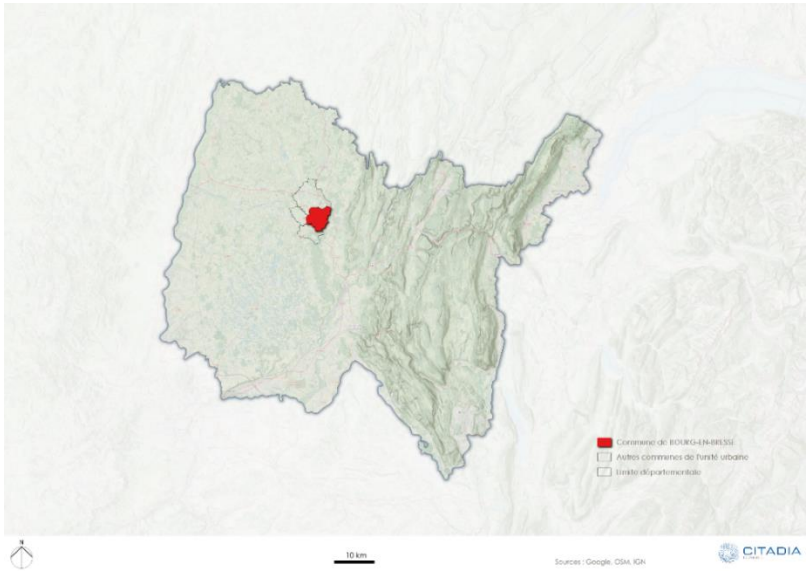

LA COMMUNE DE BOURG-EN-BRESSE DANS LE DEPARTEMENT DE L'AIN

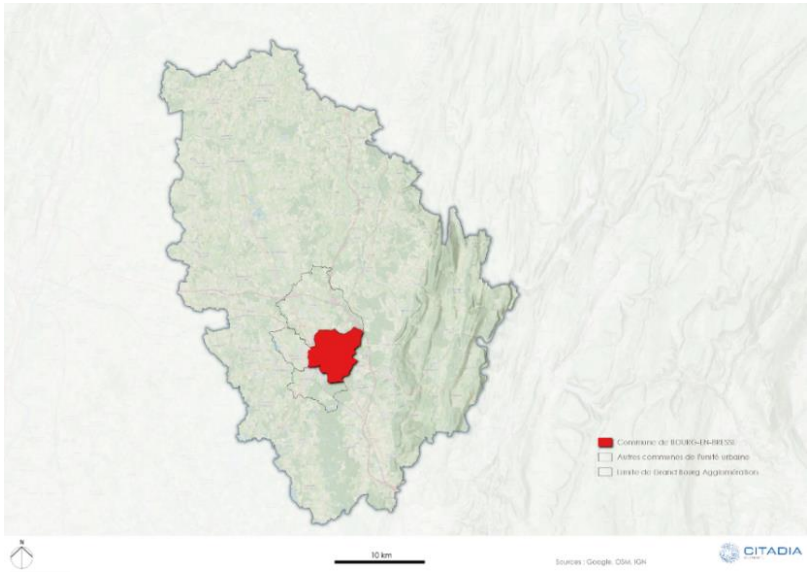

LA COMMUNE DE BOURG-EN-BRESSE DANS L'AGGLOMERATION

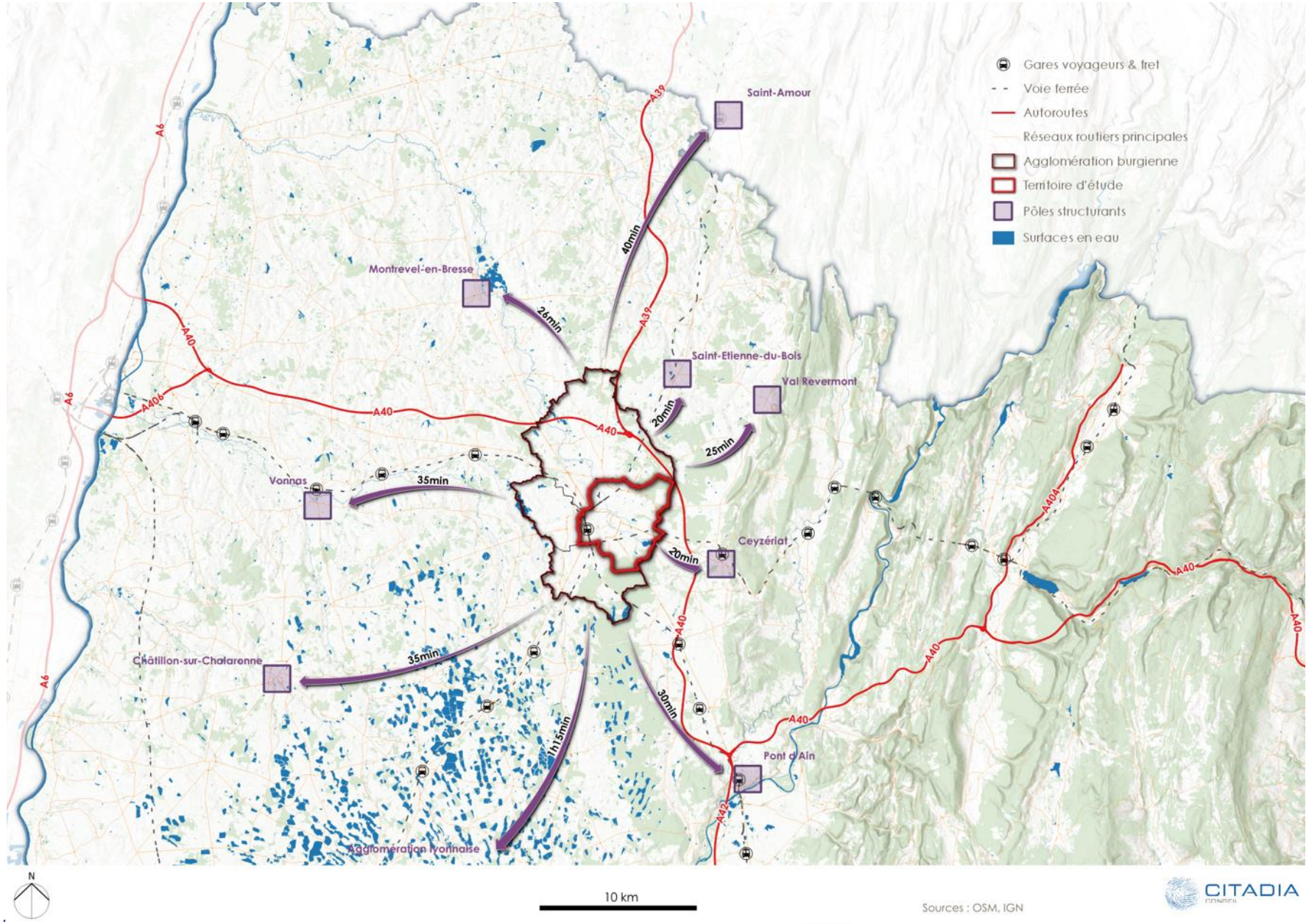

LA COMMUNE DE BOURG-EN-BRESSE DANS SON GRAND TERRITOIRE

1.2. Assurer la cohérence des politiques publiques

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a approuvé son SRADDET en avril 2020. Le SRADDET vient se substituer à compter de son approbation aux schémas préexistants suivants : schéma régional climat air énergie (SRCAE), schéma régional de l'intermodalité, plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Les SCoT (à défaut PLU(i), cartes communales ou les documents en tenant lieu), ainsi que les PDU, PCAET et chartes de PNR doivent :

- Prendre en compte les objectifs du SRADDET
- Être compatibles avec les règles du SRADDET

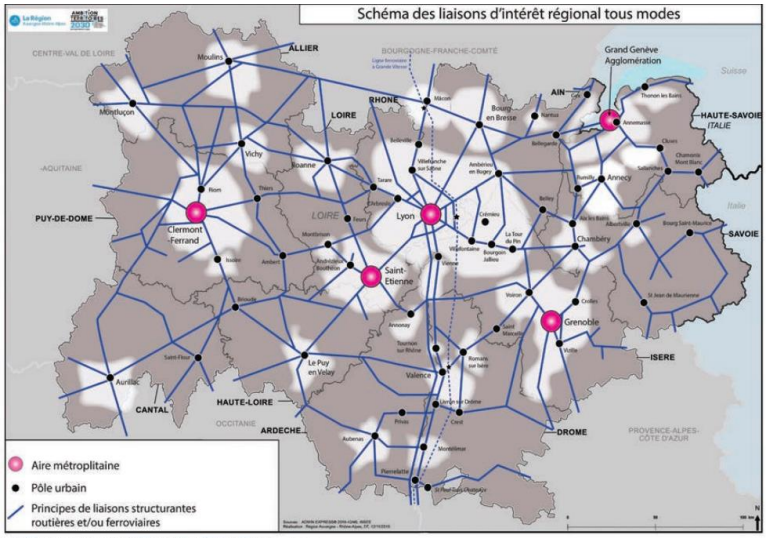

REALISATION ARCADIS ET REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

L'ARMATURE DU SRADDET (SCHEMA DES LIAISONS D'INTERET REGIONAL TOUS MODES)

Source : Version simplifiée du SRADDET - auvergnerhonealpes.fr

Le SCoT Bourg Bresse Revermont

Bourg-en-Bresse appartient à la Communauté d'Agglomération de Grand Bourg Agglomération (GBA), elle-même couverte par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Bourg Bresse Revermont. Son premier document a été approuvé en décembre 2007 et modifié en 2012. Il a connu une première révision entre 2013 et 2016. Le SCoT en vigueur porte donc sur la période 2016-2035. Par ailleurs, une prescription de délibération en 2023 lance une troisième révision du document, dont l'approbation est prévue pour décembre 2025.

Le territoire du SCoT de Bourg Bresse Revermont se situe au Nord de l'Ain et de la Région Rhône-Alpes, et à la frontière du Jura. Il regroupe 74 communes et 1 intercommunalité:

- La Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse.

Le SCoT s'inscrit dans la poursuite des objectifs définis dans le schéma de 2008 autour d'un projet « pour un développement maîtrisé et structuré du territoire » se matérialisant en plusieurs grands objectifs :

- Affirmer le développement du bassin burgien
- Structurer le territoire autour de ses polarités principales
- Préserver et valoriser le cadre de vie du territoire
- Maîtriser la gestion des ressources

Le Plan Local d'Urbanisme de novembre 2013

Le 18 novembre 2013, le PLU de Bourg-en-Bresse a été approuvé et a fait, par la suite, l'objet de plusieurs évolutions :

- Modification n°1 le 4 février 2019
- Modification n°2 le 24 juin 2019
- Modification n°3 le 27 septembre 2021
- Modification simplifiée n°1 le 19 décembre 2022

Les orientations du projet politique de 2013 sont les suivantes :

1. Une ville centre d'agglomération qui s'affirme à toutes les échelles : son aire métropolitaine, son centre-ville et ses quartiers
2. Utiliser les potentialités de renouvellement urbain offertes par les sites en mutation et intervenir en faveur d'une offre d'habitat diversifiée et équilibrée
3. Reconquérir des espaces et lieux de vie via des nouvelles pratiques de mobilité

4. Un patrimoine naturel, culturel et historique à révéler et à mettre en scène

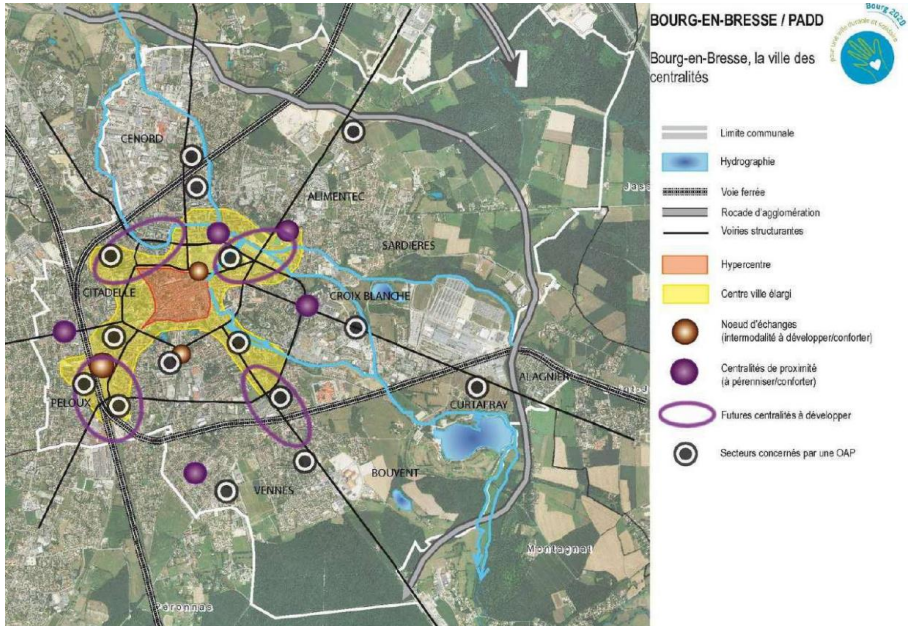

CARTE DU PADD DU PLU DE BOURG-EN-BRESSE

Source : PLU de Bourg-en-Bresse (2013)

La délibération de prescription de la révision du PLU

Par une délibération du 26 septembre 2022, la commune a prescrit la révision de son PLU. Cette révision est menée conjointement avec les trois autres communes de l'unité urbaine burgienne : Péronnas, Saint-Denis-lès-Bourg et Viriat, au travers d'un groupement de commande. L'objectif de révisions coordonnées est d'assurer une cohérence des documents d'urbanisme sur le territoire, en outre dans le même temps que de la révision du SCoT Bourg-Bresse Revermont.

Dans la délibération de prescription de révision du PLU communal, le Conseil Municipal de Bourg-en-Bresse a listé plusieurs enjeux à la révision du PLU, qui guideront le projet :

Certains sont communs aux quatre PLU précités :

- **« Maîtrise de la consommation foncière :** aller vers un objectif volontariste de ZAN (Zéro Artificialisation Nette) »
- **« Habitat :** favoriser la création de nouveaux logements sur le pôle urbain du bassin de vie et notamment sur la ville centre, dans le respect des principes suivants. »
- **« Activités économiques** : répondre aux besoins de développement économique en intégrant un travail de requalification/mutation des zones économiques existantes. »
- **« Mobilités** : favoriser la création d'aménagement permettant d'offrir une alternative à la voiture et d'inciter à un changement des pratiques. »
- **« Paysage et patrimoine** : permettre un développement urbain respectueux des éléments patrimoniaux participant à l'identité des territoires. »
- **« Transition écologique :** favoriser l'émergence d'un développement urbain durable »

D'autres enjeux ont été spécifiés à la commune de Bourg-en-Bresse :

- Anticiper dès maintenant les objectifs ZAN en ciblant une suppression de consommation foncière en dehors de la tâche urbaine déjà constituée ;
- En lien avec le point ci-dessus, axer sur un développement urbain priorisant la densification du tissu existant, que ce soit via l'urbanisation de dents creuses, la mutation de friches ou encore une refonte du règlement permettant une densification raisonnée ;
- Favoriser l'accès aux espaces verts de proximité à tous les habitants (rayon de 5 min à pied) ;
- Analyser les impacts du PPRi sur le développement urbain, dans l'optique d'une nouvelle mise à l'étude de ce document.

2. Armature du territoire

2.1. Organisation territoriale

2.1.1. Armature urbaine de l'agglomération

Le SCoT renferme une armature territoriale à plusieurs niveaux :

- L'agglomération burgienne : Bourg-en-Bresse, Viriat, Saint-Denis-lès-Bourg, Péronnas.
- Les pôles structurants : Montrevel-en-Bresse, Ceyzériat, Saint-Etienne-du-Bois – Val-Revermont.
- Les pôles locaux équipés : Polliat, Villereversure, Servas – Lent, Saint-Trivier-de-Courtes, Attignat, Marboz, Certines – Tossiat.
- Les communes rurales : 64 communes dont 26 sont accessibles en transport en commun.

Ainsi, Bourg-en-Bresse, en tant que ville-centre, et aux côtés des trois autres communes de l'agglomération burgienne, occupe une place majeure à l'échelle du SCoT.

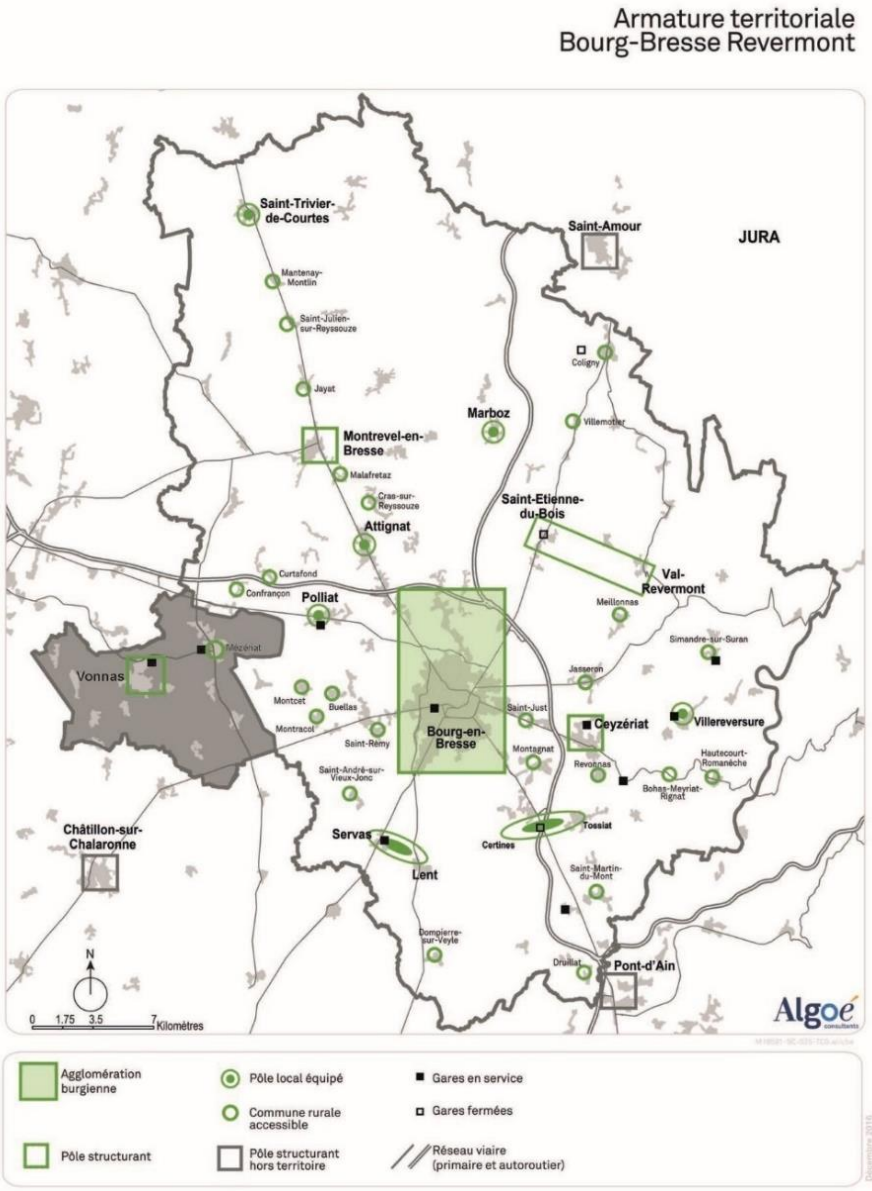

ARMATURE TERRITORIALE DE BOURG-BRESSE REVERMONT

Source : grandbourg.fr

2.1.2. Armature urbaine communale

La commune se caractérise par une tâche urbaine principale pleine sur la partie ouest, et de quelques tissus détachés en extrémité est. Le quart nord-est et le quart sud-est sont occupés par des espaces agricoles et naturels.

La commune dispose d'un hypercentre historique, délimité par les anciennes enceintes de la ville, et d'un centre urbain et commerçant un peu plus large, s'étalant jusqu'aux boulevards urbains. Ces espaces sont caractérisés par une densité bâtie élevée et une mixité fonctionnelle importante. Par ailleurs, la commune dispose d'un maillage d'espaces publics de qualité : elle a notamment travaillé à un maillage de parcs de proximité et d'apaisement des rues. Dans ces espaces centraux, on retrouve également des secteurs d'équipements importants, permettant aux habitants de disposer de nombreux services à proximité du centre-ville. Pour n'en citer que quelques-uns, plusieurs lycées, une université et le cinéma sont compris dans le périmètre du centre-ville. De plus, Bourg-en-Bresse, par son rôle de préfecture et ville centre de l'agglomération, dispose d'équipements de rayonnement intercommunal. La ville accueille une majorité des équipements nécessaires au fonctionnement urbain de l'unité urbaine de l'agglomération plus généralement. Elle accueille notamment une grande partie des équipements scolaires, administratifs, touristiques et culturels de l'agglomération et du Département de l'Ain (université, etc.).

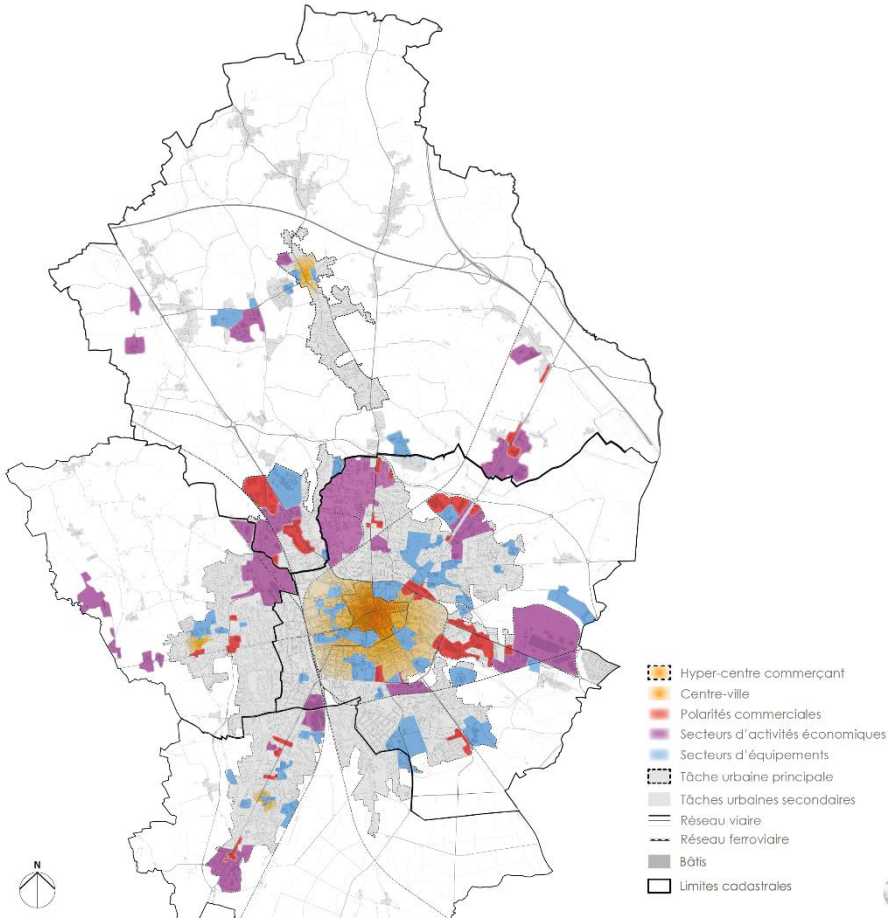

ARMATURE TERRITORIALE DE L'UNITE URBAINE

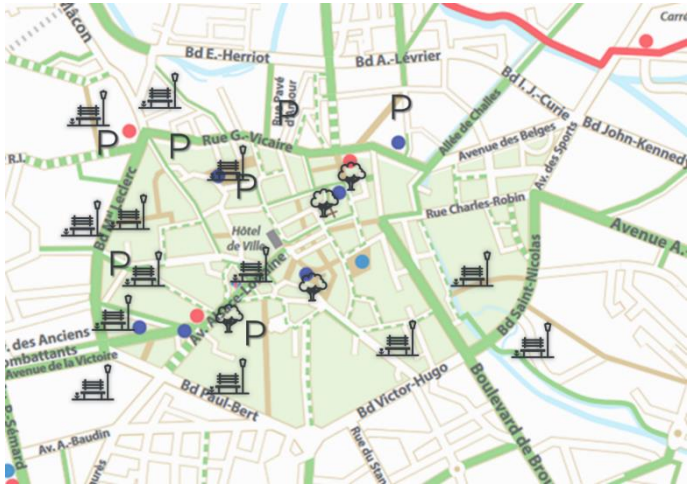

ZOOM SUR LE MAILLAGE D'ESPACES PUBLICS DANS LE CENTRE-VILLE

Source : Ville de Bourg-en-Bresse et traitement Citadia

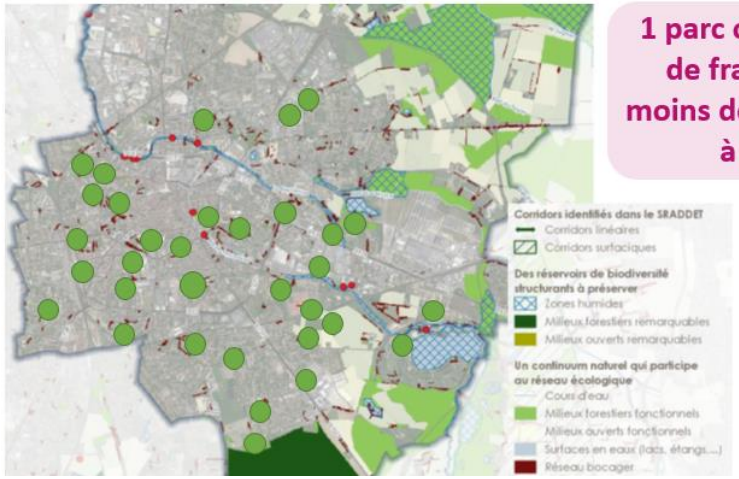

OBJECTIF

1 parc ou un point de fraicheur à moins de 5 minutes à pied

PROXIMITE A DES ESPACES VERTS PUBLICS

Source : Ville de Bourg-en-Bresse

A partir du boulevard urbain se dessine des axes rayonnants issus de routes historiques reliant Bourg-en-Bresse aux autres pôles urbains. On retrouve de nombreuses zones d'activités le long de ces axes, davantage situés en sortie de commune. Ainsi, toutes les entrées de ville burgiennes sont marquées par des zones industrielles ou commerciales. On peut citer trois zones majeures structurantes dans le paysage burgien : la zone Cénord, la plus ancienne, située à l'extrémité nord de la ville ; la zone occupée par Renault Trucks en extrémité est de la commune ; et le parc industriel Paul Berliet, le plus récent, situé en extrémité nord-est de la commune. Plusieurs zones commerciales viennent compléter ce maillage. Elles sont de taille relativement importante sur le territoire et leur accessibilité est davantage pensée pour les déplacements automobiles.

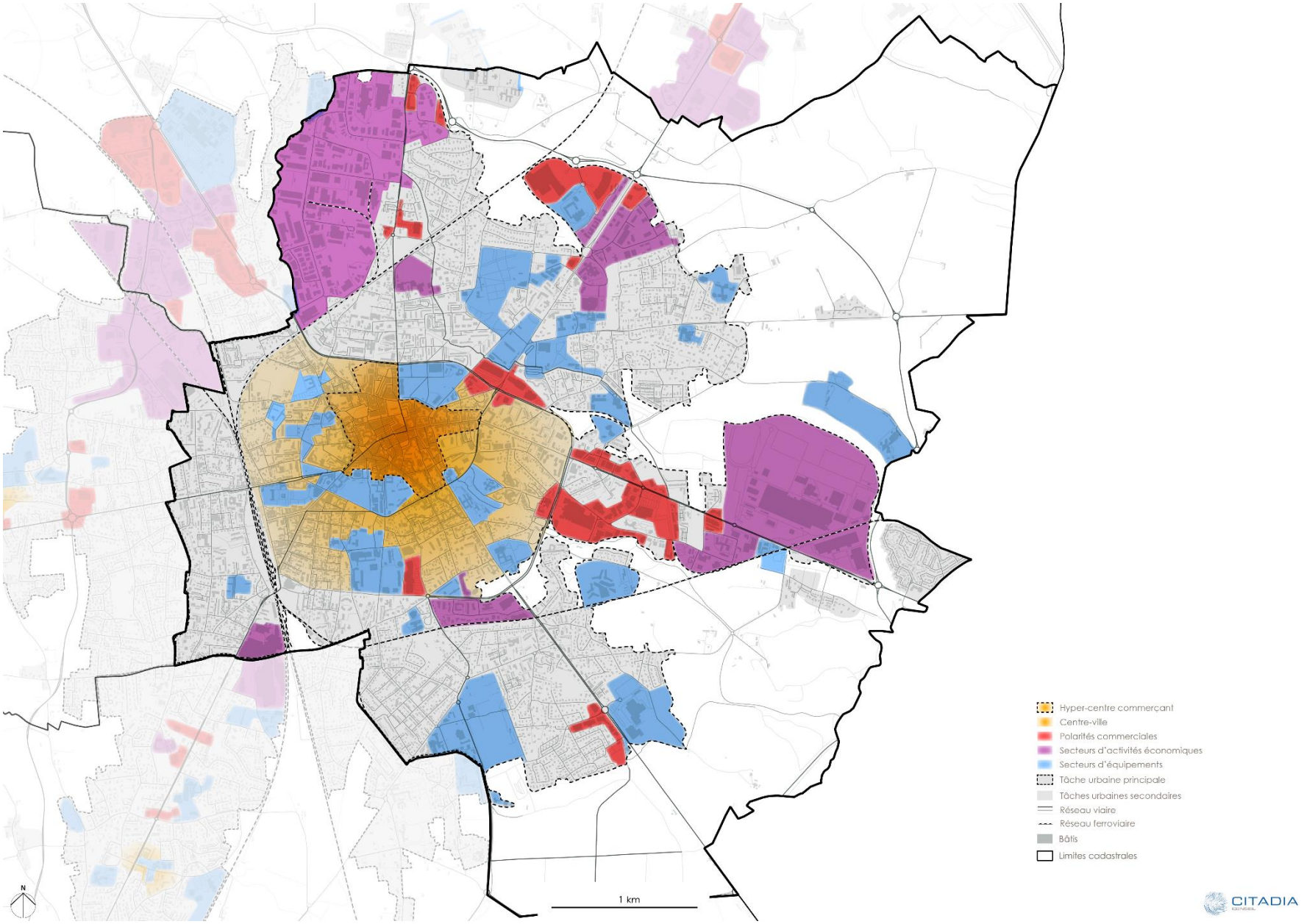

ARMATURE COMMUNALE

2.1.3. Histoire du développement

Le développement urbain de Bourg-en-Bresse trouve ses racines à l'époque romaine, avec l'installation d'un vicus (bourgade) à proximité de la voie romaine reliant Lyon à Genève. La ville, alors appelée Brou ou Bracum, avait une vocation commerciale et artisanale.

Au Moyen Âge, Bourg-en-Bresse se développe et prospère grâce à sa situation géographique privilégiée. Sa position centrale en faisait un carrefour important pour les échanges commerciaux et un lieu de passage entre différentes régions. La ville était entourée de cours d'eau, tels que la Reyssouze et le Renon, jouant un rôle de protection naturelle. De plus, Bourg-en-Bresse était le siège d'un important prieuré bénédictin, affilié à l'abbaye de Cluny. La présence d'une institution religieuse influente conférait à la ville une certaine autorité et attirait des pèlerins et des fidèles, ce qui stimulait l'économie locale.

En 1250, sous l'impulsion des sires de Thoire-Villars, la ville obtient le statut de capitale de la Bresse, lui conférant une importance politique et économique de premier ordre. La construction de remparts, de portes et de tours défensives affirme la position de la ville dans la région.

Au XVIIème siècle, Bourg-en-Bresse est rattachée au royaume de France. La ville continue de prospérer et d'étendre son influence, en particulier grâce à la création de la Manufacture royale des tapisseries en 1664, qui attire des artisans et des artistes. L'urbanisme évolue avec l'aménagement de grandes places et de nouvelles rues. Bourg-en-Bresse devient même une place-forte avec l'édification de la citadelle (Fort de Saint-Maurice), conservée jusqu'au début du siècle suivant avant d'être démantelée en 1611.

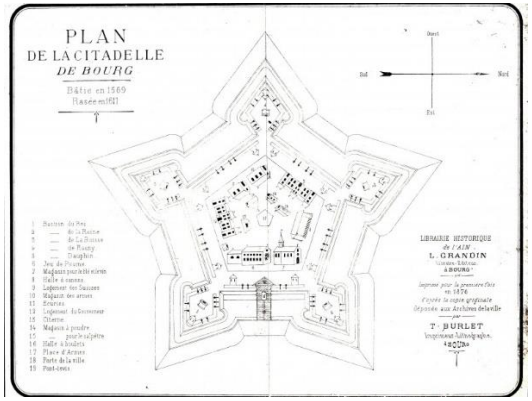

PLAN DE LA CITADELLE DE BOURG

Source : Patrimoine(s) de l'Ain - https://patrimoines.ain.fr/n/bourg-en-bresse-dans-l-histoire/n:873

Au XVIIIème siècle, sous le règne de Louis XV, Bourg-en-Bresse a connu une période de modernisation marquée par la construction de faubourgs, transformant les limites de la ville, et de nouveaux édifices. On peut citer également des travaux de rénovation des bâtiments religieux, l'aménagement des espaces publics et le développement des arts et des sciences. Cette modernisation a permis à la ville de s'adapter aux évolutions de l'époque et de renforcer son statut en tant que centre urbain dynamique et culturellement riche.

ILLUSTRATION DE BOURG-EN-BRESSE EN 1750

Le XIXème siècle marque le début d'un développement urbain plus rapide. L'arrivée des chemins de fer et d'une gare à Bourg-en-Bresse entraine un développement urbain vers l'ouest. La ville s'industrialise progressivement et sa population augmente. De nouveaux quartiers résidentiels et ouvriers sont construits pour répondre à la demande croissante de logements. Des travaux de grandes percées sont également réalisés à la fin du siècle pour aérer les tissus du centre-ville.

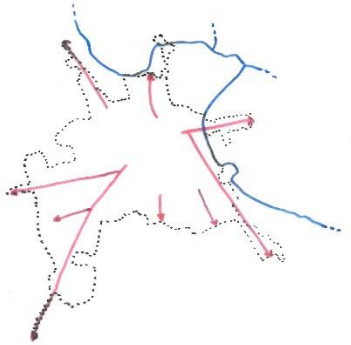

ILLUSTRATION DE BOURG-EN-BRESSE EN 1888

Légende :

- Axe de développement de l'urbanisme
- Enveloppe urbaine
- La Reyssouze

Au XX^{ème} siècle, Bourg-en-Bresse connait un fort étalement urbain lié, d'une part, à la réalisation de ZAC et de quartiers de grands ensembles dans les années d'après-guerre, et d'autre part à l'étalement pavillonnaire à partir des années 60. L'unité urbaine se dote de grands équipements et renforce sa place de pôle urbain structurant dans le département : sont construits l'hôpital, la préfecture et l'université par exemple. La périurbanisation se fait de façon discontinue et engendre un mitage des espaces agricoles et naturels, elle se prolonge par ailleurs sur les communes limitrophes jusque-là encore rurales. Des zones d'activités, et notamment des zones commerciales périphériques s'implantent aux pourtours de la ville.

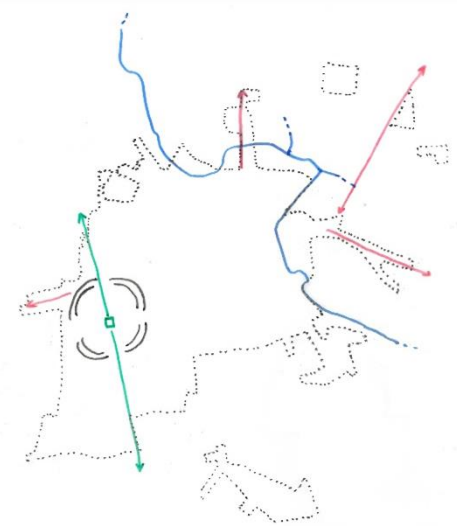

ILLUSTRATION DE BOURG-EN-BRESSE EN 1945

Légende :

- Axe de développement de l'urbanisme
- Enveloppe urbaine
- Voies férées et gare
- La Reyssouze

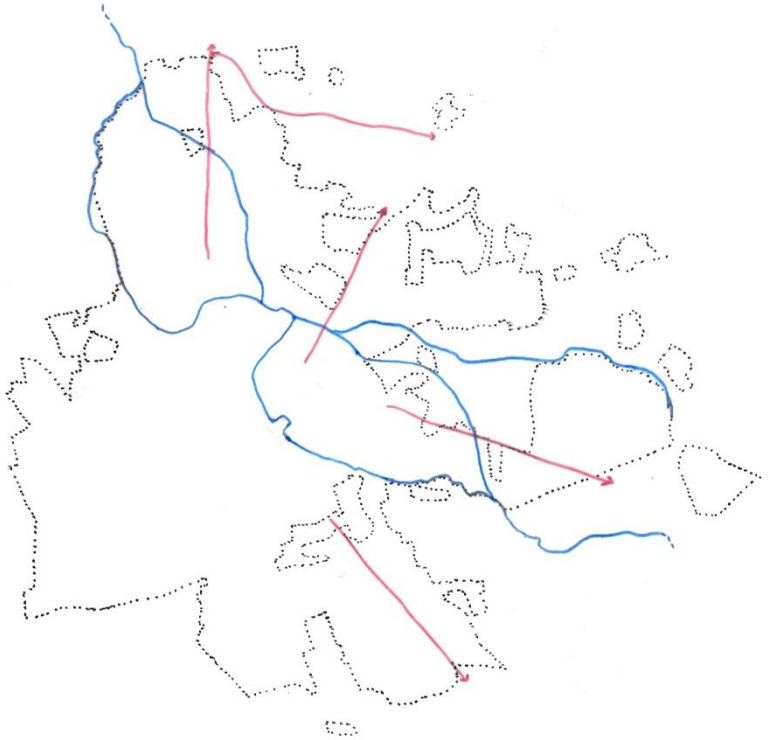

ILLUSTRATION DE BOURG-EN-BRESSE EN 1999

Légende :

- Axe de développement de l'urbanisme
- Voies férées et gare
- La Reyssouze

Sur le début du XXI^{ème} siècle, l'urbanisation se poursuit, pour partie en comblement de dents creuses et en renouvellement urbain. De nouvelles infrastructures voient le jour comme la réalisation du parc des expositions, la création de la rocade et l'aménagement du parc de loisirs Bouvent.

2.1.4. Morphologies urbaines

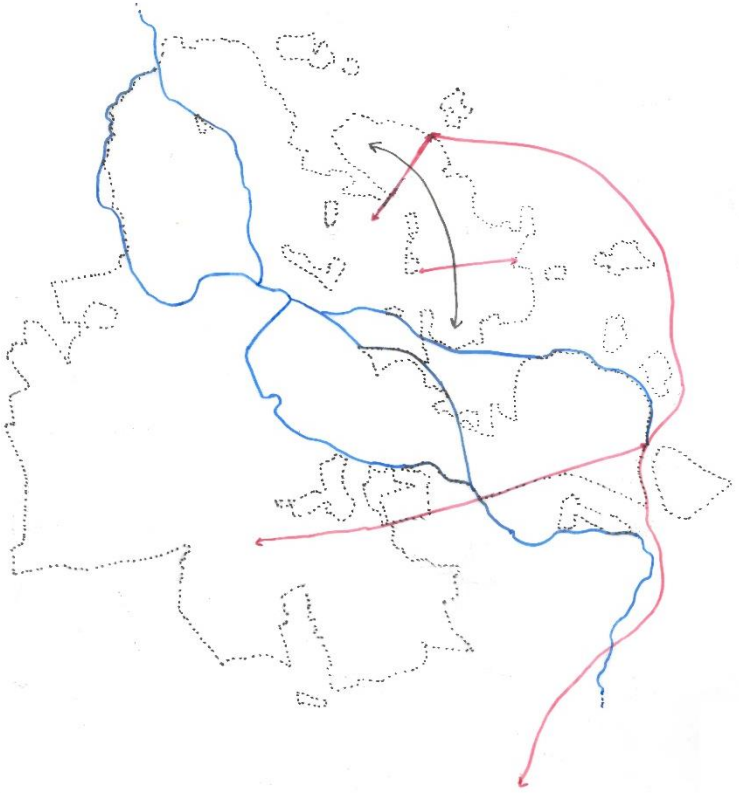

ILLUSTRATION DE BOURG-EN-BRESSE EN 2021

Légende :

- Axe de développement de l'urbanisme
- Enveloppe urbaine
- La Reyssouze

Le centre-ville

Fonctions	Mixte : Centre commerçant, présence de services et équipements publics (mairie, préfecture, lycée).
Formes d'habitat	Parc ancien dominé par du petit collectif
Implantations dominantes	A l'alignement, ilots étroits
Hauteurs	Majoritairement entre trois et cinq niveaux
Densité perçue	Forte
Potentiel de densification	Renouvellement urbain
Lien à l'espace public	Réseau de rues étroites, présence de lieux publics végétalisés, zones apaisées et aménagées pour les modes actifs

Les faubourgs : Saint-Nicolas, Jura, Mâcon

Fonctions	Mixte : Sur les axes principaux, commerces en rez-de-chaussée. Secteurs avec des grands équipements publics
Formes d'habitat	Parc ancien dominé par du petit collectif ou des maisons de ville
Implantations dominantes	A l'alignement, front continu sur l'axe principal, et discontinu sur les autres axes
Hauteurs	Majoritairement entre trois et quatre niveaux
Densité perçue	Forte, les espaces de jardins sont rarement visibles depuis l'espace public
Potentiel de densification	Renouvellement urbain
Lien à l'espace public	Rues fréquentées, peu d'espaces publics de proximité hormis les espaces verts liés aux grands équipements, voiries requalifiées et adaptées aux modes actifs

La gare – Bel Air

Fonctions	Mixte sur l'axe gare – centre-ville (commerces), et résidentiel en dehors
Formes d'habitat	Parc ancien dominé par du petit collectif et de la maison individuelle. Présence de quelques immeubles de grands collectifs
Implantations dominantes	A l'alignement ou retraits inférieurs à 5 mètres
Hauteurs	D'un à cinq niveaux
Densité perçue	Moyenne à forte selon les rues, liée à l'hétérogénéité des tissus
Potentiel de densification	Renouvellement urbain
Lien à l'espace public	Flux importants, peu d'espaces publics de proximité, beaucoup de stationnement apparent mais bon maillage piéton

Brou

Fonctions	Mixte : présence d'équipements
Formes d'habitat	Parc diversifié : petits collectifs, maisons individuelles souvent mitoyennes et immeubles de grand collectif.
Implantations dominantes	Majoritairement à l'alignement, minoritairement en retraits inférieurs à 5 mètres
Hauteurs	De deux à six niveaux
Densité perçue	Moyenne : rues de gabarit moyen et mélange des formes d'habitats.
Potentiel de densification	Renouvellement urbain ou extension vers le boulevard
Lien à l'espace public	Proximité avec de grands espaces de loisirs (parcs, abords Reyssouze) mais peu d'espaces de proximité, bon maillage piéton

Citadelle

Fonctions	Résidentielle, mais proximité à de grands équipements (université notamment)
Formes d'habitat	Hétérogène : maisons individuelles et immeubles collectifs
Implantations dominantes	Retraits inférieurs à 5 mètres
Hauteurs	D'un à six niveaux
Densité perçue	Moyenne
Potentiel de densification	Dents creuses, friches, mais vigilance à la proximité à la voie ferrée
Lien à l'espace public	Flux liés aux grands équipements

Peloux – Mail

Fonctions	Résidentielle
Formes d'habitat	Maisons individuelles pavillonnaires et quelques immeubles collectifs
Implantations dominantes	Retraits inférieurs à 5 mètres
Hauteurs	D'un à cinq niveaux
Densité perçue	Faible à moyenne : des jardins plus ou moins arborés qui influent la perception de densité
Potentiel de densification	Comblement de dents creuses, renouvellement urbain
Lien à l'espace public	Réseau viaire fait à l'opportunité : ilots très grands, impasses, et maillage piéton médiocre. Quelques espaces verts de proximité.

Reyssouze – Croix Blanche

Fonctions	Mixte : présence d'équipements publics
Formes d'habitat	Prédominance d'immeubles de grand collectif, présence de petit collectif et de maison individuelle.
Implantations dominantes	Retraits supérieurs à 5 mètres
Hauteurs	D'un à quatorze niveaux
Densité perçue	Moyenne à forte, selon l'aménagement des pieds de bâtis
Potentiel de densification	Aucun
Lien à l'espace public	Nombreux espaces verts collectifs

Viennes - Sardières – Challes

Fonctions	Résidentielle, mais à proximité de zones d'activités, d'équipements et des terrains agricoles
Formes d'habitat	Habitat individuel pavillonnaire, quelques logements intermédiaires
Implantations dominantes	Majoritairement retraits inférieurs à 5 mètres, ponctuellement supérieurs à 5 mètres
Hauteurs	D'un à deux niveaux
Densité perçue	Faible à moyenne, des jardins plus ou moins arborés qui influent la perception de densité, et un paysage lointain variant (forêt de Seillon/zone d'activités…)
Potentiel de densification	Comblement de dents creuses et divisions parcellaires
Lien à l'espace public	Quelques espaces verts de proximité, bon maillage viaire et piéton dans l'ensemble, quelques liaisons manquantes.

2.2. Territoires de comparaison

Département de l'Ain

Le Département de l'Ain, dont Bourg-en-Bresse est la préfecture, est situé dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. L'Ain connaît actuellement une croissance démographique importante avec une hausse de 12% de sa population entre 2009 et 2020 atteignant 657 856 Aindinois sur une superficie de 5 762 km^2.

En tant que territoire de comparaison pour le Plan Local d'Urbanisme de Bourg-en-Bresse, le Département de l'Ain offre une perspective plus large de l'environnement dans lequel la commune est intégrée.

Grand Bourg Agglomération

La communauté d'agglomération de Grand Bourg Agglomération (GBA) est située dans le département de l'Ain et la région Auvergne-Rhône-Alpes. La collectivité compte 133 120 habitants en 2019 et une superficie de 1 236.8 km^2.

Il s'agit donc d'une échelle plus locale de comparaison pour le PLU de Bourg-en-Bresse. En examinant le territoire de Grand Bourg Agglomération, on peut évaluer les relations entre la ville-centre et le reste de l'agglomération, en termes de développement urbain, de services, d'infrastructures, d'économie et de projets. Cela permet de prendre en compte les enjeux et les synergies à l'échelle de l'agglomération dans la planification urbaine de Bourg-en-Bresse. La communauté d'agglomération permet également d'identifier la place de l'agglomération dans son rapport aux autres pôles urbains, et donc le dynamisme du territoire local dont Bourg-en-Bresse se place comme tête de proue.

Commune de Mâcon

Mâcon est une commune préfecture du département de Saône-et-Loire, dans la région Bourgogne-Franche-Comté. Au dernier recensement en 2020, la commune comptait 34 414 habitants sur une superficie de 27 km^2. Mâcon, en tant que ville de poids démographique similaire et située dans une région voisine, à distance similaire de l'agglomération lyonnaise, peut offrir des enseignements sur les pratiques urbaines, les politiques d'aménagement et les projets de développement économique. Comparer Bourg-en-Bresse à Mâcon permet également d'identifier les particularismes et similitudes de l'évolution récente de ces communes.

3. Socio-démographie

3.1. Evolution de la population

3.1.1. Evolution démographique

Evolution démographique communale

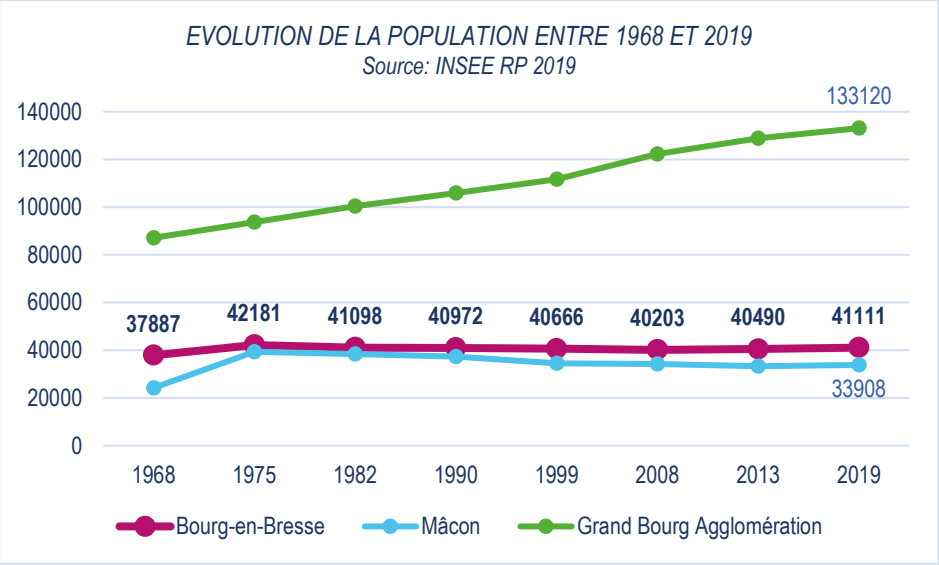

La population de Bourg-en-Bresse a connu trois périodes d'évolution démographiques majeures :

- Entre 1968 et 1975, la population communale a crû fortement, gagnant plus de 4000 habitants sur la période.
- Entre 1975 et 2008, la population communale a régressé de 2000 habitants.
- Entre 2008 et 2019, la population communale a regagné 1000 habitants, amenant la population communale à 41111 habitants en 2019, date du dernier recensement de population de l'INSEE.

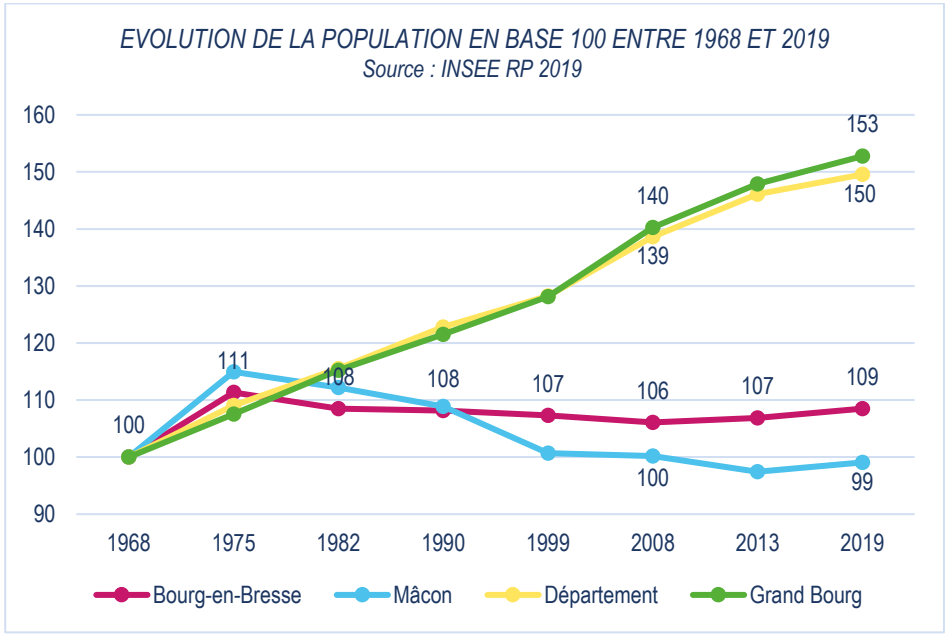

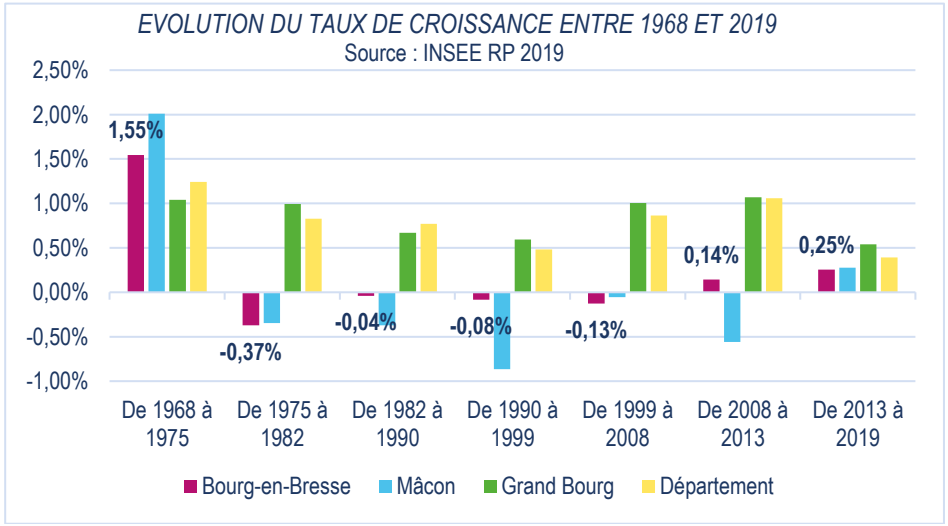

Cette évolution se place dans un contexte où la population de Grand Bourg Agglomération connait une croissance relativement linéaire depuis les années 1960 passant de 87 147 habitants en 1968, à 133 120 habitants en 2019.

A l'échelle du département de l'Ain, la croissance démographique est semblable, la population départementale passant de 339 262 habitants en 1968, à 657 856 habitants en 2019.

La commune de référence, Mâcon, a connu des évolutions démographiques plus semblables à Bourg-en-Bresse, mais avec déclin démographique plus prononcé entre 1982 à 2013, et donc une stabilisation plus tardive de sa population.

En comparant l'évolution en base 100 de la population de Bourg-en-Bresse, on peut noter un accroissement de 9% du nombre d'habitants sur cette période d'une cinquantaine d'années. Dans le détail, cette croissance s'est exclusivement produite avant 1975, la population burgienne est considérée stable depuis cette date.

Le taux de croissance a été plus important dans les villes centres de Bourg-en-Bresse et Mâcon que dans l'agglomération et le département seulement avant 1975. On note ensuite un changement de tendance démographique, où les villes centres n'ont plus la même attractivité résidentielle, et la population s'installe davantage sur des communes périurbaines. De plus, les années 70 marquent un tournant dans l'urbanisme, où le pavillonnaire prend le relai des constructions de grands ensembles.

Evolution démographique par iris

La carte ci-après détaille les évolutions démographiques par quartier, entre 2008 et 2019. Comme identifié précédemment, le développement urbain récent de Bourg-en-Bresse s'est produit par urbanisation de la frange est de la commune. C'est donc ce secteur qui a connu la plus forte évolution avec un accroissement de plus de 20% de la population en 10 ans. Ressort également le quartier Citadelle, enclin à une forte pression immobilière, où la densification à l'œuvre a également permis un accroissement de plus de 20% de la population de ce quartier.

Deux secteurs connaissent un déclin démographique important, supérieur à 18%, il s'agit de Vennes ouest et Grand Challes. Il s'agit dans les deux cas de quartiers pavillonnaires moins attractifs, situés au-delà de la voie ferrée, pour autant aux profils démographiques très différents.

Les secteurs du centre urbain, Champ de Foire, Préfecture et le centre-ville, ont une population plus stabilisée, avec une densification observée sur le secteur du Champ de Foire.

La ceinture sud du centre, composée de Brou et les Sardières, connait une croissance démographique entre 10 et 20%

Les secteurs autour de la gare, Peloux, Mail et Gare, ne semblent pas se densifier, ils connaissent un léger déclin de population.

Enfin, les secteurs de grands ensembles, La Reyssouze est et ouest, perdent également légèrement de la population.

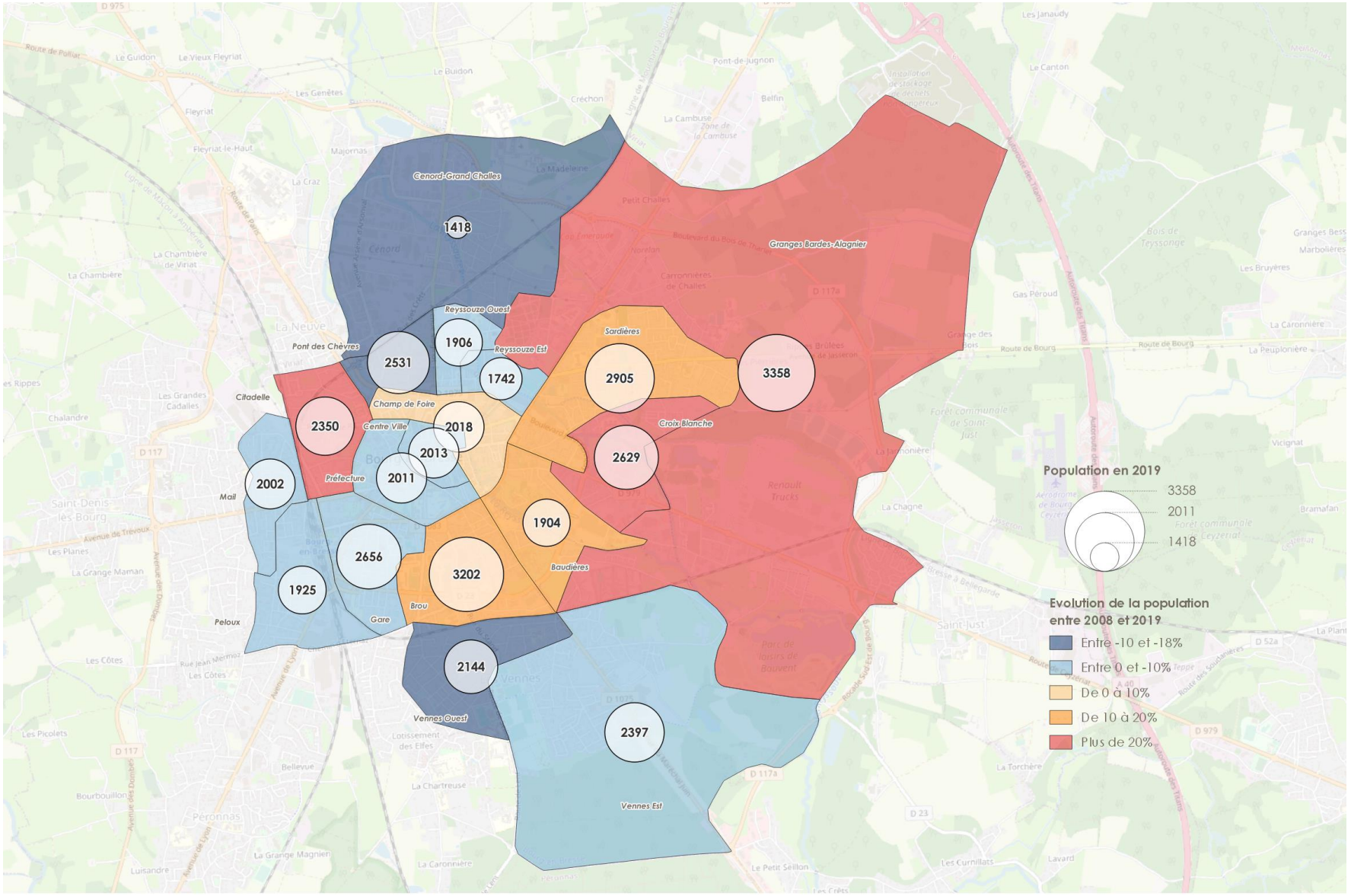

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE BOURG-EN-BRESSE PAR IRIS ENTRE 2008 ET 2019

3.1.2. Solde migratoire/solde naturel

TAUX D'EVOLUTION ANNUEL DES SOLDES NATURELS ET MIGRATOIRES ENTRE 1975 ET 2019
Source : INSEE RP 2019

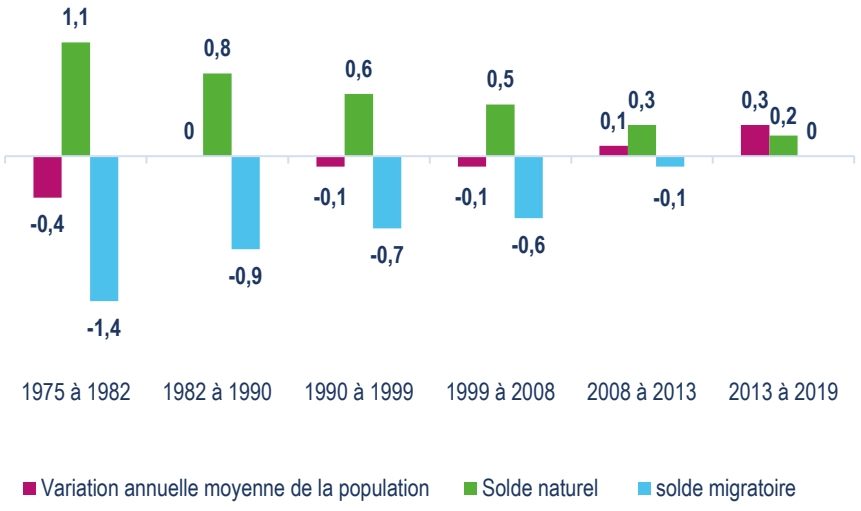

Solde naturel : rapport entre les naissances et les décès

Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes entrées et le nombre de personnes sorties sur un même territoire

A Bourg-en-Bresse, le solde migratoire, négatif, et le solde naturel, positif, se sont toujours relativement équilibrés sur la période 1975 à 2008. On observe un phénomène combiné de hausse progressive du solde migratoire et de diminution du solde naturel, dans cette période. Le solde migratoire devient très faiblement négatif entre 2008 et 2013, puis nul sur la dernière période, 2013-2019. Le solde naturel, qui était particulièrement élevé avant les années 2000, tend à se rapprocher de la moyenne nationale, et a donc drastiquement chuté sur la période globale, cela s'explique pour grande partie à la baisse importante du taux de natalité sur la commune, mais également par une légère hausse du taux de mortalité.

Ainsi, sur la période 2008-2019, le solde migratoire engendre la perte de 135 habitants, et le solde naturel engendre un gain de 1043 habitants.

SOLDE MIGRATOIRE PAR TRANCHE D'ÂGE EN 2019
SOURCE : INSEE RP 2019

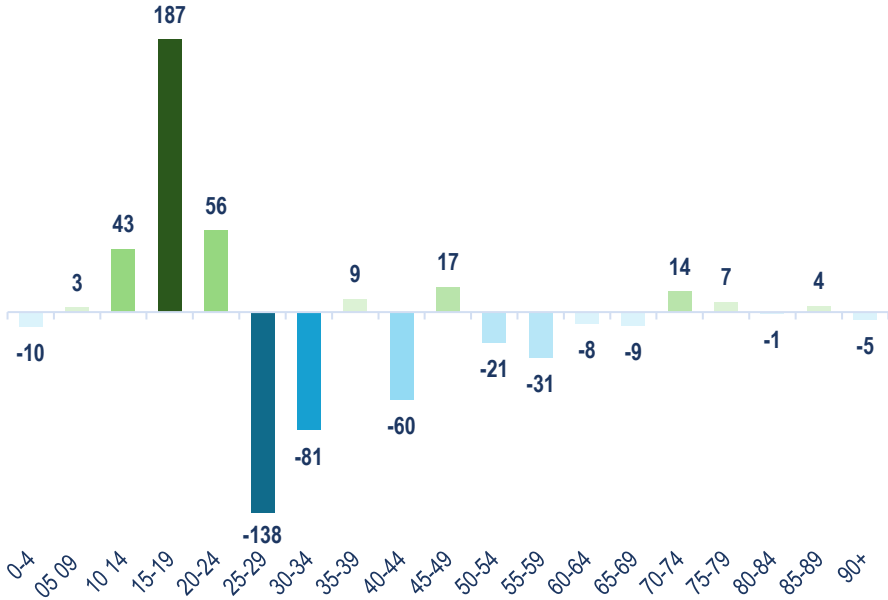

Les nouveaux arrivants sur la commune, sur l'année 2019, sont essentiellement des moins de 25 ans. Les populations entre 25 et 35 ans sont celles qui quittent le plus Bourg-en-Bresse. Ces phénomènes peuvent traduire l'arrivée régulière d'étudiants dans la ville qui repartent à la fin de leurs études, accompagné d'un phénomène de décohabitation parentale. Le solde migratoire global est quasiment à l'équilibre (autant d'entrants que de sortants) sur cette année.

3.2. Migrations résidentielles

3.2.1. Ancienneté d'occupation des ménages au sein de leur logement

ANCIENNETÉ D'OCCUPATION DES MÉNAGES AU SEIN DE LEUR LOGEMENT
Source : INSEE RP 2019

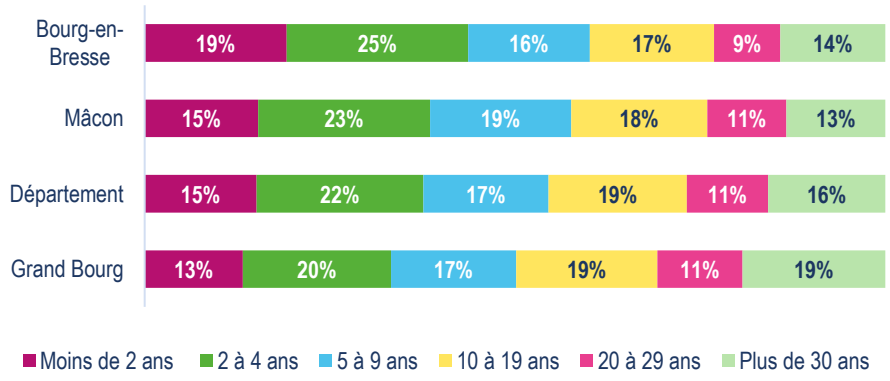

Sur la commune de Bourg-en-Bresse on constate une part plus importante des ménages occupant leur logement depuis moins de 2 ans (19%) comparé aux autres territoires comme la commune de Mâcon (15%), le département (15%) ou encore Grand Bourg Agglomération (13%). La commune présente un pourcentage plus élevé de nouveaux ménages et plus faible d'anciens ménages : en effet, la part de ménage habitant leur logement depuis moins de 4 ans est de 44%, contre entre 33% et 38% pour les territoires de comparaison.

Cela témoigne d'une plus grande mobilité des habitants, caractéristique des pôles urbains et à mettre en lien avec la plus grande proportion de biens en location. De plus, l'analyse de l'ancienneté d'occupation des ménages peut être corrélée au solde migratoire de la commune, en augmentation sur la dernière période : des arrivées récentes sur la commune sont à noter.

3.2.2. Territoires de migrations résidentielles

Les mobilités résidentielles : les flux indiqués sur les cartes (pages suivantes) ne correspondent pas à un ménage ou un individu sinon à un groupe d'individus correspondant à certaines caractéristiques de l'INSEE. L'important est donc d'analyser les grandes tendances plutôt que les chiffres en eux-mêmes.

Flux de mobilités résidentielles entrantes

Entre 2018 et 2019 les flux de mobilités résidentielles entrants mettent en évidence l'attractivité de Bourg-en-Bresse à l'échelle locale et à l'échelle régionale : d'une part, Bourg-en-Bresse accueille des migrants en provenance d'autres communes de l'agglomération, et notamment des communes limitrophes ou en périphérie proche. D'autre part, la commune est le point d'arrivée de migrants dans l'agglomération, en provenance de l'agglomération lyonnaise ou de l'étranger, et en particulier de la Suisse.

Flux de mobilités résidentielles sortantes

Les habitants qui quittent la commune de Bourg-en-Bresse se dirigent majoritairement à destination de l'agglomération lyonnaise et des communes limitrophes ou de périphérie proche (majoritairement Péronnas et Viriat).

On constate donc des flux à double-sens puisque les territoires de départ sont les mêmes que les territoires d'arrivée des migrants. Cependant, comme le témoignait le solde migratoire, les flux sortants sont plus importants que les flux entrants. Ils sont par ailleurs du même ordre de grandeur en direction des autres communes du cœur d'agglomération burgienne qu'en direction de l'agglomération lyonnaise. Les flux au sein de l'agglomération restent plus importants que les flux vers d'autres territoires, mais les échanges de population avec d'autres agglomérations témoignent de l'importance de Bourg-en-Bresse dans l'armature régionale et de son interrelation avec l'aire urbaine lyonnaise.

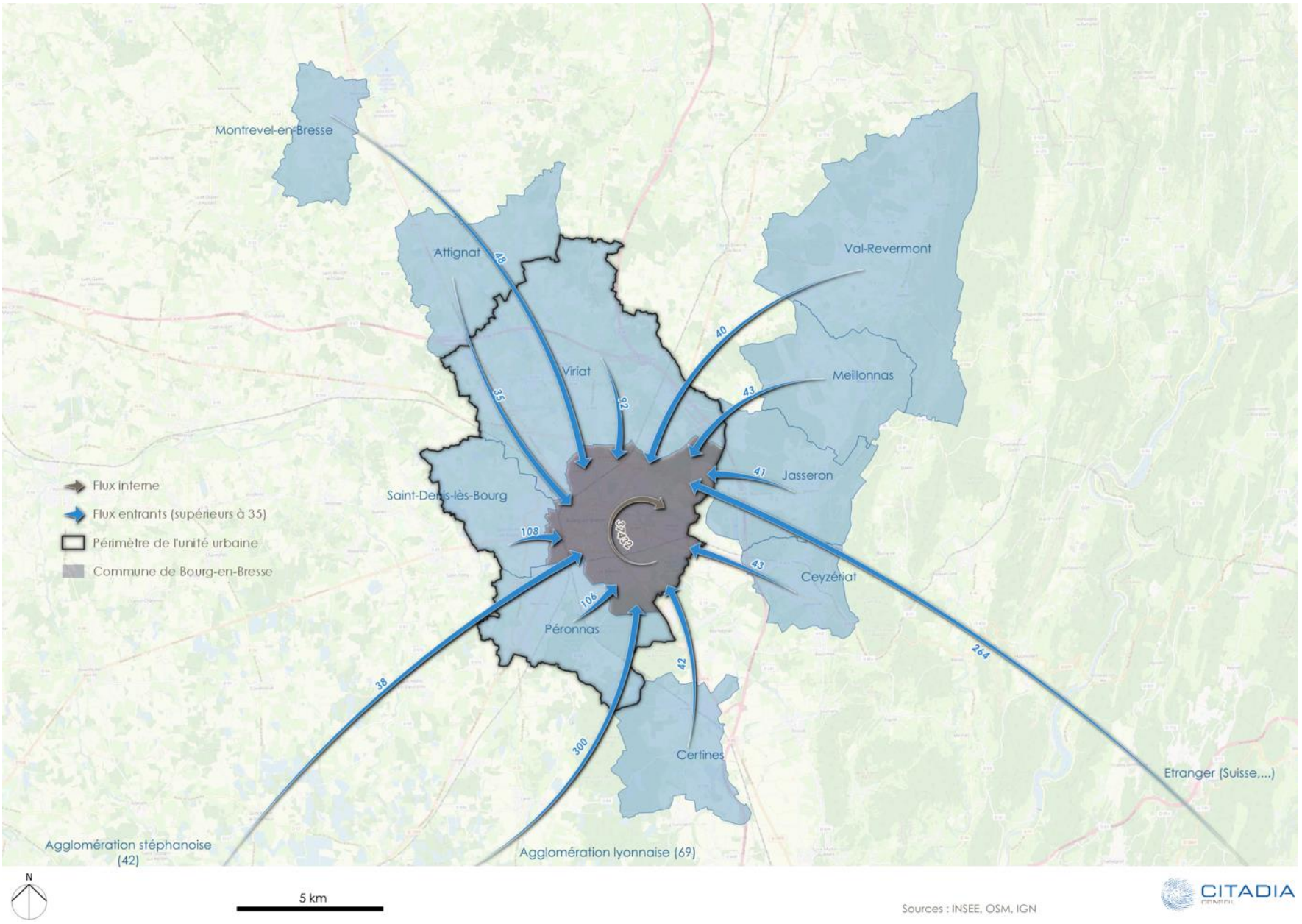

FLUX DE MOBILITES RESIDENTIELLES ENTRANTES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL (ENTRE 2018 ET 2019)

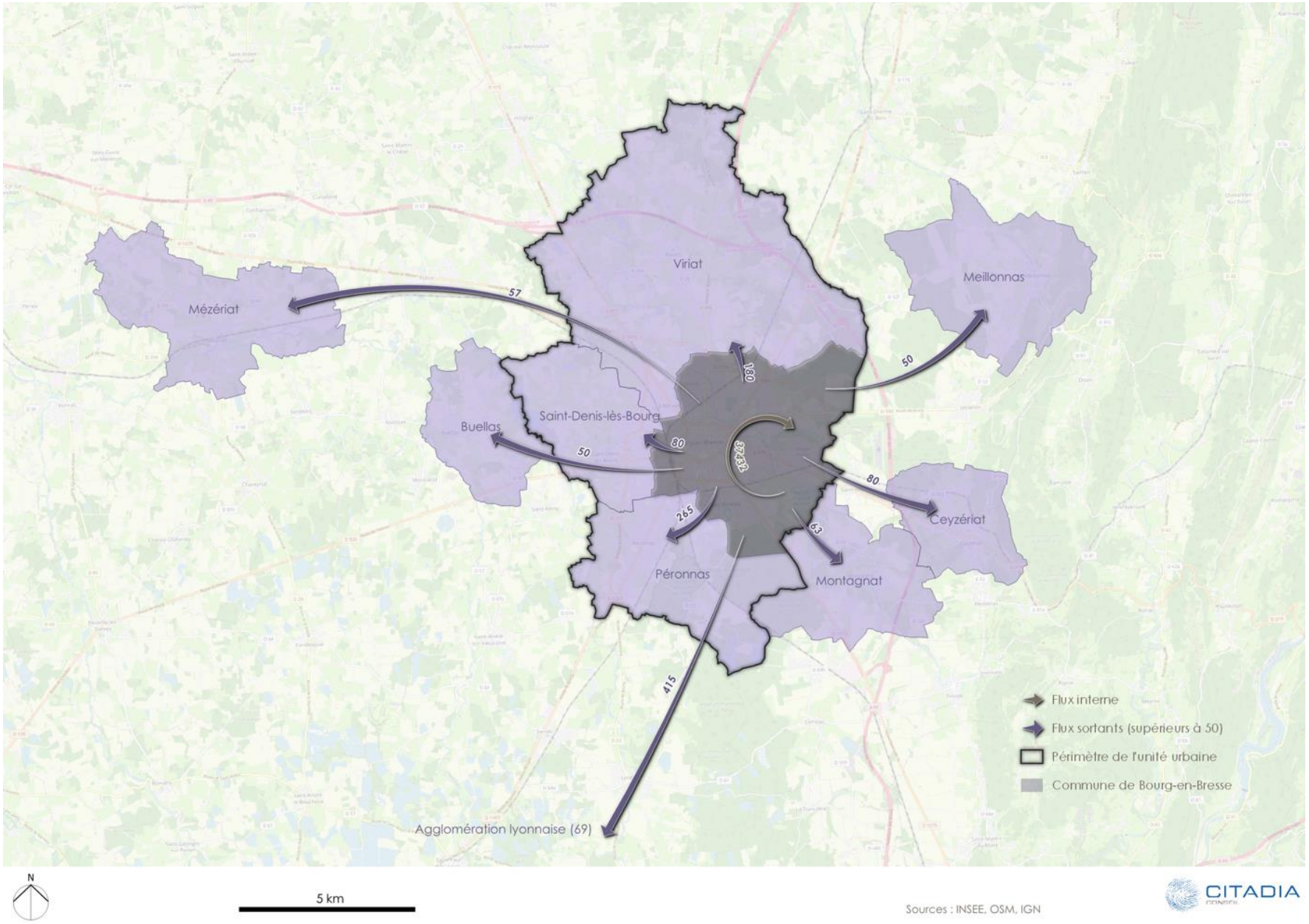

FLUX DE MOBILITES RESIDENTIELLES SORTANTES DU TERRITOIRE COMMUNAL (ENTRE 2018 ET 2019)

3.3. Structure de la population

3.3.1. Répartition par classe d'âge

RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR CLASSE D'ÂGE
Source : INSEE RP 2019

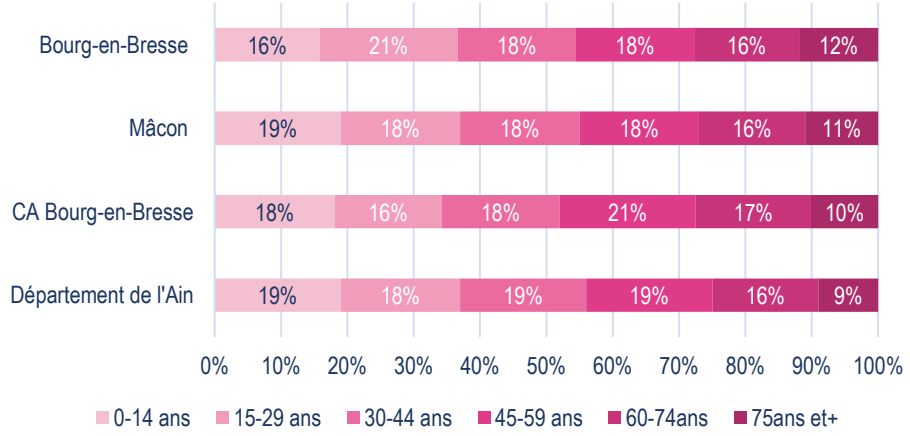

La commune de Bourg-en-Bresse présente une structure de sa population plutôt mixte, avec à la fois une proportion importante de personnes âgées (12% de plus de 75 ans contre 9% dans l'Ain), et également une surreprésentation de la part des 15-29 ans qui représente 21% de la population communale, soit 3 à 5 points de plus que dans les territoires de comparaison. Les parts de populations moins représentées que dans le reste de l'agglomération sont les 45-59 ans et les enfants de moins de 15 ans. Cela concorde avec les profils de ménages présents sur la commune détaillés dans les prochains chapitres, qui témoignent d'une plus faible part des profils familiaux.

3.3.2. Evolution des classes d'âge

TAUX D'ÉVOLUTION ANNUEL DE LA POPULATION PAR TRANCHES D'ÂGE ENTRE 2008 ET 2019
Source : INSEE RP 2019

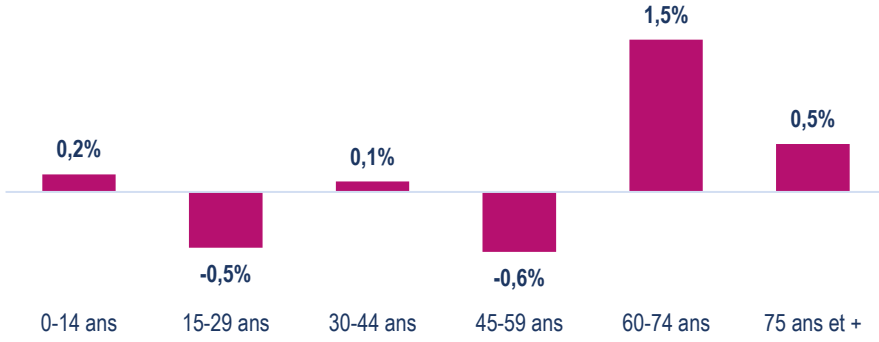

Entre 2008 et 2019, une tendance au vieillissement est observée sur le territoire communal : en effet, la tranche d'âge 60-75 ans ou + augmente de 2% annuellement. Parallèlement les parts au-dessus de 45 ans sont à la hausse, tandis que les parts de 0 à 60 sont à la baisse. La part des 0-14 ans augmentent ce sont les nouveaux né ou les arrivants en famille.

EVOLUTION DE L'INDICE DE JEUNESSE
Source : INSEE RP 2019

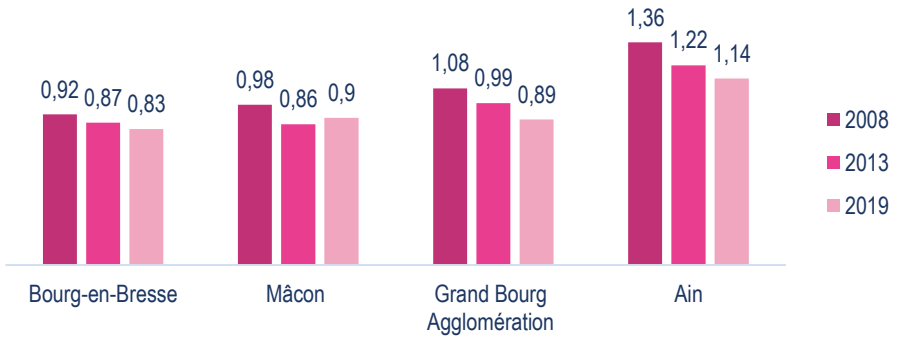

Indice de jeunesse : il s'agit du rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus. Un indice autour de 1 indique que les 60 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux personnes âgées, plus il est élevé plus il est favorable aux jeunes.

Un vieillissement de la population est observé, avec une baisse de l'indice de jeunesse, qui était de 0.92 en 2008. L'indice de jeunesse, étant inférieur à 1, témoigne d'une plus grande part de population âgée (plus de 60 ans) que de jeunes (moins de 20 ans). De plus, il tend à diminuer passant à 0,83 en 2019. La tendance est la même dans tous les territoires de comparaison : sur la commune de Mâcon, l'indice de jeunesse passe de 0,98 à 0,9. Mâcon est la seule exception qui constate une augmentation entre 2013 et 2019. Dans Grand Bourg Agglomération l'indice diminue de 1,08 à 0,89 et dans l'Ain de 1,36 à 1,14.

Cette tendance soulève un enjeu d'accompagnement de cette dynamique, notamment à travers le développement d'une offre de logements et de services adaptés au vieillissement.

3.3.3. Typologies des ménages

REPARTITION DES MENAGES PAR TYPOLOGIES A BOURG-EN-BRESSE EN 2019
Source : INSEE RP 2019

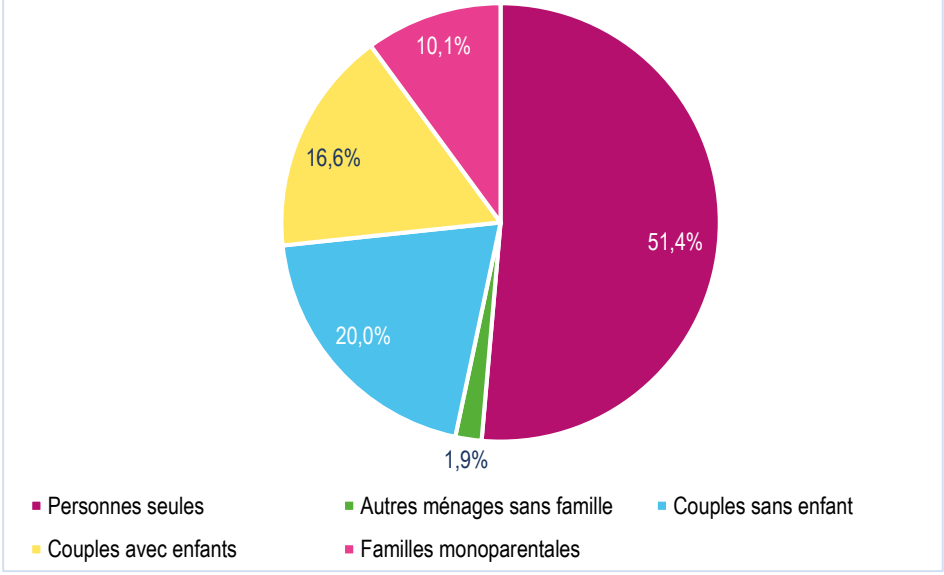

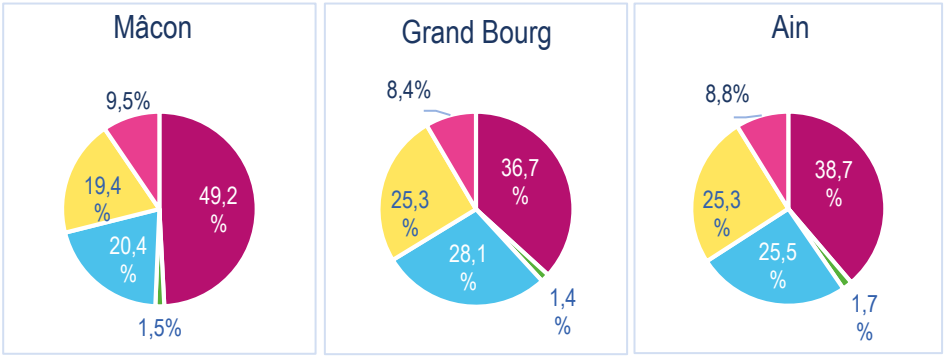

La répartition des typologies de ménages de Bourg-en-Bresse illustre une majorité de ménages composés de personnes seules (plus de 51%), révélateur du vieillissement global de la population. 1 ménage sur 5 est composé de couple sans enfant, c'est la plus faible part parmi les territoires de comparaison. Les couples avec enfants représentent 16.6%, les familles monoparentales 10.1% et les autres ménages 1.9%.

Globalement, Bourg-en-Bresse est la commune qui concentre le plus faible taux de familles sur son territoire, en comparaison avec les autres territoires. Néanmoins, cette répartition des typologies de ménages à Bourg-en-Bresse s'apparente à celle de Mâcon, composée en majorité de ménages d'une seule personne.

EVOLUTION DE LA TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES ENTRE 2008 ET 2019
Source : INSEE RP 2019

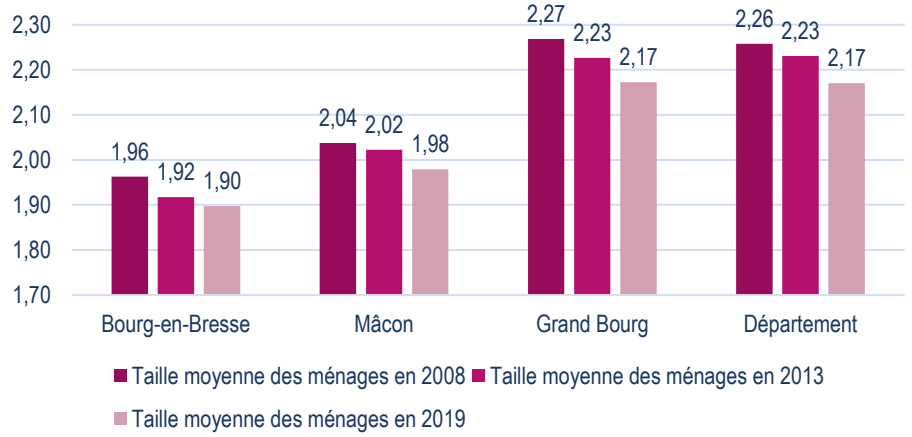

Le vieillissement global observé sur la commune vient alimenter le « desserrement des ménages », soit la diminution de la taille moyenne des ménages, qui atteint 1,90 personnes par ménages en 2019. Cette tendance au desserrement est une tendance nationale qui s'observe également sur les territoires de comparaison. Seulement, Bourg-en-Bresse détient la plus petite taille de ménages, avec moins de 2 personnes par ménage. Le rythme de desserrement des ménages à Bourg-en-Bresse est de -0.17%.

3.3.4. Cohésion sociale

Allocataire : Le foyer allocataire est composé du responsable du dossier (personne qui perçoit au moins une prestation au regard de sa situation familiale et/ou monétaire), et l'ensemble des autres ayants droit au sens de la règlementation en vigueur (conjoint, enfant(s) et autre(s) personne(s) à charge). En pratique, le terme "allocataire" est souvent utilisé à la place de "foyer allocataire".

PART DES ALLOCATAIRES
Source : CAFdata 2021

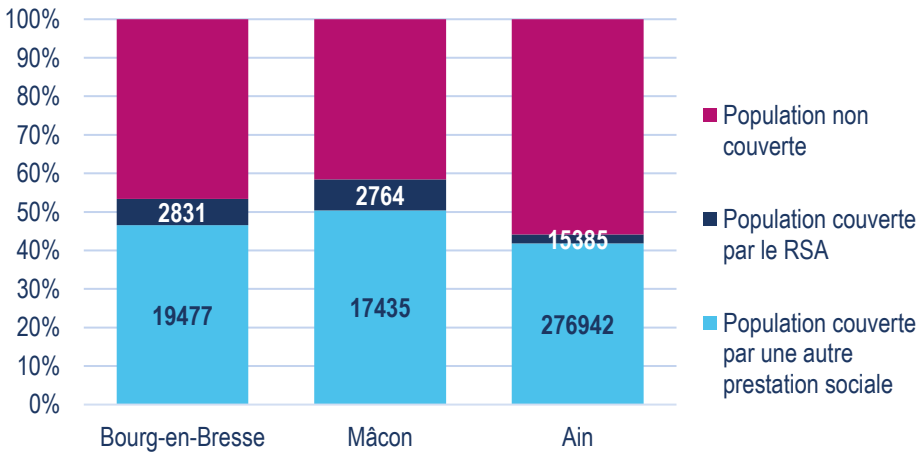

Au 31 décembre 2021, des prestations sociales sont versées à 10 765 foyers allocataires de Bourg-en-Bresse. Cela représente 22 308 personnes bénéficiant d'une aide sociale soit environ 54% de la population burgienne. Parmi ces personnes, il y a 2 831 bénéficiaires du RSA. Ainsi, la commune de Bourg-en-Bresse, à l'instar de Mâcon, accueille une plus grande part que la part d'allocataires à l'échelle nationale (49%) et à l'échelle départementale (44%). Cela se justifie à la fois par une pauvreté plus importante dans les villes-centres des pôles urbains, où les familles nombreuses, ménages jeunes et familles monoparentales sont surreprésentées par rapport aux autres profils de population.

3.4. Scénarios démographiques à l'horizon 2025

Méthodologie d'estimation de la population

Pour estimer l'évolution démographique de la commune de Bourg-en-Bresse à l'horizon 2025, deux périodes sont à distinguer :

- 2008-2019 : période de référence, pour laquelle la démographie exacte est connue (via INSEE RP 2019) ;
- 2019-2025 : estimation de la population à l'horizon 2025 en maintenant les mêmes dynamiques que celles ayant eu lieu sur 2008-2019. L'année 2025 est choisie en tant qu'année prévisionnelle d'approbation du PLU ;

Sur la période de référence 2008-2019, les statistiques démographiques sont les suivantes :

	2008	Evolution annuelle	2019
Population	40 203	0,20%	41 111
% de la population hors ménage	4,9%		5,6%
Population des ménages	38 226	0,13%	38 792
Solde naturel		0,23%	
Solde migratoire		-0,03%	

DEMOGRAPHIE 2008-2019 DE BOURG-EN-BRESSE
(INSEE RP 2019, traitement : CITADIA)

En prenant pour hypothèses le maintien des mêmes soldes migratoire et naturel ainsi que de pourcentage de la population hors ménage :

Population 2025 = Population ménages 2025 + (Population 2025 * x% de la population hors ménage 2025)

Sachant que la « Population ménages 2025 » correspond à la population des ménages projetée pour 2025, sur la base d'une évolution annuelle de +0,20% sur 2019-2025, soit 6 ans, avec pour population de départ la population des ménages en 2019, soit 38792 habitants.

	2019	Evolution annuelle	2025
Population	41 111	0,20%	41 604
% de la population hors ménage	5,6%		6,0%
Population des ménages	38 792	0,20%	39 267
Solde naturel		0,23%	
Solde migratoire		-0,03%	

ESTIMATION POPULATION 2025 DE BOURG-EN-BRESSE
(INSEE RP 2019, traitement : CITADIA)

La population communale de 2025 est alors estimée à 41604 habitants.

SYNTHESE DES ENJEUX SOCIO-DEMORGAPHIQUES

CONSTATS	PREMIERS ENJEUX
○ Une population stable depuis 1975 ; ○ Un solde migratoire nul, et un léger solde naturel en voie de stabilisation ; ○ De nombreux ménages unipersonnels sont fortement représentés et en hausse progressive, au détriment des familles ; ○ Une population qui reste jeune : présence d'étudiants et de jeunes familles et moindre représentation des adultes dans la force de l'âge et en début de retraite ; ○ Une tendance au vieillissement de la population depuis 2008 ; ○ Une population peu ancrée, dont près des 2/3 réside à Bourg-en-Bresse depuis moins de 10 ans ; ○ Des échanges résidentiels importants avec Lyon et les communes voisines de Bourg-en-Bresse (Viriat, Péronnas, Saint-Denis-lès-Bourg).	○ Conforter le rôle polarisant de Bourg-en-Bresse au sein de l'armature du SCoT, notamment via le maintien d'une offre de services, d'emplois et de logements à même de répondre aux besoins de différents profils ; ○ Promouvoir son attractivité, notamment auprès des actifs, et des familles, les accompagner dans leur parcours résidentiel, et engager une réflexion sur leur accueil à l'échelle intercommunale ; ○ Prendre en compte les enjeux d'accompagnement liés au desserrement des ménages : services, logements…

4. Habitat et logement

4.1. Typologie et occupation du parc de logements

4.1.1. Caractérisation du parc existant

EVOLUTION DU NOMBRE DE RESIDENCES PRINCIPALES ENTRE 1968 ET 2019
Source : INSEE RP 2019

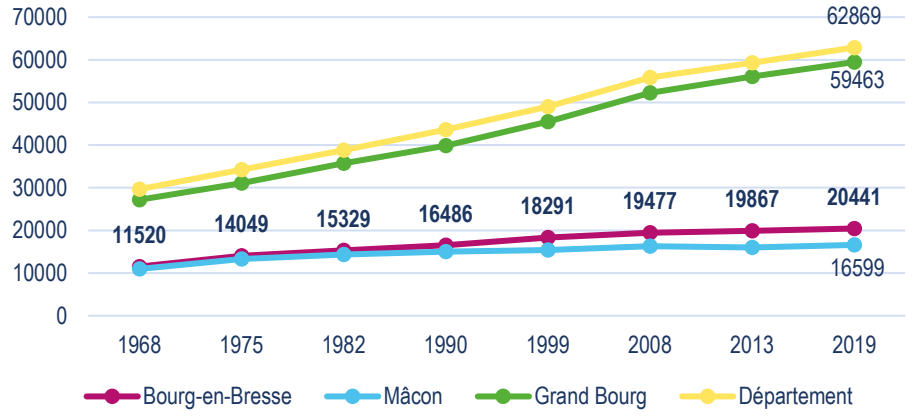

Le nombre de résidences principales suit une évolution relativement linéaire, mais moins prononcée que l'évolution du nombre de résidences principales à l'échelle de l'agglomération ou du département. En 2019, la commune a un parc de 20441 résidences principales, soit 964 de plus qu'en 2008.

RÉPARTITION DU PARC PAR TYPE DE LOGEMENTS
Source : INSEE RP 2020

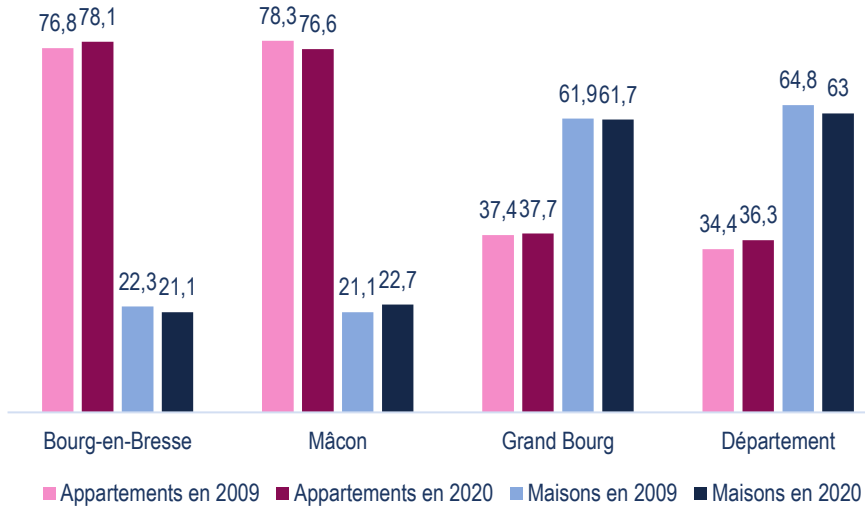

Bourg-en-Bresse et Mâcon sont des communes urbaines marquées par moins d'un quart de maisons pour plus de trois quarts d'appartements. Bourg-en-Bresse, contrairement à Mâcon, voit sa part d'appartements augmenter entre 2009 et 2020, signe d'un marché immobilier dynamique, où la densification des tissus est à l'œuvre. Pour les territoires à plus grandes échelles, il y a autour d'un tiers d'appartements pour deux tiers de maisons. La part d'appartements est en très légère hausse.

4.1.2. Diversité du parc de logements

RÉPARTITION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES PAR TYPOLOGIE
Source : INSEE RP 2019

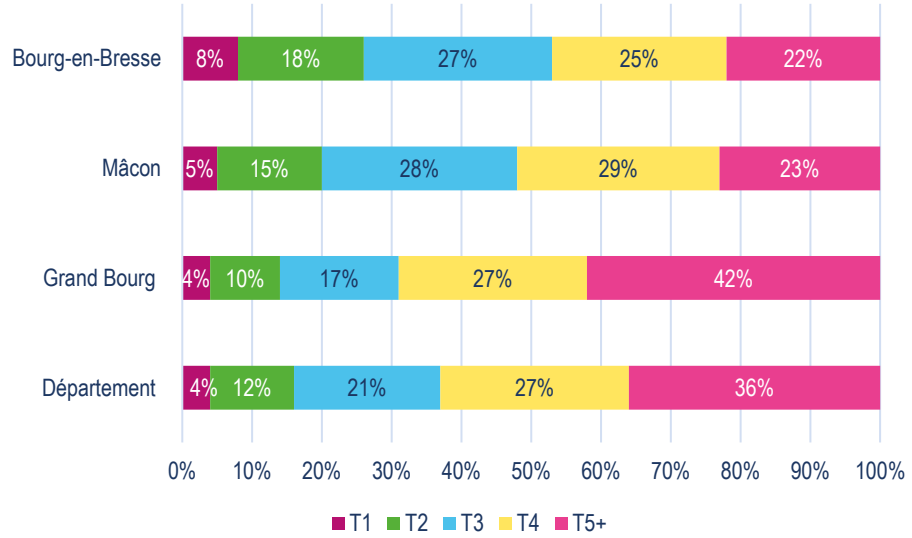

Bourg-en-Bresse dispose d'un parc de logements bien diversifié. Par rapport aux territoires de comparaison, la commune est celle ayant la plus grande part de T1 et T2 et la plus petite part de T4 et T5. Cette proportion de plus petits logements va de pair avec la plus grande part de location et des parcours résidentiels plus courts sur la commune.

	1 pers	2 pers	3 pers	4 pers	5 pers	6 pers ou +
1 p	8,08%	0,28%	0,03%	0,00%	0,00%	0,01%
2 p	14,94%	2,62%	0,26%	0,11%	0,06%	0,01%
3 p	14,28%	8,20%	2,38%	1,01%	0,26%	0,09%
4 p	9,14%	7,94%	3,59%	2,56%	1,42%	0,64%
5 p	3,51%	4,64%	1,84%	1,79%	1,02%	0,67%
6 p ou +	1,43%	3,55%	1,24%	1,12%	0,65%	0,47%

ETAT DE LA SOUS-OCCUPATION ET SUROCCUPATION DES LOGEMENTS

SOURCE : INSEE RP 2019

A Bourg-en-Bresse, on voit une part de logements sous-occupés atteignant 49% du parc de logements, pour seulement 1% des logements suroccupés. Par ailleurs, la plupart des logements de grande taille sont occupés par des ménages de petite taille, traduisant donc globalement une inadéquation des tailles de logements par rapport aux tailles de ménages.

Cette sous-occupation des logements est par ailleurs encore en légère croissance ces dernières années, mais cache des inégalités croissantes : la sous-occupation importante s'accentue, tandis que la sous-occupation modérée régresse.

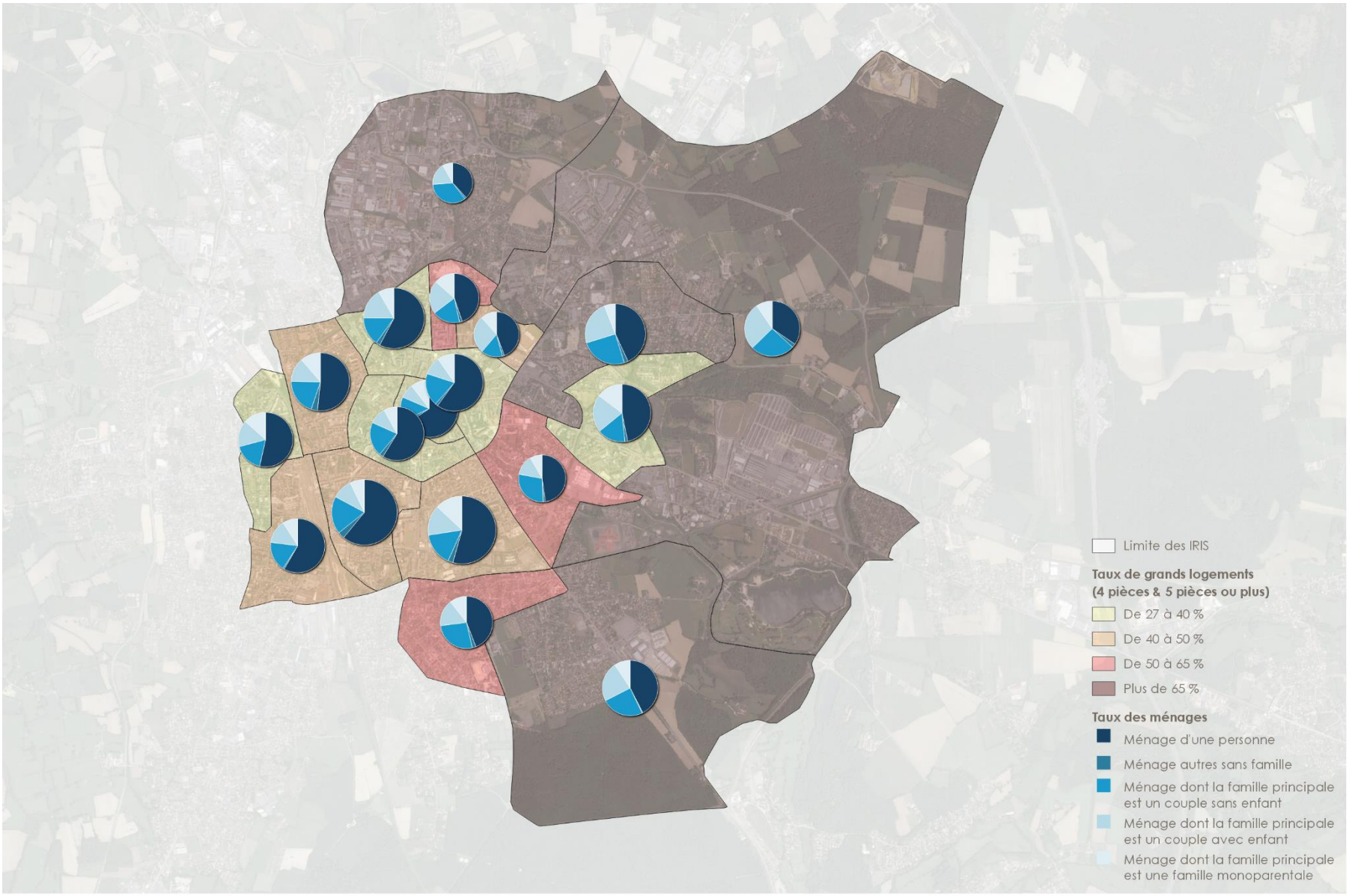

RAPPORT ENTRE LE TAUX DE GRANDS LOGEMENTS ET LE TAUX DE PETITS MENAGES PAR IRIS

4.1.3. Occupation du parc de logements

PART DES LOCATAIRES PRIVÉS/ SOCIAUX/ PROPRIÉTAIRES
Source : INSEE RP 2019

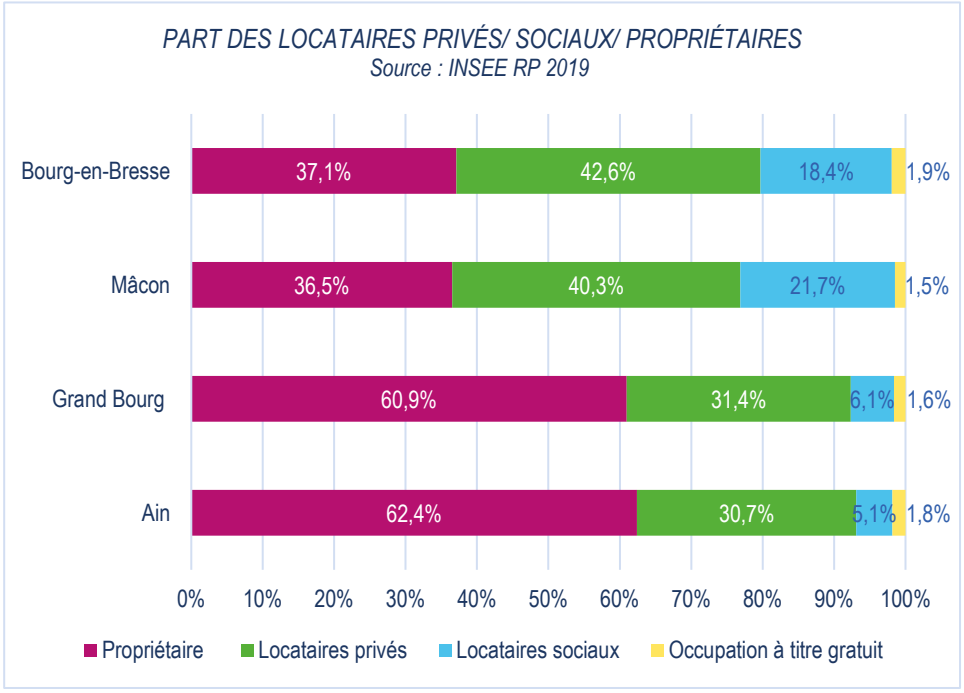

Dans la commune de Bourg-en-Bresse on note une proportion élevée de locataires, aussi bien de logements privés que des logements sociaux. La répartition des logements est, par ailleurs, proche de celle de Mâcon, et caractéristique des centres urbains. La commune remplit les objectifs de mixité sociale établis par la loi SRU.

TAUX D'ÉVOLUTION ANNUEL DES RÉSIDENCES PRINCIPALES PAR STATUT D'OCCUPATION ENTRE 2013 ET 2019
Source : INSEE RP 2019

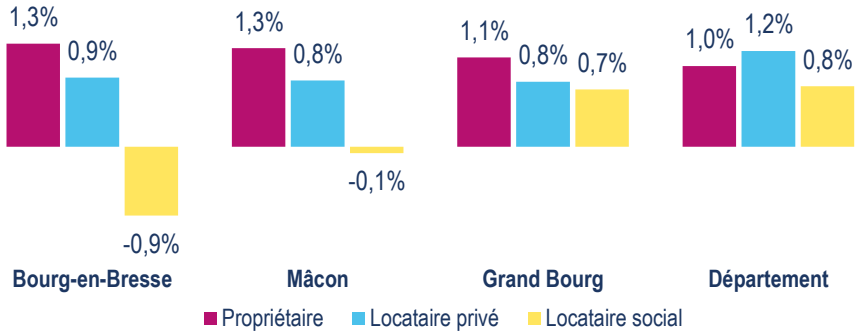

A Bourg-en-Bresse, on constate une légère progression du nombre de propriétaires entre 2008 et 2019. Cette dynamique est plus importante sur Grand Bourg agglomération, qui peut être le témoin d'une attractivité résidentielle plus forte des communes périphériques et rurales.

Le nombre de locataires dans le parc privé à Bourg-en-Bresse augmente fortement (+2.9%), a contrario du nombre de locataires dans le parc social qui est en forte diminution, malgré un maintien de construction de logements sociaux sur cette même période. Cela peut être le signe d'un marché immobilier qui se tend, avec des parcours résidentiels plus courts sur la commune. Le nombre de locataires est en diminution pour l'agglomération, montrant un marché immobilier favorable à l'achat, et des habitants qui s'installent durablement dans leur logement.

4.2. Ancienneté du bâti et confort

4.2.1. Ancienneté du parc

ANCIENNETÉ DE CONSTUCTION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES
PARMI LES RÉSIDENCES PRINCIPALES CONSTRUITES AVANT 2017
Source : INSEE RP 2019

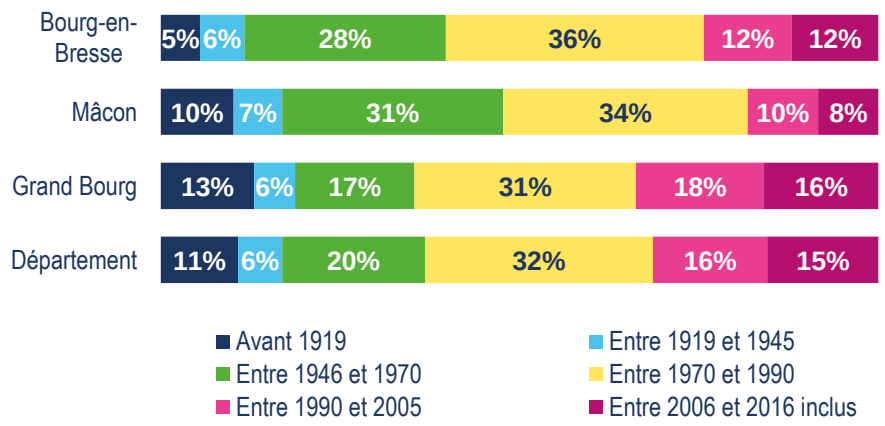

Bourg-en-Bresse est caractérisée par une forte proportion de logements datant des années 1946 à 1990, liés à des périodes de construction plus importante : périodes des ZUP (Reyssouze, Pont des Chèvres) et ZAC (Croix-Blanche), mais aussi les premiers lotissements pavillonnaires (Vennes Montesquieu et Terrasson, L'Aubépin, Challes). Ainsi, la part de logements anciens (avant 1945) ou récents (après 1990) est plus faible que les territoires de comparaison. Notamment, les résidences d'avant 1919 représentent, à Bourg-en-Bresse, une part deux fois plus petite que celles des territoires de comparaison. Cela peut aussi traduire une meilleure dynamique de renouvellement urbain. En outre, la part de résidences construites après 1990 est plus élevée que pour la commune de Mâcon, témoignant de politiques de construction de logements plus soutenues.

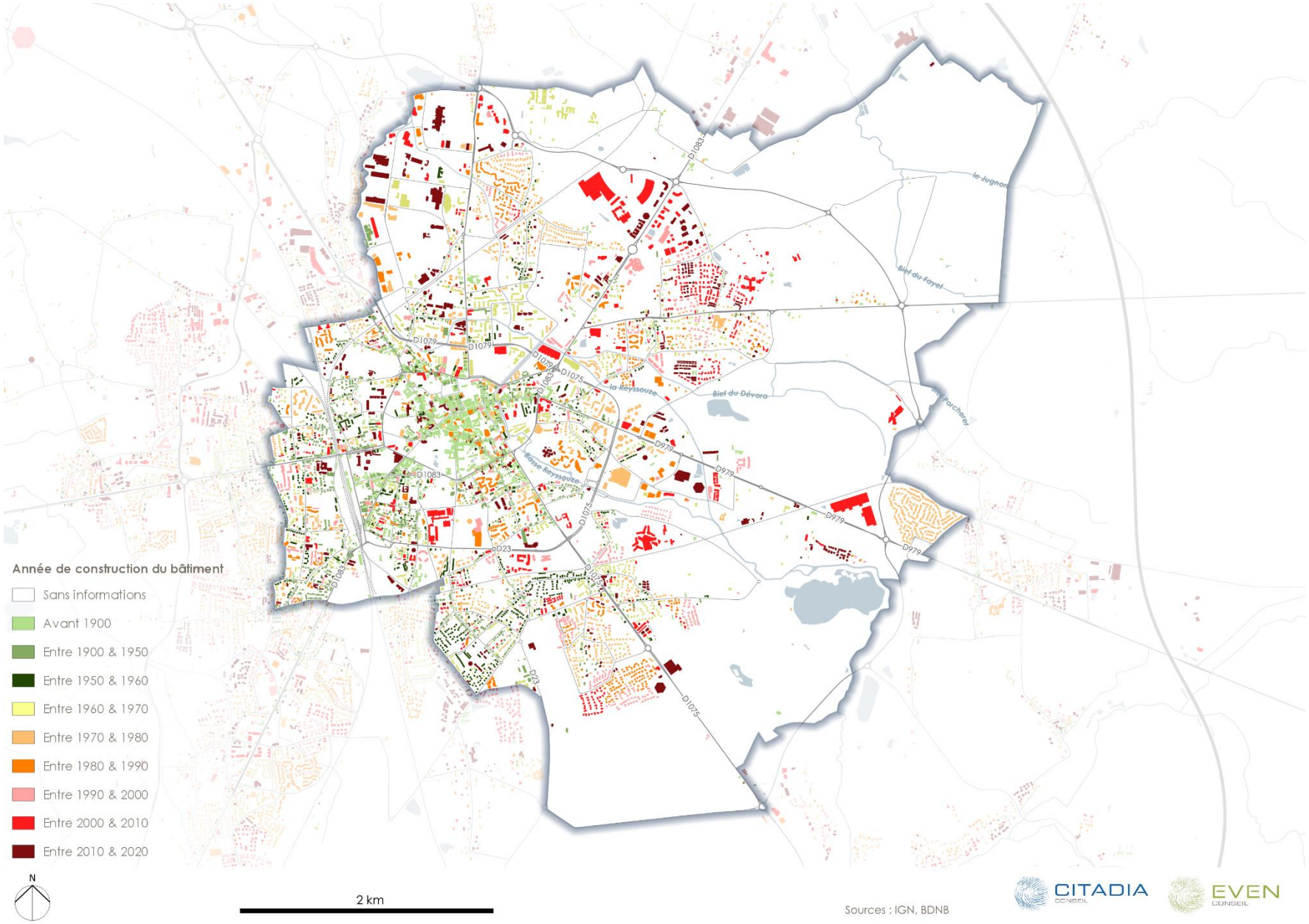

ANNEE DE CONSTRUCTION DES BATIMENTS A BOURG-EN-BRESSE

4.2.2. Equipements des résidences principales

PROPORTION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES SANS SALLE DE BAIN
Source : RP INSEE 2019

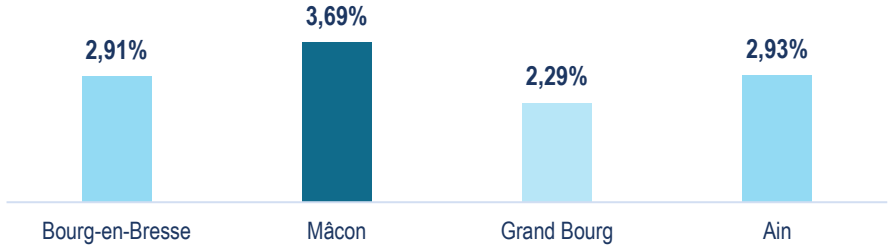

RÉPARTITION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LE TYPE DE CHAUFFAGE
Source : RP INSEE 2019

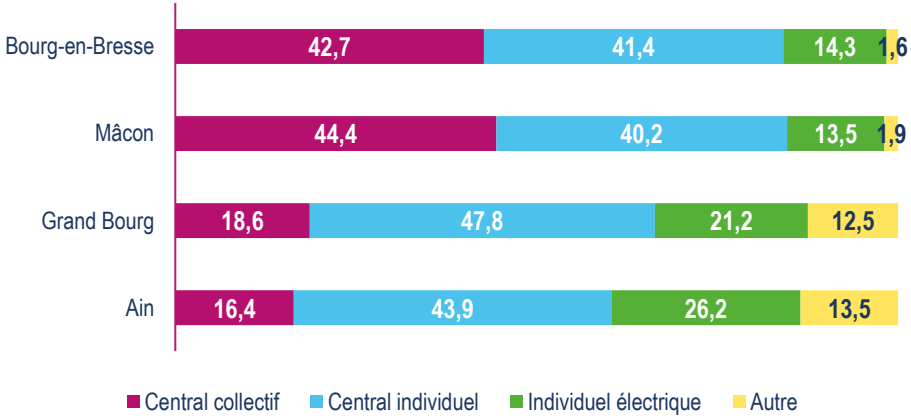

Bourg-en-Bresse dispose d'une proportion de résidences principales sans salle de bain relativement faible. En effet, comparativement à Mâcon, les logements semblent davantage équipés, ce qui confirme que Bourg-en-Bresse a un plus faible parc de logements très anciens. En termes d'équipements de chauffage, Bourg-en-Bresse, comme Mâcon, disposent en majorité de logements ayant un chauffage central collectif. Cela s'explique par un parc de logements davantage construits essentiellement dans la période 1945-1990 où le chauffage collectif était plus plébiscité. Le chauffage individuel électrique quant à lui, se retrouve davantage dans les logements anciens (avant 1945) ou récents (après 1990), ce qui induit une faible proportion de ce type de chauffage dans le parc burgien.

4.2.3. Programmes de renouvellement urbain

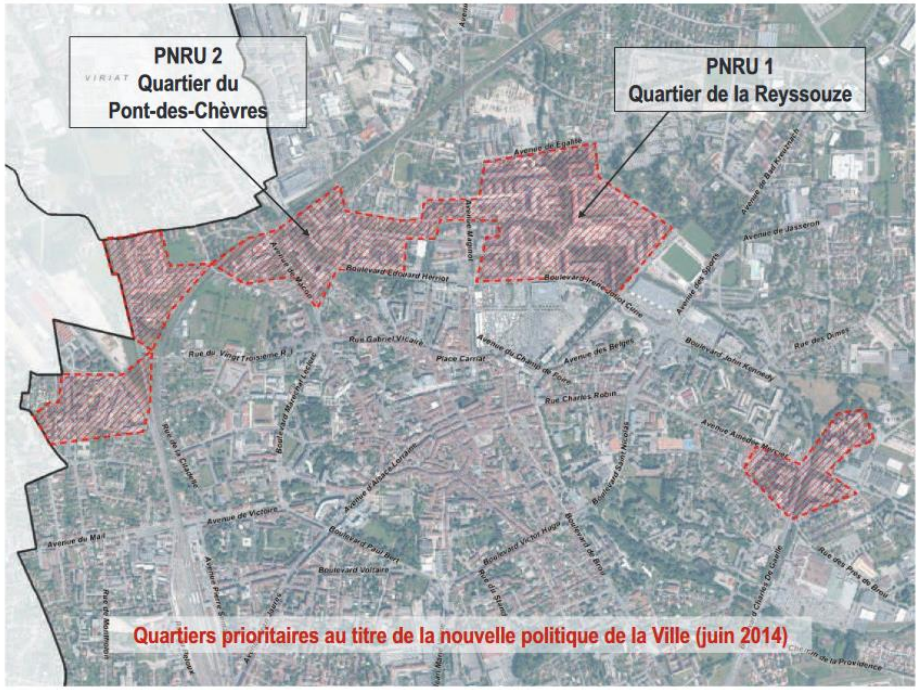

PERIMETRES DE RENOVATION URBAINE

Source : Ville de Bourg-en-Bresse

A Bourg-en-Bresse, deux programmes de rénovation urbaine sont en cours : le NPNRU du Pont des Chèvres, conventionné en 2020, et le PNRU de La Reyssouze achevé en 2018.

Pont des Chèvres

Sont prévus dans ce programme de rénovation urbaine :

- Des réhabilitations de logements
- Des travaux de voirie
- La construction de la Maison du cirque
- Des clauses sociales et forums de formation.

Grande Reyssouze – Terre des Fleurs

Les réalisations de ce PNRU portaient sur :

- Des réaménagements d'espaces publics
- Des réhabilitations de logements
- La réalisation d'une chaufferie biomasse
- La réhabilitation et construction d'équipements collectifs

4.2.4. Quartiers Politiques de la Ville (QPV)

Deux quartiers politique de la ville sont recensés sur la commune de Bourg-en-Bresse : la Grande Reyssouze – Terre des Fleurs, se superposant aux périmètres de programme de rénovation urbaine, et Croix-Blanche, pour lequel des travaux d'aménagement sont prévus, un plan de composition urbaine a été travaillé en 2022.

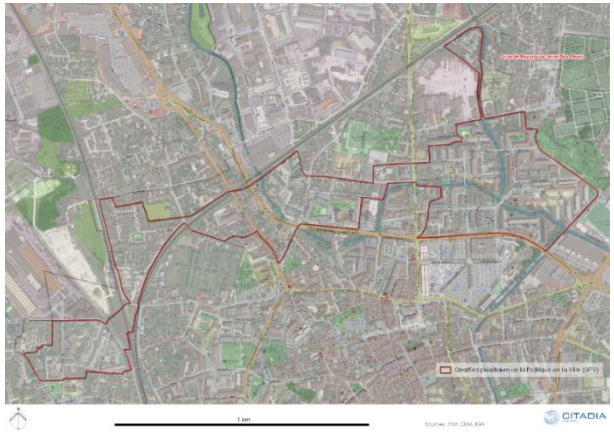

GRANDE REYSSOUZE TERRE DES FLEURS

CROIX-BLANCHE

4.2.5. Quartiers de Veille Active (QVA)

Deux quartiers de veille active sont recensés sur la commune de Bourg-en-Bresse : les Vennes et Rue des Sources, tous deux anciennement des quartiers politiques de la ville.

VENNES

RUE DES SOURCES

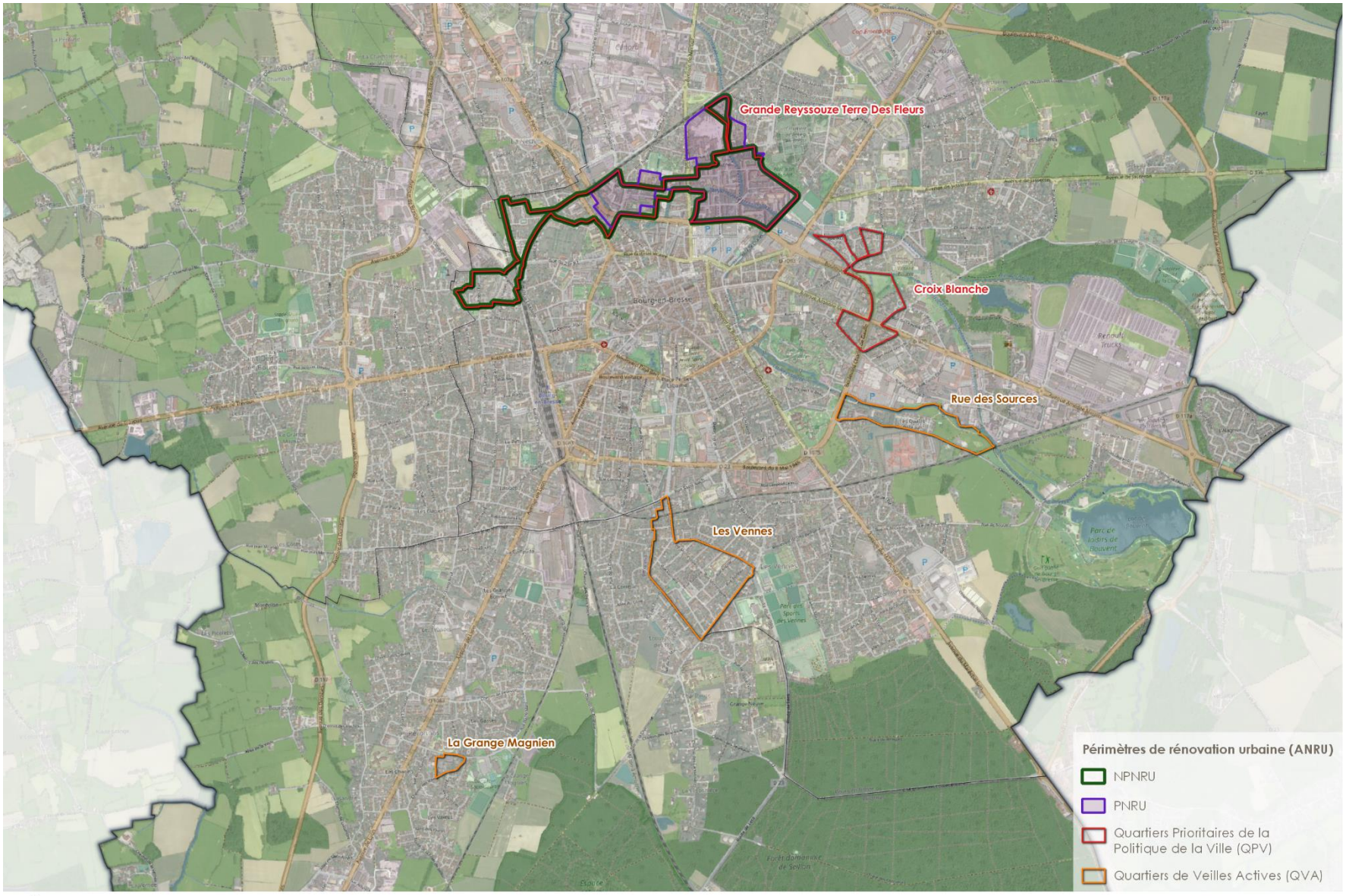

SYNTHESE DES QUARTIERS SOUMIS A DES PROGRAMMES DE RENOVATION D'HABITAT

4.3. Dynamique de construction et marché immobilier

4.3.1. Evolution du parc résidentiel

EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS ENTRE 1968 ET 2019
Source : INSEE RP 2019

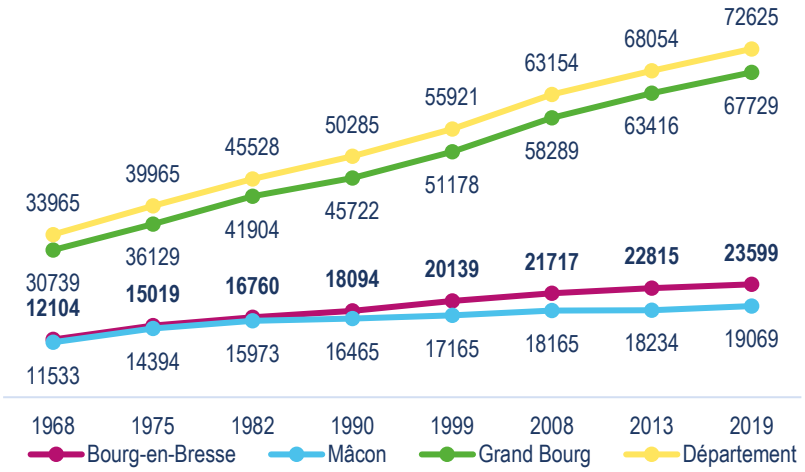

TAUX D'ÉVOLUTION ANNUEL DU NOMBRE DE LOGEMENTS A BOURG-EN-BRESSE ENTRE 1975 ET2019
Source : INSEE RP 2019

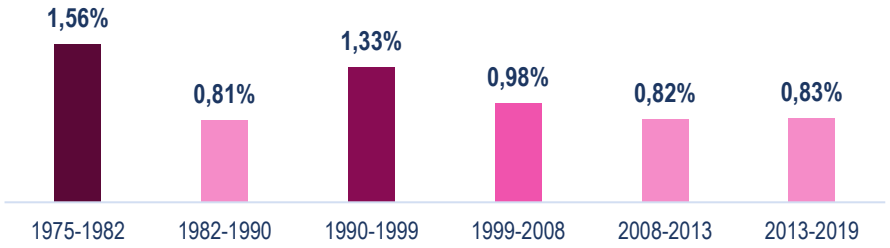

EVOLUTION EN BASE 100 DU NOMBRE DE LOGEMENTS ENTRE 1975 ET 2019
Source : INSEE RP 2019

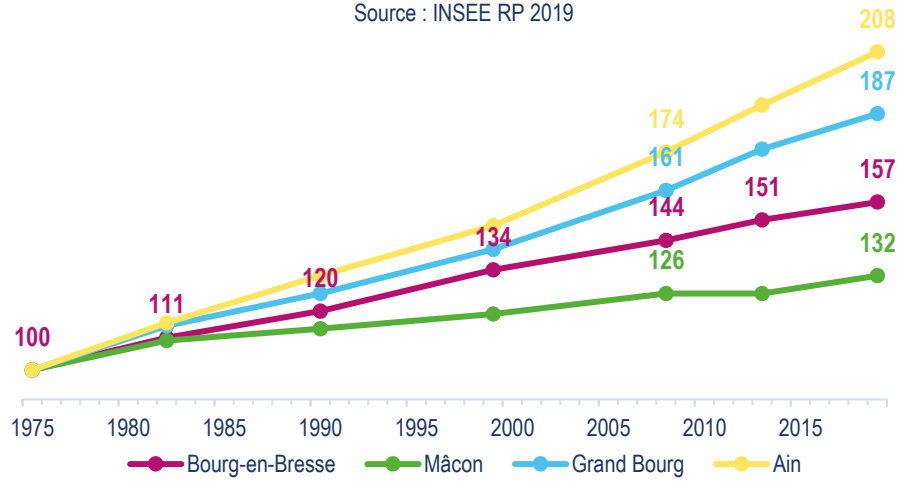

Le nombre de logements à Bourg-en-Bresse en 2019 s'élève à 23 599, dont 20441 résidences principales. Comme analysé dans les chapitres précédents, la construction a été plus dynamique dans les années 70. Le taux d'évolution annuel du nombre de logements montre cependant un ralentissement de la construction dans les années 80, avant une reprise d'un rythme de construction élevé entre les 1990 et 2008. Depuis 2008, le nombre de logements continue d'évoluer, néanmoins les logements vacants ont une croissance plus marquée par rapport aux résidences principales. Sur le temps long, on peut considérer que la production de logements à Bourg-en-Bresse a été relativement régulière et continue, plus stable que celle de Mâcon notamment. On peut noter cependant que la production de logements à l'échelle du département de l'Ain et même de l'agglomération a été plus importante que dans la ville-centre, et que cette différence d'évolution s'est accentuée depuis 2008. Cela témoigne d'une plus difficile production de logements dans la ville-centre par rapport aux communes périurbaines et rurales.

NOMBRE DE LOGEMENTS CONSTRUITS PAR AN
Source : Sitadel 2022

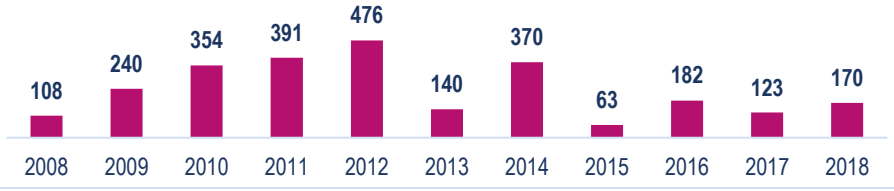

NOMBRE DE LOGEMENTS COMMENCÉS PAR AN, SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION
Source : Sitadel 2022

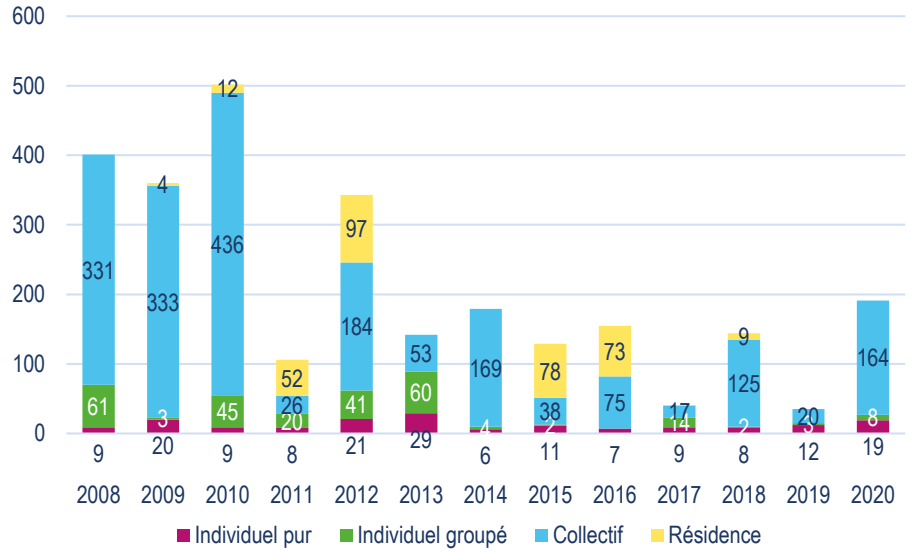

A Bourg-en-Bresse, le nombre de logements construits par an est en moyenne de 238 entre 2008 et 2019. On constate tout de même que c'est au début de cette décennie que le nombre de constructions était le plus élevé, et même en croissance, jusqu'à 2012. Les logements construits sont majoritairement des logements collectifs, l'individuel ne représente qu'une dizaine de logements par an en moyenne. Les opérations d'individuel groupé sont en perte de vitesse pendant la deuxième moitié de la période.

EVOLUTION DES TYPOLOGIES DES RÉSIDENCES PRINCIPALES
Source : INSEE RP 2019

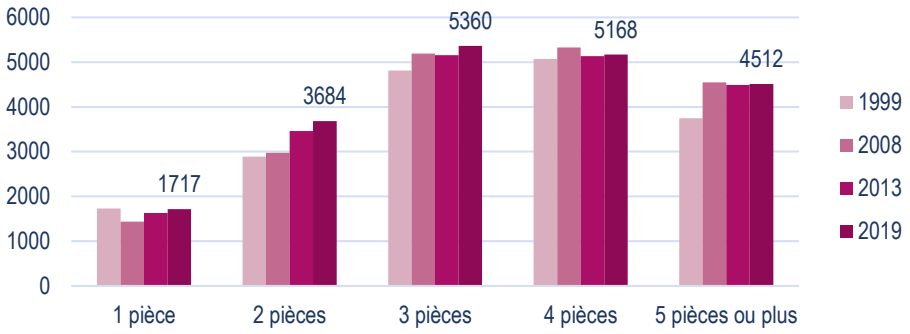

TAUX D'EVOLUTION ANNUEL DES TYPOLOGIES DES RÉSIDENCES PRINCIPALES ENTRE 2008 ET 2019
Source : INSEE RP 2019

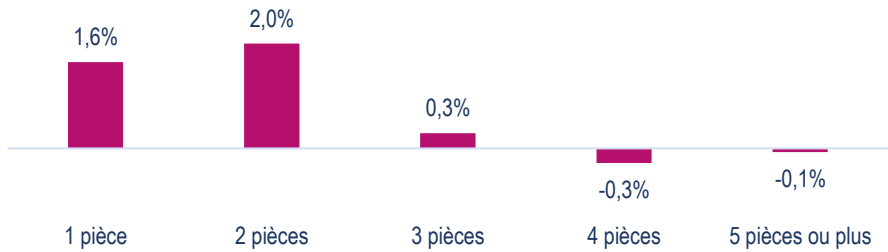

Bourg-en-Bresse, parmi les communes de l'unité urbaine, est la seule commune ou les logements intermédiaires sont majoritaires. En effet, la typologie de logements la plus représentée est les T3, suivie de près par les T4.

Le taux d'évolution annuel nous montre qu'à l'échelle de 10 ans, ce sont les T1 et T2 qui ont connu la plus grande augmentation, et que les T4 et T5 ont diminués en nombre sur la période.

Le parc de logements de Bourg-en-Bresse, déjà varié, continue de se diversifier.

4.3.2. Part des résidences secondaires et des logements vacants

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DE LOGEMENTS EN 2019
Source : INSEE RP 2019

Bourg-en-Bresse compte 87% de résidences principales, cette proportion est semblable à celles des territoires de comparaison. Pour autant, les autres communes de couronne dépassent les 90% de résidences principales parmi leurs parcs. Bourg-en-Bresse se distingue des territoires de comparaison par une plus grande proportion de logements vacants (11%) et une plus faible proportion de logements secondaires (2%).

EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS DE BOURG-EN-BRESSE PAR CATÉGORIE
Source : INSEE RP 2019

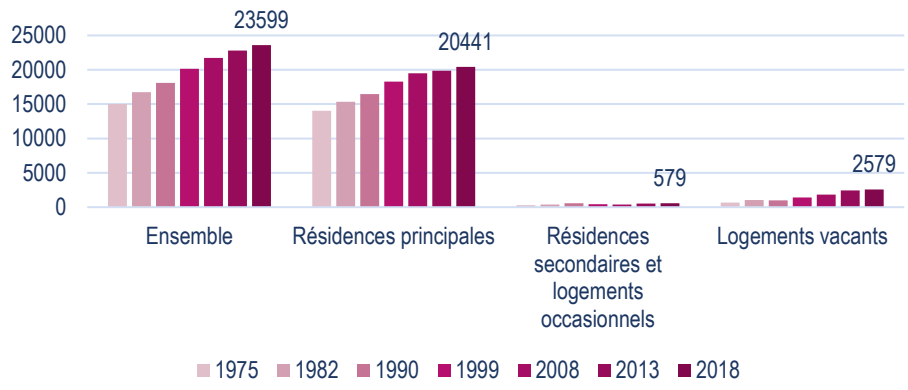

EVOLUTION DE LA PART DES LOGEMENTS VACANTS DEPUIS 2008
Source : INSEE RP 2018

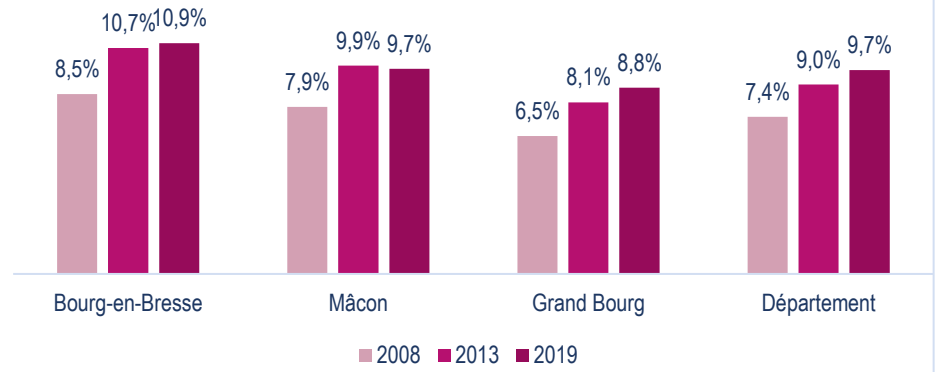

Le taux de vacance est en progression à Bourg-en-Bresse, bien que son augmentation soit plus modérée sur la deuxième moitié de la période de référence. Il y a, en 2019, 2 579 logements vacants.

DÉTAIL DE LA VACANCE STRUCTURELLE ET CONJONCTURELLE EN 2020

Source : INSEE RP 2019

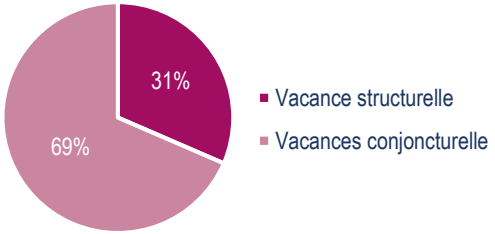

Précisons que les logements vacants se distinguent en deux types : la vacance conjoncturelle (de moins de deux ans) et structurelle (de 2 ans ou plus). La part de logements vacants pour des raisons structurelles est de 31% à Bourg-en-Bresse, soit représentant environ 800 logements. Il y a donc simplement une plus grande rétention de logements liée à un plus grand parc locatif ou la rotation des locataires engendrent de la vacance. En l'occurrence, la vacance conjoncturelle semble forte et peut indiquer que les logements en location rencontrent des difficultés à trouver locataire, signe d'un mauvais entretien du parc privé et d'une faible tension sur le parc immobilier locatif.

La carte du taux de vacance à l'IRIS, ci-après, montre une plus forte vacance dans les secteurs du centre urbain et de la gare. Cela coïncide à la fois avec les quartiers les plus anciens, ayant probablement un habitat plus hétérogène avec potentiellement des logements dégradés, et les quartiers où le taux de logements en location est le plus élevé.

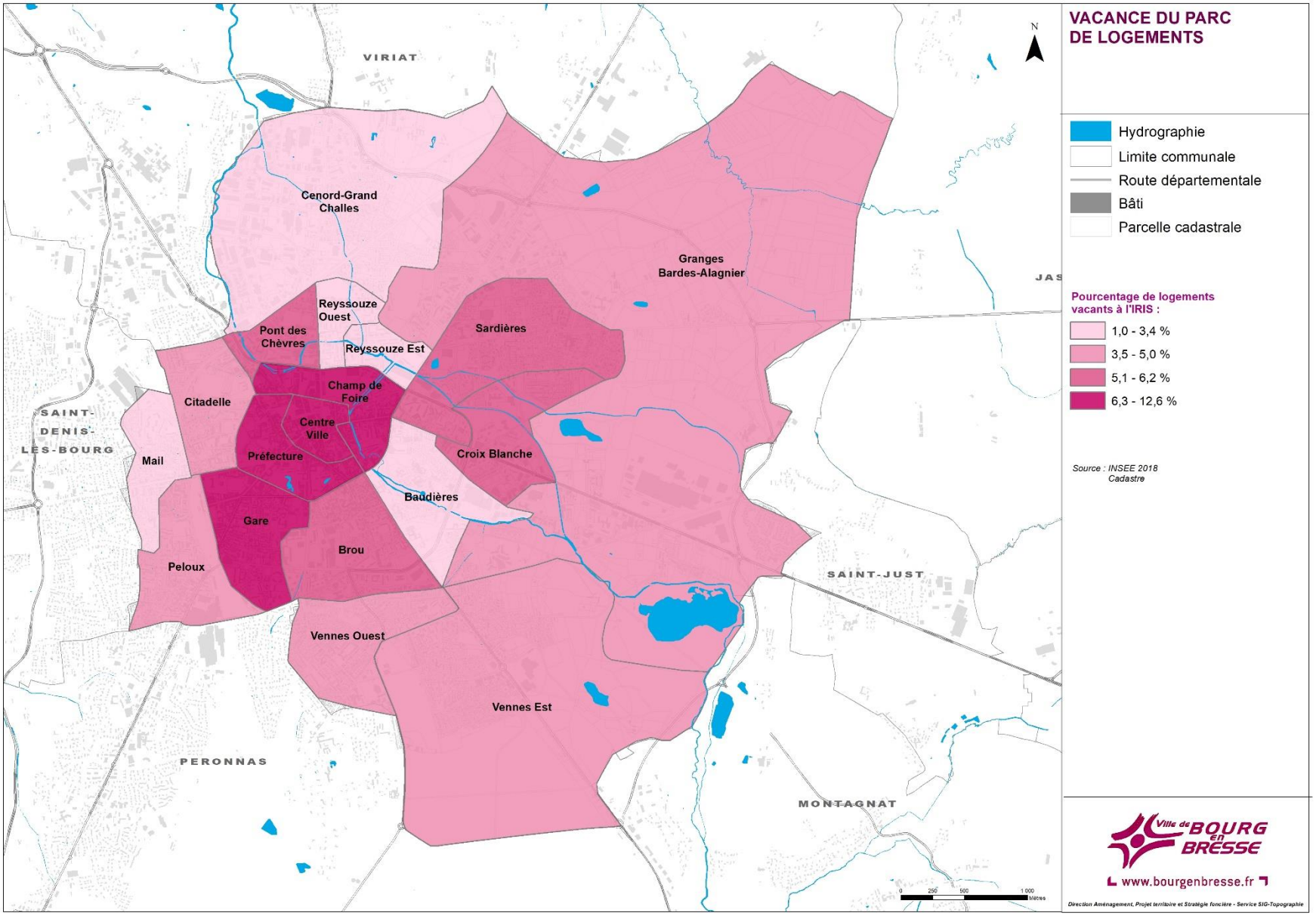

CARTE DES TAUX DE VACANCE DES LOGEMENTS PAR IRIS

Source : Grand Bourg Agglomération

4.3.3. Offre sociale

PART DES LOGEMENTS SOCIAUX
Source : INSEE RP 2019

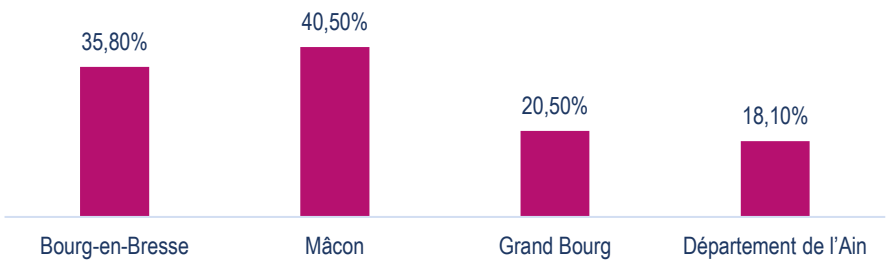

NOMBRE DE LOGEMENTS HLM LOUÉS VIDES
Source : INSEE RP 2020

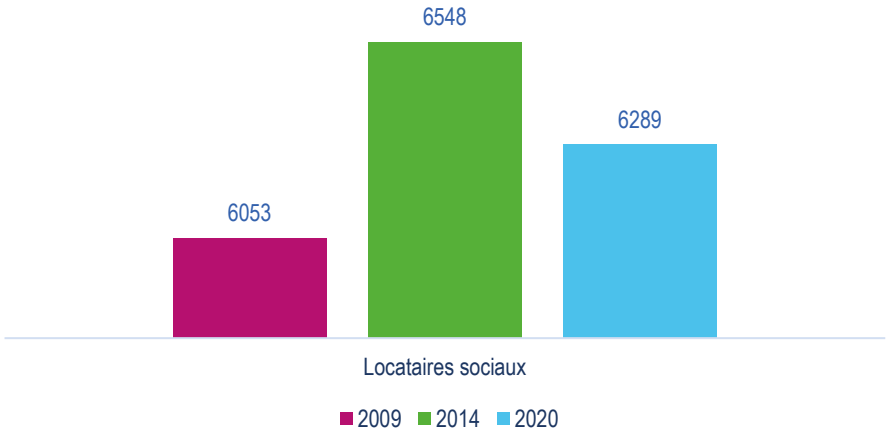

La part de logements sociaux à Bourg-en-Bresse est de 35,8% en 2019 ce qui est le double en proportion à l'échelle de l'Ain (18,1%). Cela représente cependant moins que sur le territoire de Mâcon (40,5%). Sur le dernier recensement disponible, le territoire enregistre 11 221 logements sociaux en 2022.

Le nombre de locataires dans le parc de logements HLM a connu une légère hausse entre 2009 et 2020, avec un pic en 2014.

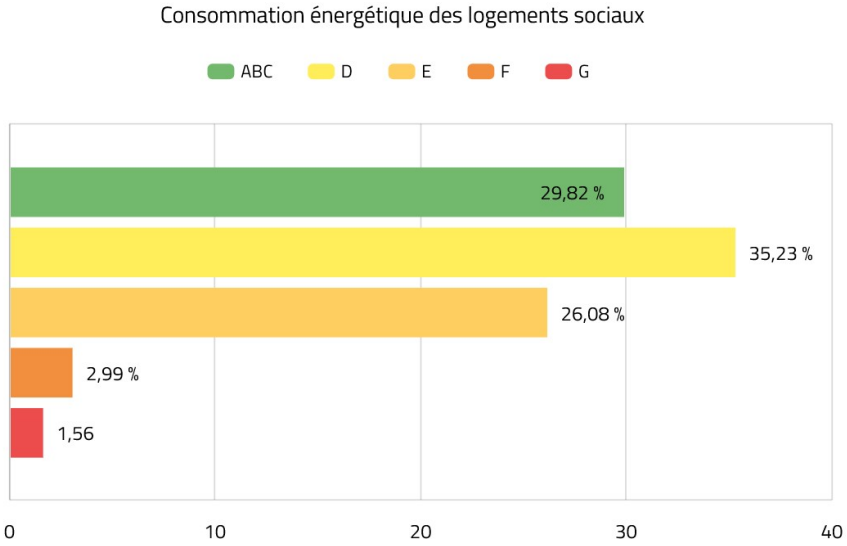

CONSOMMATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS SOCIAUX

Source : RPLS 2022

Les logements sociaux de Bourg-en-Bresse sont de classe énergétique moyenne. Le parc social est moins récent à Bourg-en-Bresse que dans les communes de couronne et est donc plus consommateur en énergie. Malgré tout, près de deux tiers des logements ont une étiquette supérieure à D. Les étiquettes E, de l'ordre d'un quart des logements, ne sont pas considérés comme des passoires énergétiques mais sont tout de même consommateurs, ce sont des biens pour lesquels la rénovation énergétique est préconisée.

STATUTS D'OCCUPATION DE LA POPULATION JEUNE
Source : INSEE RP 2019

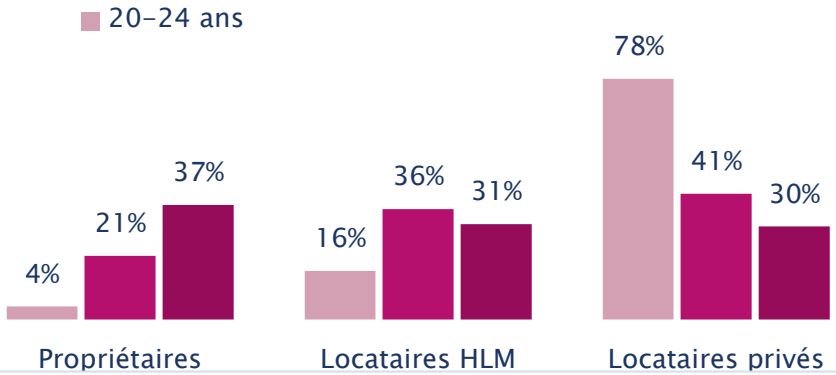

STATUTS D'OCCUPATION DE LA POPULATION SÉNIORE
Source : INSEE RP 2019

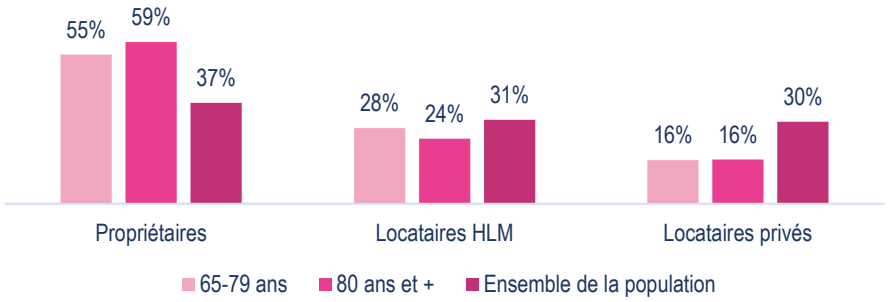

La population jeune de Bourg-en-Bresse est très largement locataire, les 20-24 ans sont souvent dans le parc privé, lié soit à une location dans le cadre de leurs études, soit à la cohabitation parentale. A 25-39 ans, la location reste majoritaire mais se partage entre le parc privé et social, lié à la décohabitation parentale qui peut impliquer pour les jeunes actifs de louer dans un parc plus abordable. Une faible part de cette tranche d'âge, 20%, devient propriétaire. La population sénior, à l'inverse de la population jeune, est majoritairement propriétaire. Le parc locatif privé est peu plébiscité par les profils séniors.

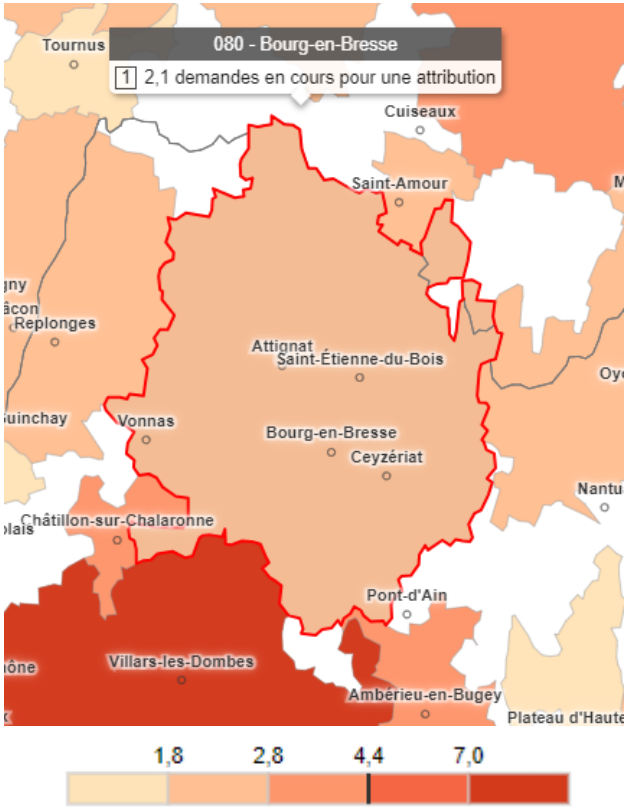

NOMBRE DE DEMANDES (EN COURS) DE LOGEMENTS SOCIAUX POUR UNE ATTRIBUTION

Source : Système national d'enregistrement (SNE), 2018

Il est à rappeler ici la part croissante de locataires au sein du parc social de 2013 à 2019 qui a représenté une hausse de 4,4%. Les communes de l'unité urbaine de Bourg-en-Bresse, sont concernées par une certaine demande de ce type de logements. Il y a actuellement, au niveau de l'aire d'attraction de Bourg-en-Bresse, à savoir des communes de couronne entre autres (Péronnas, Viriat, Saint-Denis-lès-Bourg), un nombre de demandes supérieur pour une attribution de logement social. Il y aurait plus de 2 demandes pour 1 attribution (données de l'année 2018). A titre indicatif, à l'échelle du territoire national, il y a 4.4 demandes pour 1 attribution.

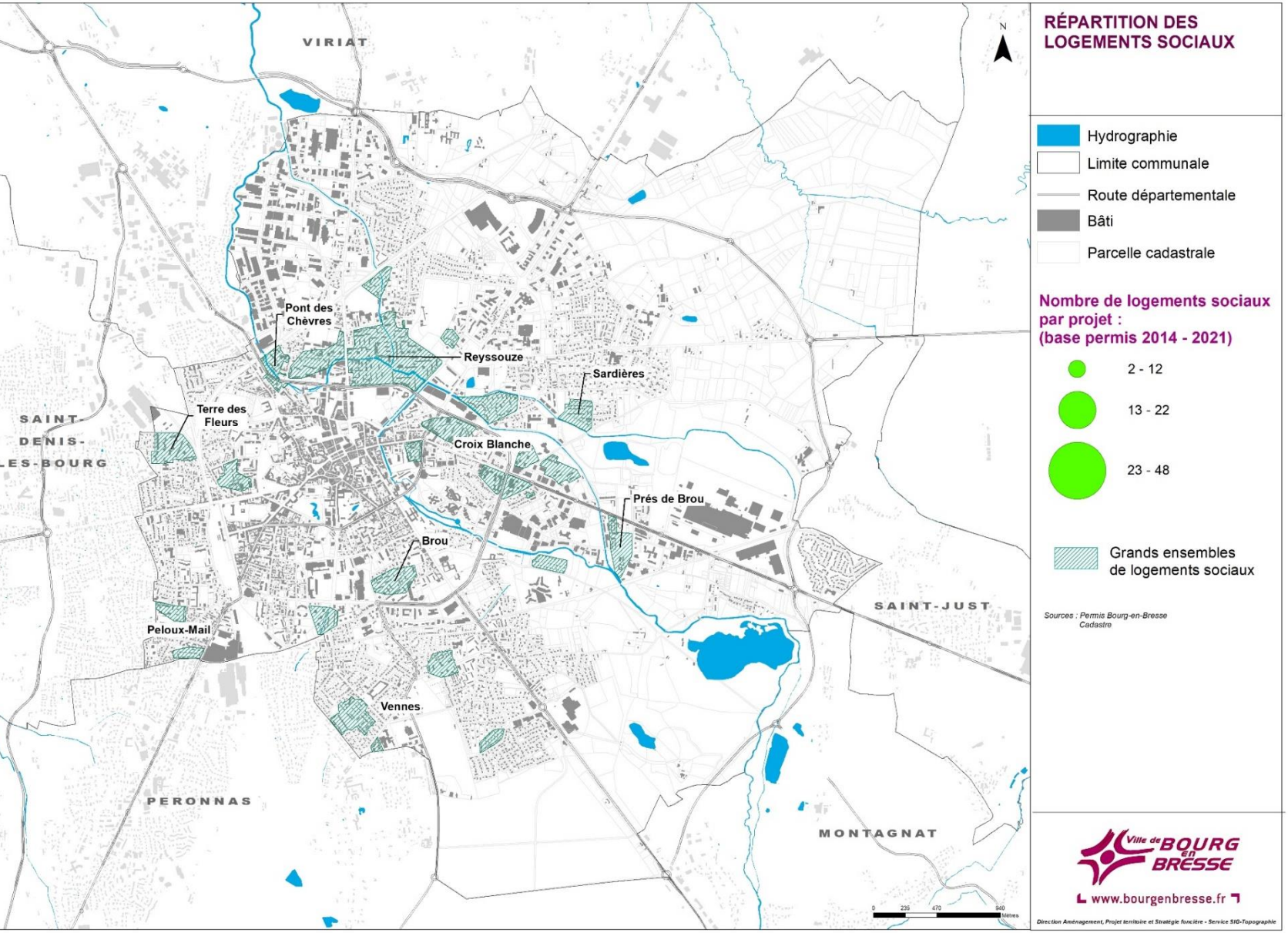

E DE LOCALISATION DES ENSEMBLES DE LOGEMENTS SOCIAUX

: Grand Bourg Agglomération

4.3.4. Prix des loyers

PRIX AU M² DES LOYERS D'ANNONCES DU PARC PRIVÉ
Source : Carte des loyers

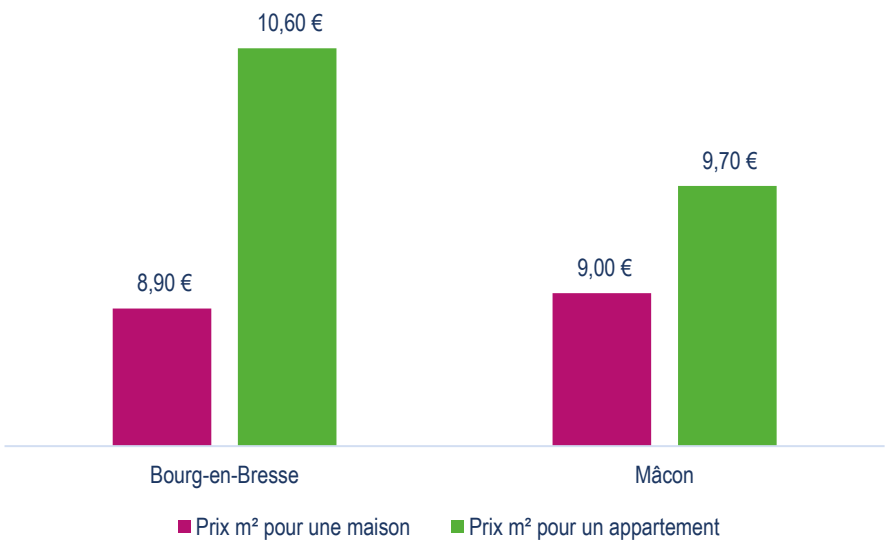

Le prix au m² d'un appartement en location à Bourg-en-Bresse s'élève en moyenne à 10,60€, et celui d'une maison à 8,90€. Cette différence de prix nous indique une faible tension sur les maisons en location, au regard d'une location plus dynamique et lucrative du marché des appartements. Ces derniers se louent par ailleurs 1€ du m² plus cher qu'à Mâcon. Les prix observés à Bourg-en-Bresse sont toutefois proches de ceux des communes de couronne.

4.3.5. Adéquation du marché à l'évolution démographique

COHABITATION PARENTALE
Source : INSEE RP 2019

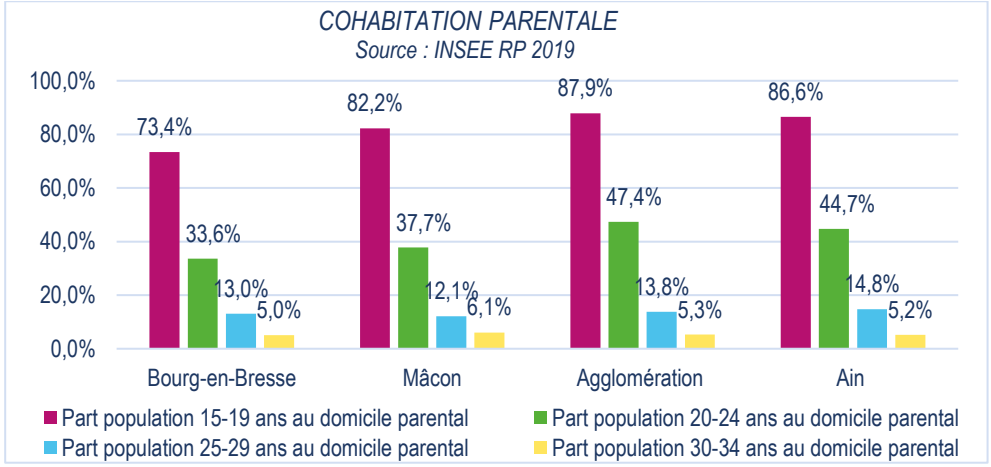

A Bourg-en-Bresse, seulement 3/4 des 15-19 ans résident au domicile parental, contre 82% à Mâcon, ou encore 88% dans l'agglomération. A des échelles plus larges comme la communauté d'agglomération (87,9%) ou l'Ain (86,6%), ce taux est également plus élevé. Il y a 1 jeune de 20-24 ans sur 3 qui habite au domicile parental c'est encore en dessous des territoires de comparaison. Pour la classe d'âge des 25-29 ans la part est dans l'ordre des territoires de comparaison avec un taux plus important que pour Mâcon (13% contre 12,1% à Mâcon) et légèrement inférieur à l'agglomération et à l'Ain (13,8% et 14,8%).

EVOLUTION DE LA TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES
Source : INSEE RP 2019

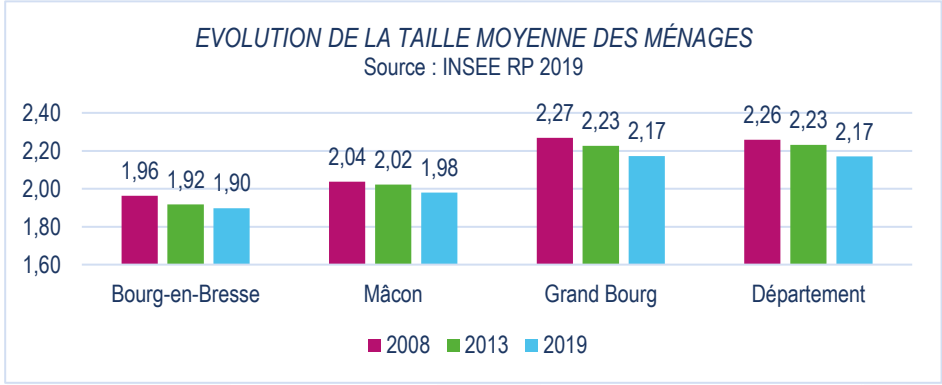

La taille des ménages à Bourg-en-Bresse suit une courbe de diminution comme ses territoires de comparaison. Les ménages de Bourg-en-Bresse et de Mâcon ont perdu 0,06 de taille moyenne entre 2008 et 2019. Sur l'Ain et l'agglomération la tendance est la même bien que la perte soit plus élevée (-0,1 entre 2008 et 2019).

Renouvellement urbain : Correspond à la vie du parc de logements en-dehors de la construction neuve : il s'agit de ce qui est créé ou détruit spontanément au sein du bâti préexistant. Plus précisément, parallèlement à la construction de nouveaux logements, certains sont démolis, abandonnés ou affectés à une autre destination (commerces, bureaux…). A l'inverse, des locaux d'activités peuvent être transformés en logements. Ainsi, la différence entre les logements supprimés et ceux créés dans le parc existant correspond au renouvellement du parc de logements.

ESTIMATION DE LA DYNAMIQUE DE RENOUVELLEMENT DU PARC ENTRE 2008 ET 2019

Source : INSEE RP et Sitadel estimation des livraisons

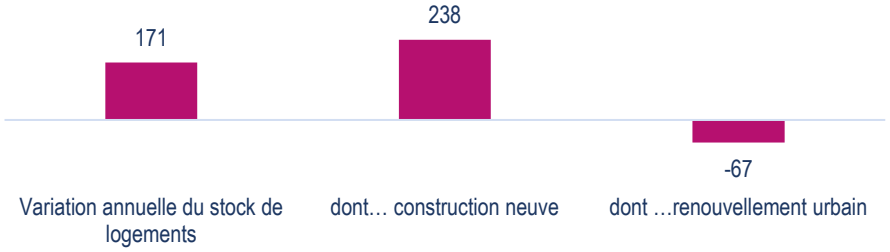

Point mort : Correspond à la mesure à posteriori de la production de logements nécessaires pour maintenir la population communale en présence.

Le calcul du point mort correspond à la somme entre :

- Les besoins annuels liés au desserrement (diminution de la taille moyenne) des ménages ;
- La variation annuelle moyenne de la quantité de logements vacants ;
- La variation annuelle moyenne de la quantité de résidences secondaires ;
- Les besoins annuels liés au renouvellement du parc de logements.

Synthèse des enjeux liés à l'habitat et au logement

CONSTATS	PREMIERS ENJEUX
○ Un parc de logements diversifié, avec ¾ de logements collectifs, et une prédominance des T3 et T4 ; ○ Un parc d'âge moyen, avec deux périodes de construction importantes : les années 70 et 90 ; ○ Peu de résidences secondaires mais des logements vacants en progression et atteignant 10% du parc de logements ; ○ Une grande part de logements sociaux malgré un ralentissement du nombre de locataires ; ○ Un marché locatif non tendu, avec des loyers proches des communes de couronne ; ○ Un rythme de consommation foncière en décalage avec la croissance démographique.	○ Engager une réflexion intercommunale sur la complémentarité et la programmation des produits de logements ; ○ Préserver un parc diversifié pour maintenir des possibilités de parcours résidentiels complets sur la commune ; ○ Veiller à l'entretien du parc de logements, qui, étant issus de pics de construction, connaitra des pics de vétusté ; ○ Engager une trajectoire plus sobre en foncier pour l'habitat ; ○ Veiller à la qualité des opérations de logements et à leur inscription paysagère et environnementale, pour contribuer à l'attractivité de la commune, mais également développer une offre de logements moins énergivore (en termes d'énergie, de foncier, d'eau…).

5. Commerces, équipements et services de proximité

5.1. Offre commerciale et activités de services

5.1.1. Offre commerciale

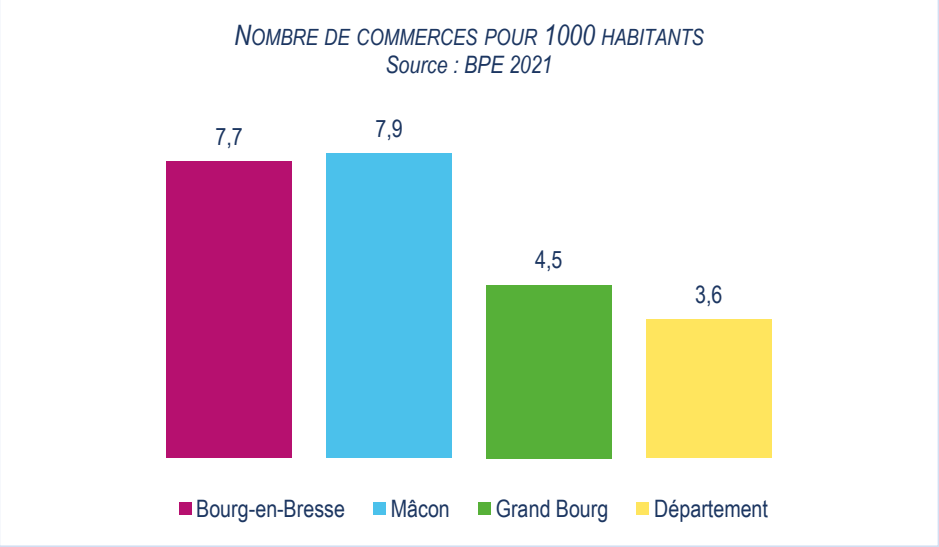

Bourg-en-Bresse possède 7.7 équipements de commerces pour 1000 habitants c'est plus que l'agglomération (4,5) mais également que l'Ain (2,6). Cependant le nombre est moins élevé pour 1000 habitants que sur la commune de Mâcon (7,9).

5.1.2. Offre de services

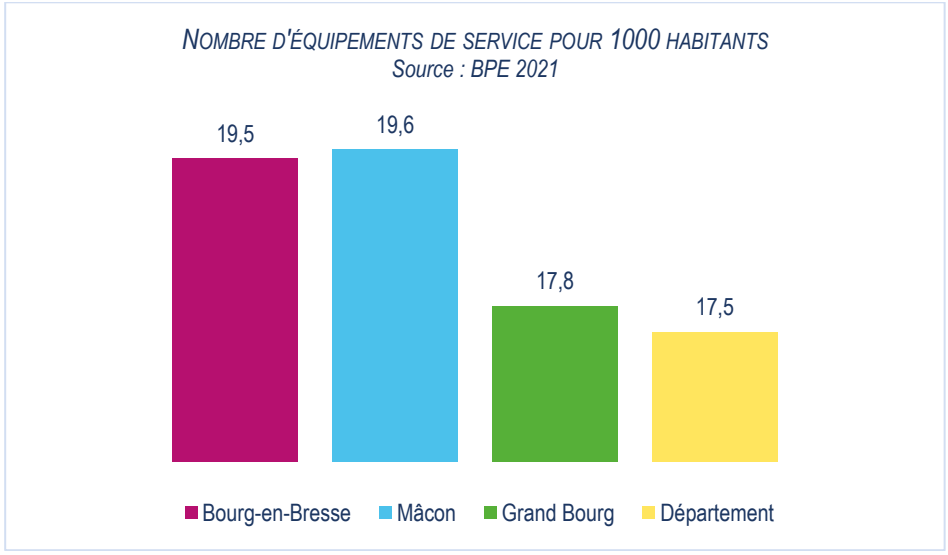

Bourg-en-Bresse possède 19,5 équipements de services c'est autant que Mâcon (19,6) pour 1000 habitants. C'est plus que les territoires plus larges que sont l'agglomération (17,8) et l'Ain (17,5).

Bourg-en-Bresse conforte donc sa position de ville-centre en offrant davantage de services de proximité à sa population que dans les territoires ruraux et périurbains.

La carte ci-après montre le détail de la localisation des commerces et services dans le centre urbain de Bourg-en-Bresse. On peut remarquer une organisation spatiale très définie : les commerces d'habillement et accessoire se localisent presque exclusivement dans l'hypercentre. Les restaurants et bars sont nombreux le long de la rue de la République. Le secteur de la gare offre également de nombreux services de proximité. Enfin, cette carte met en avant les rues de faubourg de Bourg-en-Bresse puisque les rez-de-chaussée commerçants prennent essentiellement place dans ces tissus anciens.

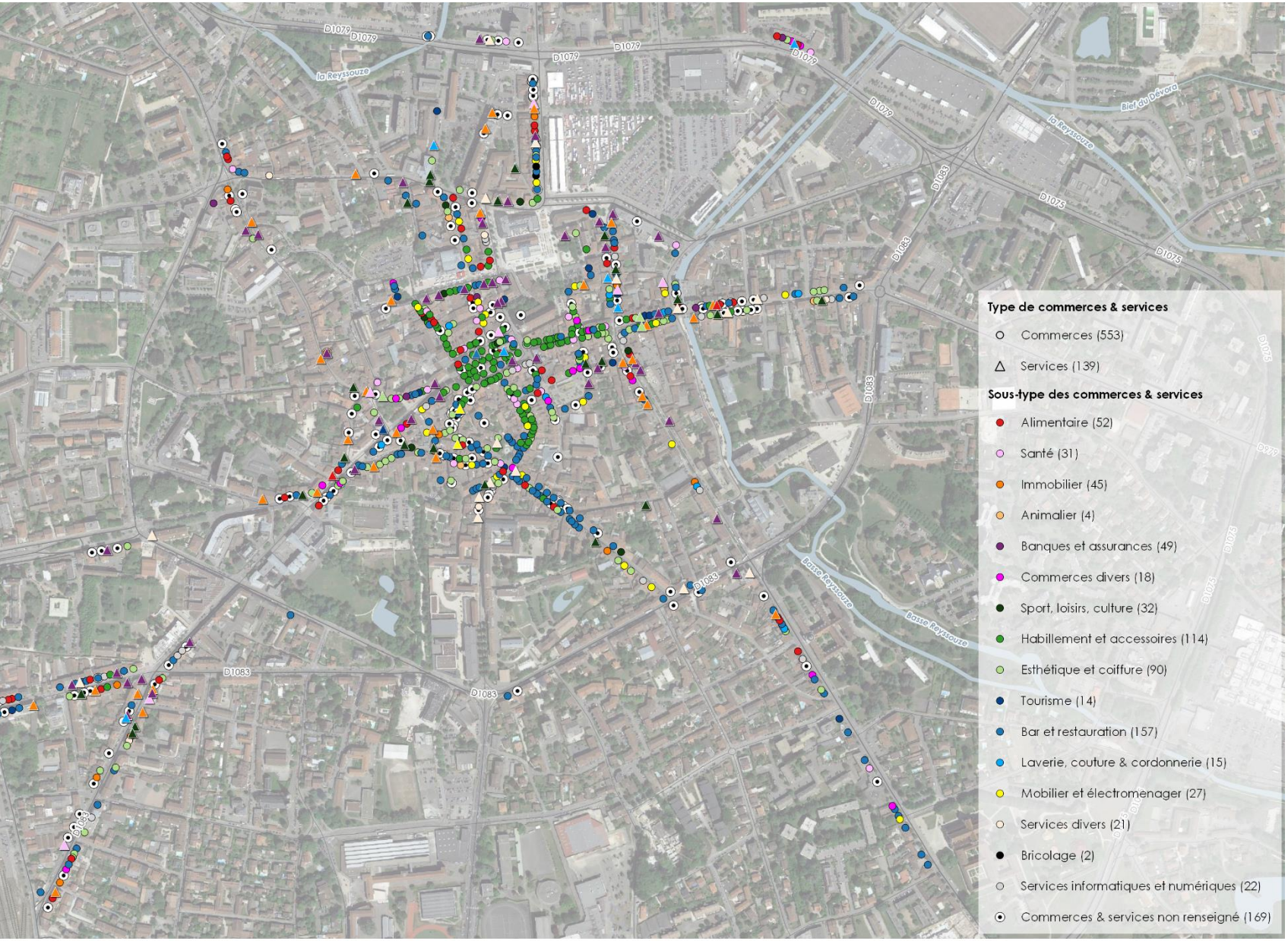

COMMERCES ET SERVICES A BOURG-EN-BRESSE

5.2. Formation et scolarité

5.2.1. Population et scolarisation

	Ensemble	Population scolarisée	Taux de scolarisation (%)
Bourg-en-Bresse	34 864	4 132	**11,9**
Mâcon	27 959	2 638	**9,5**
CA de Bourg en Bresse	109 766	10 313	**9,4**
Département de l'Ain	423 292	47 325	**9,0**
France	55 228 293	5 982 918	**10,8**

TABLEAU 1 : TAUX DE SCOLARISATION DE LA POPULATION DE 15 ANS ET PLUS EN 2020 (SOURCE : INSEE)

En 2020, la commune de Bourg-en-Bresse possède un taux de scolarisation de 11,9 % pour l'ensemble de sa population âgée de 15 ans et plus. À titre de comparaison, Mâcon se situe en dessous, avec une valeur de 9,5 %. Bourg-en-Bresse est également au-dessus du taux obtenu à l'échelle de la CA de Bourg-en-Bresse (9,4 %), du département de l'Ain (9,0 %) ainsi que du taux national (10,8 %).

Ainsi, proportionnellement, la population âgée de 15 ans et plus à Bourg-en-Bresse est davantage scolarisée que celle de la commune de Mâcon, de la CA de Bourg-en-Bresse, de l'Ain et de la France.

	Bourg-en-Bresse	Mâcon	Bourg Agglomération	Ain	France
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	**30 731**	25 321	99 453	480 283	49 245 375
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	**24,9 %**	30,1 %	20,8 %	19,8 %	21,1 %
BEPC, brevet des collèges, DNB	**6,0 %**	5,6 %	5,2 %	5,0 %	5,4 %
CAP, BEP ou équivalent	**24,2 %**	22,6 %	28,4 %	26,9 %	24,4 %
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	**17,4 %**	16,0 %	18,3 %	17,8 %	17,4 %
Diplôme de l'enseignement supérieur Niveau bac + 2	**10,2 %**	9,1 %	12,2 %	12,1 %	11,1 %
Diplôme de l'enseignement supérieur Niveau bac + 3 ou bac + 4	**9,8 %**	8,3 %	8,8 %	9,0 %	9,4 %
Diplôme de l'enseignement supérieur Niveau bac + 5 ou plus	**7,5 %**	7,4 %	6,3 %	9,4 %	11,0 %

TABLEAU 2 : DIPLOME LE PLUS ELEVE DE LA POPULATION NON SCOLARISEE DE 15 ANS ET PLUS EN 2020 (SOURCE : INSEE)

À l'échelle de la commune de Bourg-en-Bresse, 24,9 % de la population non scolarisée de 15 ans et plus ne détient aucun diplôme ou un certificat d'études primaires, 24,2 % de la possède un CAP, un BEP ou un équivalent, suivi de 17,4 % qui a obtenu un baccalauréat, un brevet professionnel ou un équivalent. À titre de comparaison, la commune de Mâcon a une part plus importante de population ne détenant aucun diplôme ou certificat d'études primaires (30,1 %) et c'est 21,1 % à l'échelle nationale.

À Bourg-en-Bresse, c'est 7,5 % des 15 ans et plus non scolarisés qui détiennent un diplôme de niveau bac +5 ou plus. C'est supérieur à la valeur de la ville de Mâcon (7,4 %) mais inférieure à la moyenne nationale (11,0 %).

À Bourg-en-Bresse, la majorité de la population non scolarisée (55,1 %) détient un diplôme de niveau CAP ou un diplôme de niveau inférieur. Dans la commune de Mâcon, c'est 58,3 % de sa population. À l'échelle nationale c'est 50,9 %.

Ainsi, la population de Bourg en Bresse dispose d'un niveau de diplôme moins élevé que la moyenne de la population nationale.

5.2.2. Accueil des jeunes enfants

D'après les données issues du site de la ville de Bourg-en-Bresse, la commune regroupe 10 équipements qui accueillent les jeunes enfants en journée et un relais petite enfance (RPE). Il s'agit de :

- Une crèche familiale et sept Espaces Petite Enfance type crèche collective proposant principalement des places d'accueil régulier attribuées par la commission d'accueil Petite Enfance.
- Deux espaces Petite Enfance type halte-garderie (Alexandre Dumas et Terre des fleurs) proposant des places d'accueil occasionnel ou régulier de petit volume horaire, en accès direct pour les familles dans la limite des places disponibles.

5.2.3. Equipements et capacités

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS PRIMAIRES ET SECONDAIRES POUR 1000 HABITANTS
Source : BPE 2021

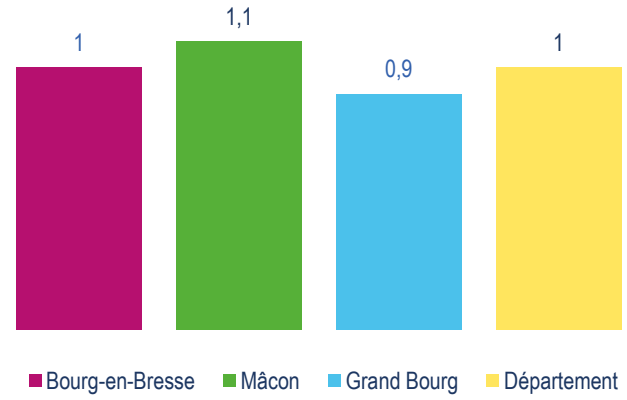

Bourg-en-Bresse dispose d'un équipement d'enseignement pour 1000 habitants. Ce nombre d'équipements d'enseignement est dans la moyenne observée à Mâcon, mais aussi à plus grande échelle (agglomération, département et France). Ceci en fait un pôle éducatif important au sein de l'unité urbaine.

D'après les données du ministère de l'Éducation nationale, Bourg-en-Bresse possède plusieurs établissements scolaires présentés dans le tableau ci-dessous.

Nombre et Type	Statut	Noms des établissements ayant le plus d'élèves
2 écoles maternelles	2 publiques	École maternelle Charles Robin (77 élèves) École maternelle Brou (64 élèves)
17 écoles primaires	13 publiques 4 privées	École primaire privée Saint Louis-Saint Vincent (359 élèves) École primaire privée Notre-Dame (332 élèves) École primaire publique Les Vennes (312 élèves)
4 écoles élémentaires	3 publiques 1 privée	École élémentaire publique Les Lilas (183 élèves) École élémentaire publique Charles Robin (144 élèves) École élémentaire publique de Brou (128 élèves)
7 collèges	4 publics 3 privées	Collège privé Saint-Pierre (819 élèves) Collège public Victoire Daubié (573 élèves) Collège public du Revermont (516 élèves)
9 lycées	7 publics 2 privés	Lycée public polyvalent Joseph-Marie Carriat (1778 élèves) Lycée public Edgar Quinet (1282 élèves) Lycée public Lalande (1051 élèves)
1 EREA	1 public	Établissement Régional d'Enseignement Adapté Philibert Commerson (146 élèves)

TABLEAU 3 : ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SUR LA COMMUNE DE BOURG-EN-BRESSE

D'après les données du ministère de l'Éducation nationale, Bourg-en-Bresse possède également plusieurs établissements proposant des formations d'enseignement supérieur dont :

Nombre et Type	Statut	Noms des établissements
2 universités	2 publiques	**Université Claude Bernard - Lyon 1** Antenne de Bourg-en-Bresse de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Lyon **Université Jean-Moulin Lyon 3** Antenne Institut de Droit (329 élèves en 2015-2016) Antenne Institut Administration des entreprises (354 étudiants en 2015-2016) Antenne de l'IUT Lyon (36 étudiants) Antenne Institut des Langues Antenne du service commun de la formation appliquée et continue (18 étudiants en 2015-2016) Antenne UFR Lettre et Civilisations (97 étudiants en 2015-2016)
7 lycées	5 publics 2 privés	Lycée public polyvalent Joseph-Marie Carriat Lycée public Edgar Quinet Lycée public Lalande Lycée privé professionnel Saint-Joseph Lycée public agricole les Sardières Lycée privé Saint-Pierre Lycée public professionnel Gabriel Voisin

TABLEAU 4 : ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE BOURG-EN-BRESSE

L'unité urbaine dans laquelle se trouve Bourg-en-Bresse assure alors une complémentarité dans l'offre éducative. En effet, les communes de Saint-Denis-lès-Bourg et Péronnas disposent chacune d'un collège public. Cependant, c'est uniquement Péronnas et Bourg-en-Bresse qui détiennent des lycées et des établissements proposant des formations d'enseignement supérieur.

À titre de comparaison, la commune de Mâcon dispose de 36 établissements scolaires. Le nombre d'établissements est légèrement supérieur à Bourg-en-Bresse (40) mais dans le même ordre de grandeur.

À l'échelle du département de l'Ain, c'est en moyenne 1,55 établissement scolaire par commune. Bourg-en-Bresse, étant nettement au-dessus, se positionne alors comme un pôle éducatif important au sein du département de l'Ain.

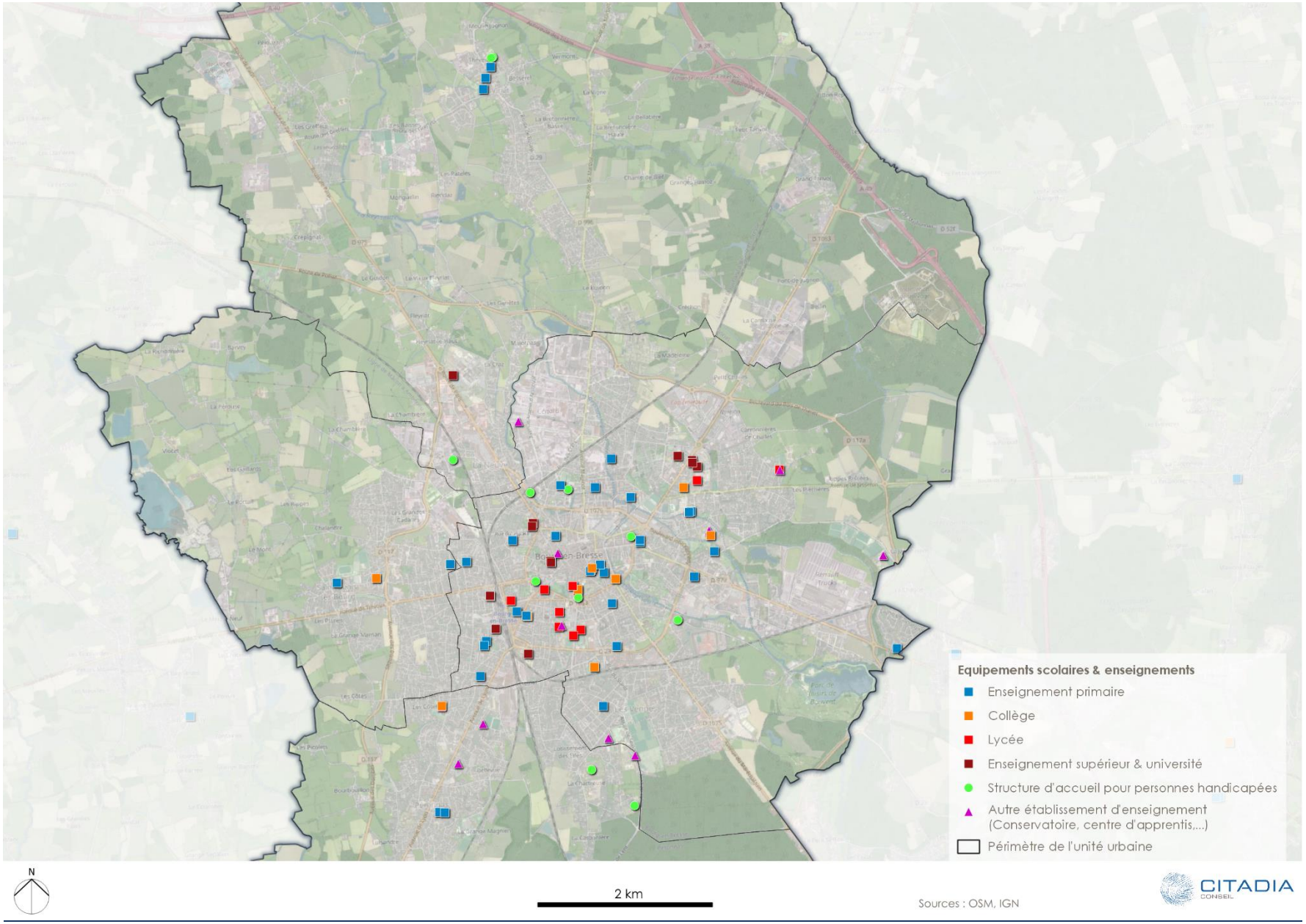

CARTE DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES A L'ECHELLE DE L'UNITE URBAINE

5.3. Santé

5.3.1. Equipements de santé

NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ POUR 1000 HABITANTS
Source : BPE 2021

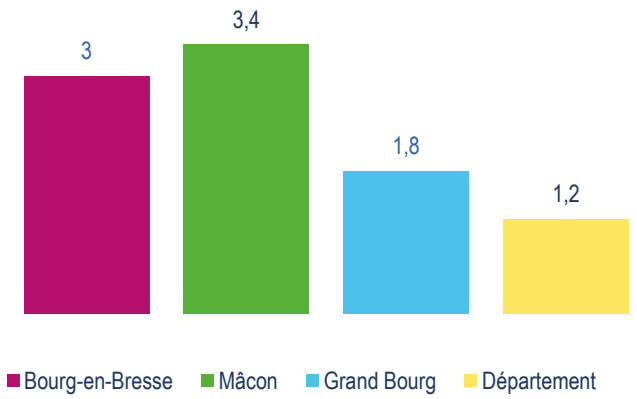

La ville de Bourg-en-Bresse possède un nombre d'équipements de santé de 3 pour 1 000 habitants. C'est légèrement moins qu'à Mâcon, qui dispose de 3,4 équipements pour 1000 habitants.

La commune de Bourg-en-Bresse dispose de plusieurs équipements de santé pour assurer le bien-être de ses habitants. Les infrastructures comprennent :

Hôpitaux et cliniques (2 équipements) :

- Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse (CHBB) : capacité d'accueil de 660 lits de médecines.
- Clinique Convert – Ramsay Santé : capacité d'accueil de 120 lits.

Centres médicaux et paramédicaux (environ 15 équipements) :

- Cabinets médicaux, infirmiers, dentaires et d'orthodontie.

Pharmacies :

- 12 pharmacies

5.3.2. Médecins et spécialistes

Il y a 2,45 médecins pour 1 000 habitants à Bourg-en-Bresse.

La commune de Bourg-en-Bresse possède environs 98 spécialistes de la santé répartis par spécialité :

- Médecins généralistes : 50
- Cardiologues : 5
- Gastro-entérologues : 4
- Gynécologues : 6
- Pédiatres : 3
- Dermatologues : 4
- Psychiatres : 8
- Ophtalmologistes : 6
- Radiologues : 5
- Rhumatologues : 3
- Orthopédistes : 4

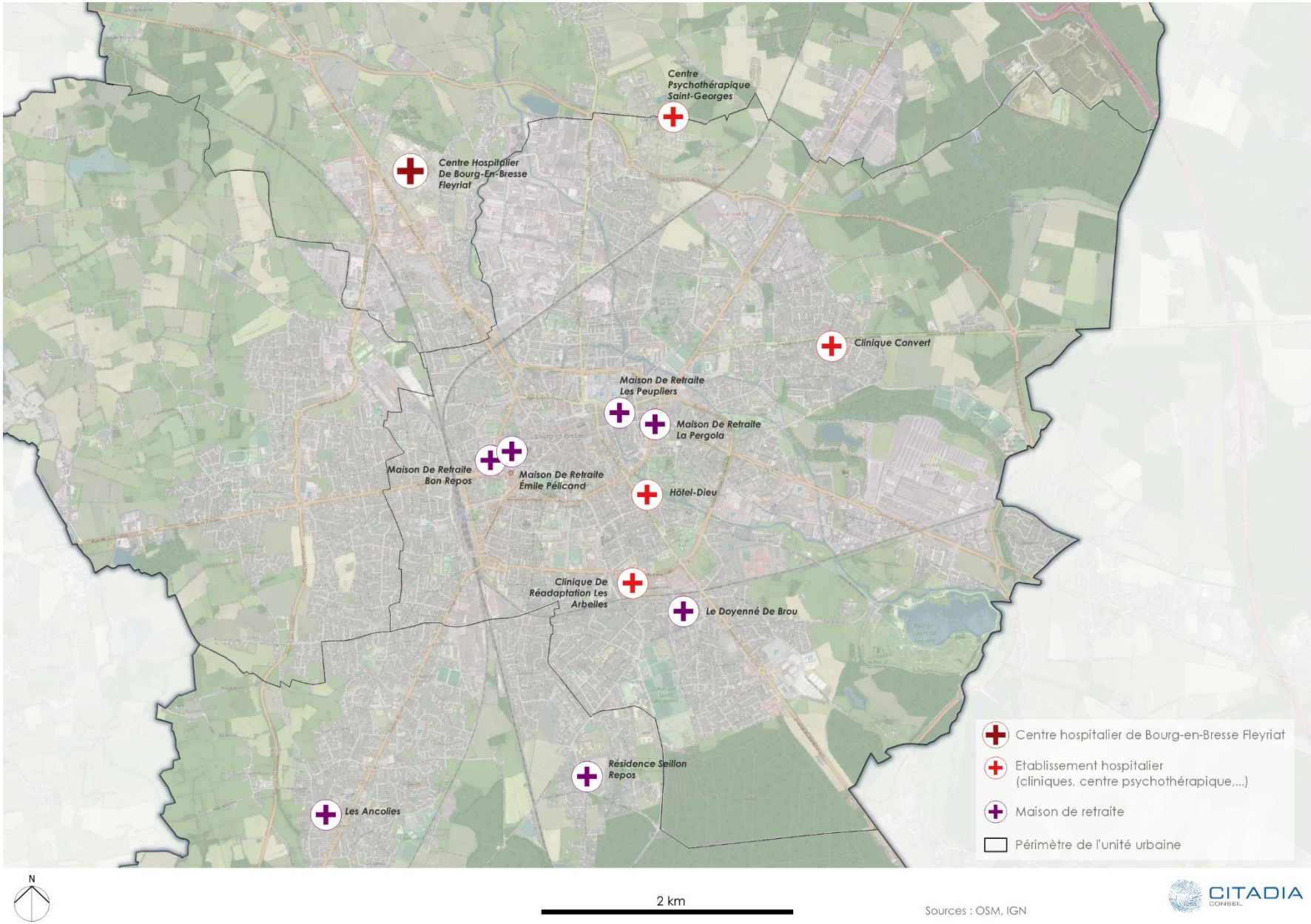

CARTE DES EQUIPEMENTS DE SANTE A L'ECHELLE DE L'UNITE URBAINE

5.4. Culture, sports et loisirs

5.4.1. Offre culturelle

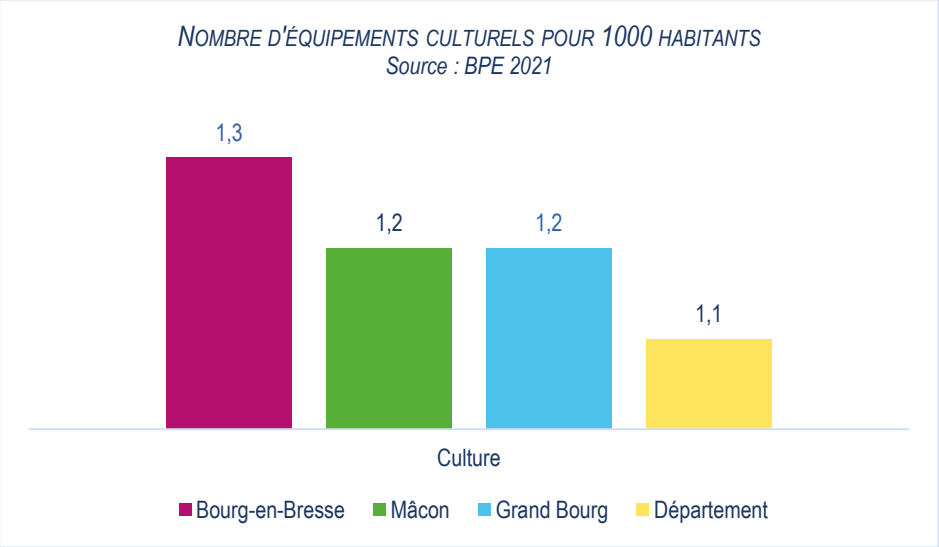

La ville de Bourg-en-Bresse possède un nombre d'équipements culturels de 1.3 pour 1 000 habitants. C'est proche du taux observé pour l'ensemble des territoires de comparaison.

La commune de Bourg-en-Bresse propose plusieurs équipements culturels pour les habitants :

Théâtres et salles de spectacles (3 équipements) :

- Théâtre de Bourg-en-Bresse
- La Tannerie
- Salle polyvalente

Bibliothèques et médiathèques (2 équipements) :

- Médiathèque de Bourg-en-Bresse
- Bibliothèque Elsa Triolet

5.4.2. Offre sportive

La ville de Bourg-en-Bresse possède un nombre d'équipements sportif de 6 pour 1 000 habitants.

Bourg-en-Bresse dispose d'une variété d'équipements sportifs pour ses habitants :

- Gymnases et salles multisports (10 équipements)
- Stades (3 équipements)
- Terrains de tennis (4 équipements)
- Piscines (2 équipements)
- 1 Skate-park
- 1 zone de terrain de pétanque

Équipements sportifs

La ville de Bourg-en-Bresse dispose de plusieurs équipements sportifs variés, en intérieur et extérieur. Ils sont listés dans le tableau ci-dessous.

Nombre et type d'infrastructure	Noms
1 centre hippique	Centre hippique des Vennes – Jacques Robert
2 piscines	Centre nautique Le Carré d'eau Piscine Plein Soleil
7 complexes sportifs	Complexe sportif Claudius Favier Complexe sportif Croix-Blanche Complexe sportif de la Chagne Complexe sportif des Sardières Complexe sportif Edgar Quinet Complexe sportif Gabriel Voisin Complexe sportif Saint-Roch
1 golf	Golf de Bourg-en-Bresse
	Pôle socio-sportif Lilas-Vavres Gymnase des Vennes

10 gymnases	Salle Henri Villard Gymnase scolaire Arbelles Gymnase scolaire Charles Jarrin Gymnase scolaire Charles Péguy Gymnase scolaire Charles Perrault Gymnase scolaire Charles Robin Gymnase scolaire du Peloux Gymnase scolaire Saint-Exupéry
1 parc de sport	Parc de sports des Vennes
1 parc de loisirs	Parc de Loisirs de Bouvent
1 skate park	Skate-park de la Vinaigrerie
10 stades	Stade des Vennes Stade Edgar Quinet Stade Henri Fléchon Stade Jacques Porte Stade Louise Parant Stade Marcel Verchère Stade Peloux Stade Pierre Granger Stade Robert Ardito Stade Roger Deguin
1 stand de tir	
1 boulodrome pétanque	
1 circuit rustique d'activités physiques aménagé	
1 piste de mini racing car	

TABLEAU 5 : ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA COMMUNE DE BOURG-EN-BRESSE

La ville de Bourg-en-Bresse possède un nombre d'équipements sportifs de 6 pour 1 000 habitants.

À titre de comparaison, la commune de Mâcon dispose de 6,2 établissements sportifs pour 1000 habitants. Ainsi, le nombre d'établissements est légèrement supérieur à Mâcon qu'à Bourg-en-Bresse.

À l'échelle de l'agglomération (CA du Bassin de Bourg-en-Bresse), c'est en moyenne 6,9 équipements sportifs pour 1000 habitants. Bourg-en-Bresse se positionne alors en dessous de cette moyenne.

À l'échelle du département de l'Ain, c'est en moyenne 5,8 infrastructures sportives pour 1000 habitants par commune. Bourg-en-Bresse est ainsi légèrement au-dessus de la moyenne du département.

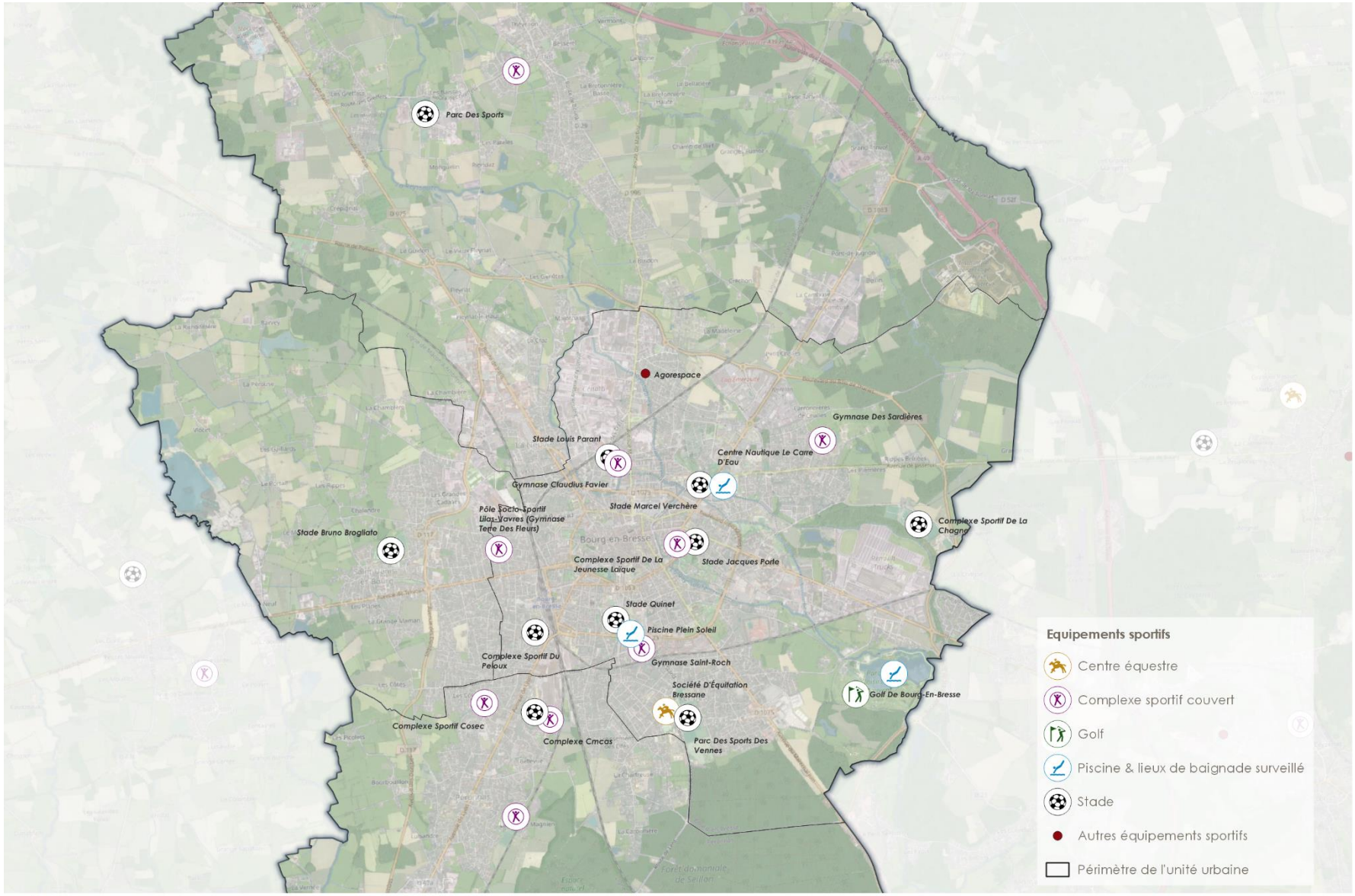

OFFRE SPORTIVE A L'ECHELLE DE L'UNITE URBAINE

5.4.3. Tissu associatif

Bourg-en-Bresse compte environ 195 associations répartis dans divers domaines :

- Sport : environ 80 associations (football, tennis, natation, randonnée, etc.)
- Culture : environ 50 associations (théâtre, musique, danse, patrimoine, etc.)
- Social et solidarité : environ 30 associations (entraide, insertion, lutte contre l'exclusion, etc.)
- Environnement et développement durable : environ 15 associations (protection de la nature, sensibilisation à l'environnement, etc.)
- Éducation et formation : environ 20 associations (soutien scolaire, formation pour adultes, etc.)

Parmi ces associations, nous pouvons en citer certaines réputées pour leur taille, leur rayonnement ou leur impact dans la commune :

- Fédération des Œuvres Laïques (FOL) de l'Ain : cette association vise à promouvoir l'éducation, la culture et les loisirs pour tous les publics, en organisant des événements et des actions éducatives.
- La MJC de Bourg-en-Bresse (Maison des Jeunes et de la Culture) : elle offre un large éventail d'activités culturelles, sportives et de loisirs pour les jeunes et les adultes, et contribue au développement du lien social et à la promotion de la citoyenneté.
- Foyer Notre-Dame des Sans-Abri Bourg-en-Bresse : association dédiée à l'aide aux personnes sans domicile fixe, elle propose des hébergements d'urgence, un accompagnement social et des activités d'insertion.
- Croix-Rouge française - Délégation de Bourg-en-Bresse : cette délégation locale de la Croix-Rouge propose des actions de secourisme, de soutien aux personnes en difficulté, ainsi que des formations aux premiers secours.
- Football Bourg-en-Bresse Péronnas 01 (FBBP 01) : il s'agit d'un club de football réunissant des équipes professionnelles et amateurs, avec une école de football pour les plus jeunes. Le club participe au rayonnement sportif de la commune.

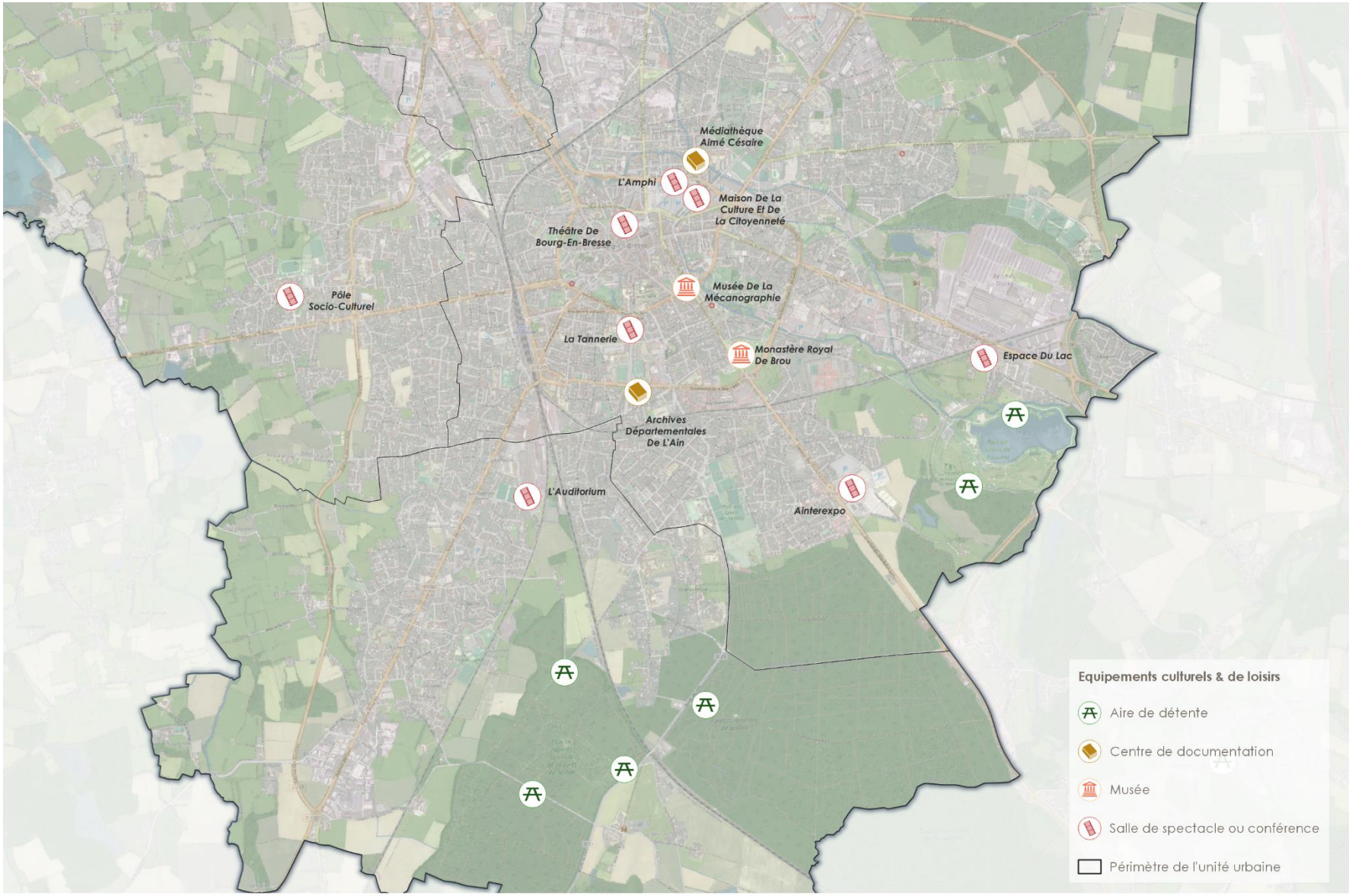

OFFRE CULTURELLE A L'ECHELLE DE L'UNITE URBAINE

SYNTHESE DES ENJEUX DE L'OFFRE DE SERVICES DE PROXIMITE

CONSTATS	PREMIERS ENJEUX
○ Une offre très complète sur toutes les thématiques : commerciale, de services, culturelle, sportive, d'enseignement et de santé ; ○ Des équipements répartis sur la commune et à proximité du centre-ville ; ○ Un centre commerçant attractif ; ○ Un rayonnement intercommunal lié à une complémentarité et bonne mutualisation des équipements publics.	○ Préserver la diversité de l'offre et son accessibilité ; ○ Coordonner l'offre d'équipements avec le développement urbain et l'accessibilité en transport en communs ou en mobilité douce.

6. Mobilités et réseaux de communication

6.1. Réseaux viaires et ferroviaires

6.1.1. Accès autoroutiers

La commune de Bourg-en-Bresse n'est pas traversée par une autoroute, néanmoins une autoroute contourne l'agglomération à l'est et au nord, l'A40 reliant Genève (Suisse) à Mâcon, il y a également un échangeur pour l'A39 qui relie Dole à Dijon.

6.1.2. Maillage routier

Les routes principales d'accès à Bourg-en-Bresse :

- La D1079 qui permet de se rendre jusqu'à Mâcon,
- La D936 qui va à proximité de Villefranche-sur-Saône,
- La D1083 qui va jusqu'à la Rocade E de Lyon,
- La D 1075 vers Ambérieu-en-Bugey,
- La D979 vers Montréal-la-Cluse,
- La D936 vers Thoirette-Coisia
- La D1093 jusque Poligny.

La commune de Bourg-en-Bresse est donc particulièrement bien desservie puisque les routes départementales qui l'entourent la connecte à ses territoires voisins. De plus, la création de la rocade-est D117A a permis de désengorger les boulevards de centre-ville de Bourg-en-Bresse (l'actuelle D1075).

6.1.3. Covoiturage

Le réseau Rubis propose un service de covoiturage : Le Rubis Covoit Ligne. Bourg-en-Bresse-Montrevel-en-Bresse et Bourg-en-Bresse-Ceyzériat. Des arrêts ont été aménagés, avec des panneaux lumineux pour permettre aux personnes d'indiquer leur destination.

La commune a réservé des places de stationnement gratuit sur deux espaces : Champ de Foire (10 places) et Champ de Mars (10 places). Ces places servent à favoriser le covoiturage pour les trajets domicile-travail.

Aucune aire de covoiturage n'est sinon clairement identifiée par la collectivité sur son territoire.

COVOITURAGE A BOURG-EN-BRESSE
© BOURENBRESSE.FR

6.1.4. Offre en stationnement

Le cœur de ville a l'avantage de disposer d'un grand nombre d'espaces de stationnement (au moins une quarantaine) pour les modes de déplacement doux (bornes/abris vélos). Sept parkings et box vélos sécurisés ont également été installés dans le périmètre du centre-ville.

Une offre de stationnement gratuit conséquente est proposée à proximité immédiate du centre-ville de Bourg-en-Bresse. Cette localisation en bordure du cœur de ville permet de libérer de l'espace sur l'espace public (allées piétonnes larges, terrasses). L'accès aux commerces de centre-ville est donc facilité.

Parmi les espaces de stationnement gratuits principaux on peut citer :

- Champ de Foire (2 200 places)
- Champ de Mars (236 places)
- Vinaigrerie (270 places)
- Peloux-Gare (160 places)
- Pont de Lyon (100 places)
- Magenta (60 places)

Ces espaces se situent majoritairement au nord et à l'ouest du centre-ville. Au sud-est du centre-ville aucun espace de stationnement gratuit n'est prévu. Les rues dans le cœur du centre-ville sont en zone orange, le stationnement est limité à 2h pour favoriser le renouvellement des places.

Parmi les espaces de stationnement payants, on peut citer :

- Préfecture (163 places)
- Verdun-Hôtel de Ville (139 places)
- La Grenouillère (94 places)

Ceux-ci se situent dans le centre-ville de Bourg-en-Bresse.

6.1.5. Equipement automobile des ménages

EQUIPEMENT AUTOMOBILEDES MENAGAS EN 2020
Source : INSEE RP 2020

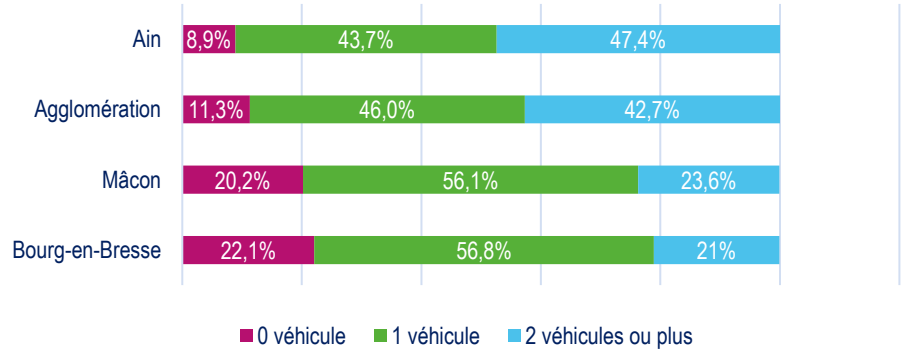

A Bourg-en-Bresse, 22,1% des ménages ne possèdent pas de voiture. Cette proportion est plus importante qu'à l'échelle du département et de l'agglomération. Les habitants qui possèdent plus de deux voitures est deux fois inférieure par rapport à l'échelle du département (21% contre 47,4%). Ces chiffres sont à mettre en relation avec des ménages modestes et une offre de transports en communes bien développé.

6.1.1. Desserte ferroviaire voyageurs

La commune de Bourg-en-Bresse dispose d'une gare ferroviaire. Le nombre de voyageurs était de 1 814 080 en 2017. Avec la crise sanitaire, la fréquentation de la gare a chuté en 2020 mais elle tend à reprendre sa trajectoire initiale depuis 2021.

La gare est desservie par des trains TGV offrant une liaison avec Paris Gare de Lyon en moins de 2 heures et Genève en 1h15.

Des liaisons TER permettent de rejoindre les gares les plus proches Ambérieu-en-Bugey, Belfort-Ville, Besançon-Viotte, Lyon Vaise et Lyon Perrache, Mâcon, Oyonnax.

Cette gare est devenue un pôle d'échanges multimodal depuis 2013. Ce pôle contient une gare ferroviaire mais également une gare routière, des stationnements pour les cycles, des arrêts de transports en commun et une passerelle souterraine permettant aux piétons de rejoindre le centre-ville et le quartier Peloux facilement sans passer par le Pont de Lyon.

FRÉQUENTATION DE LA GARE
DE BOURG-EN-BRESSE
Source : ©Citadia, données CA du Bassin de Bourg-en-Bresse-SNCF

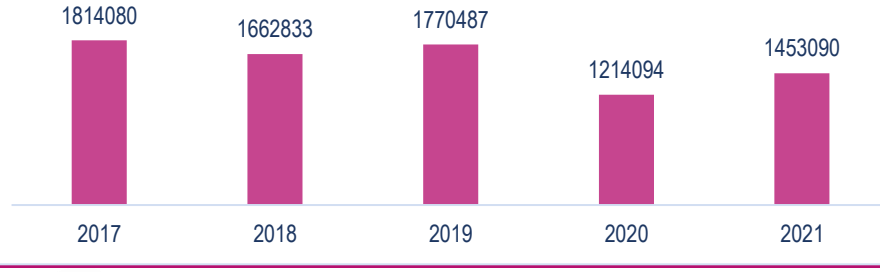

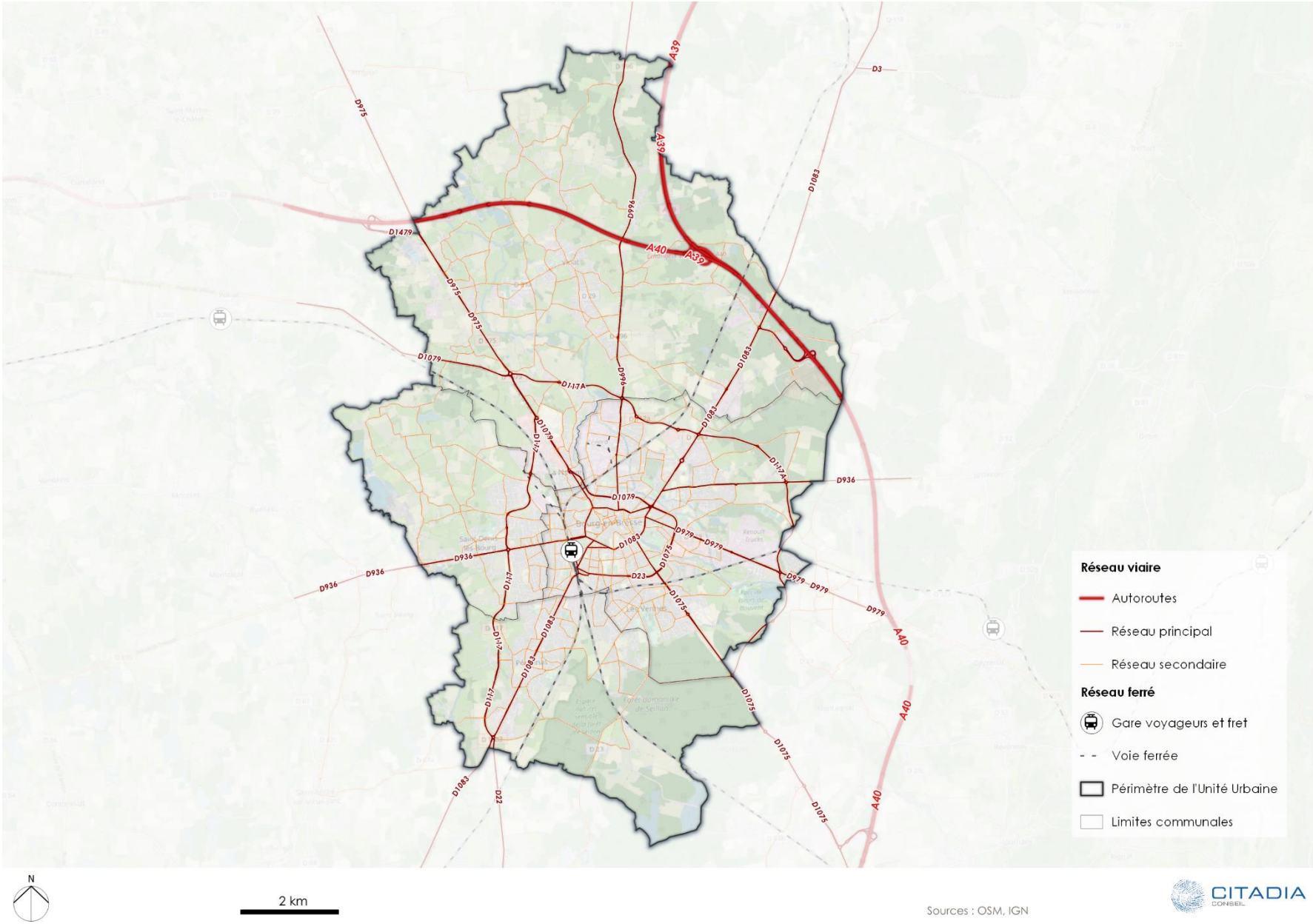

MAILLAGE ROUTIER PRINCIPAL A L'ECHELLE DE L'UNITE URBAINE

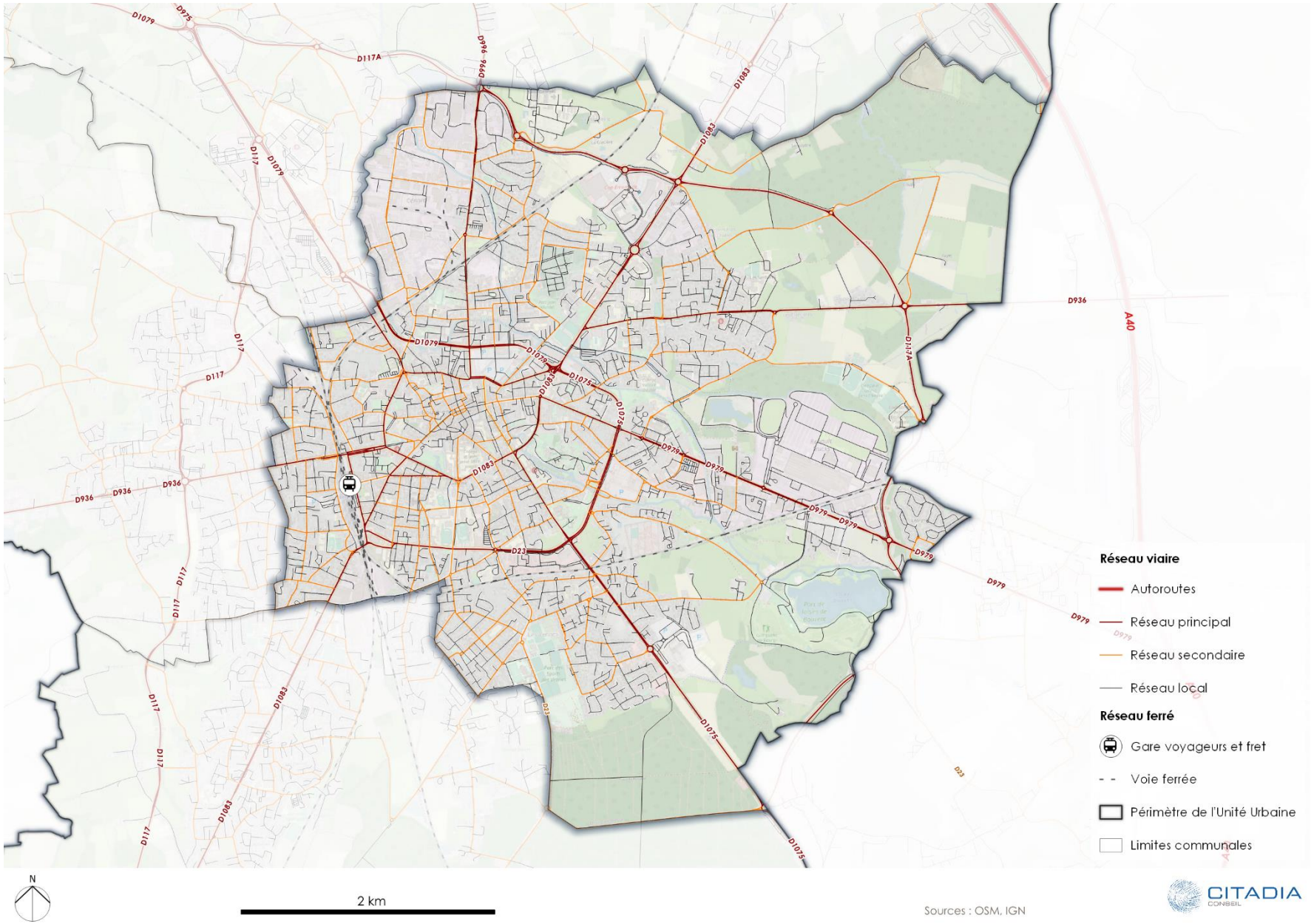

MAILLAGE ROUTIER COMMUNAL DETAILLE

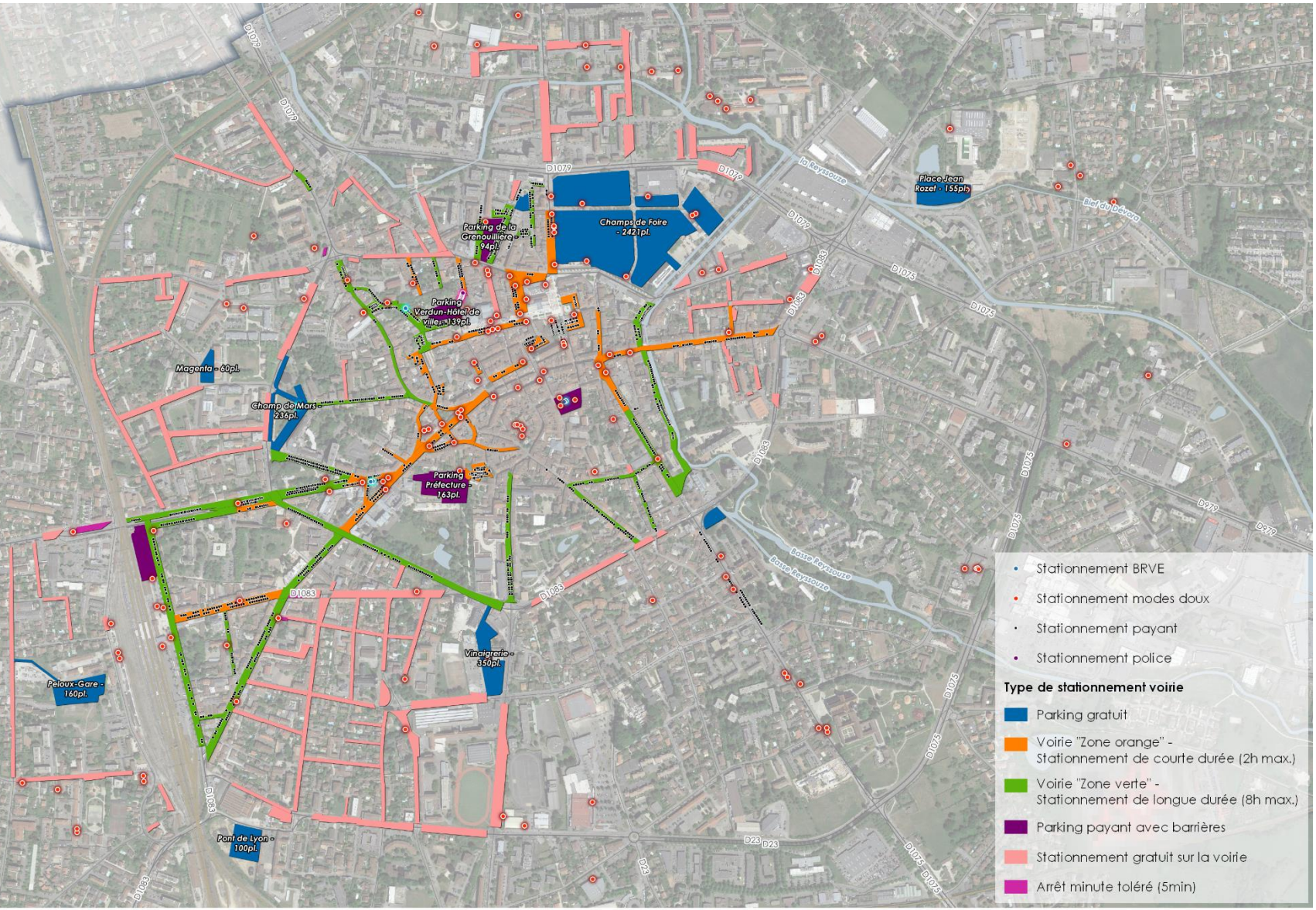
Champs de Foire - 2421pl.
Parking de la Grenouillère - 194pl.
Parking Verdun-Hôtel de Ville - 139pl.
Magenta - 60pl.
Champ de Mars - 236pl.
Parking Préfecture - 163pl.
Vinaigrerie - 350pl.
Peloux-Gare - 160pl.
Pont de Lyon - 100pl.
Place Jean Rozet - 155pls
la Reyssouze
Bief du Béard
Stationnement BRVE
Stationnement modes doux
Stationnement payant
Stationnement police
Type de stationnement voirie
Parking gratuit
Voirie "Zone orange" - Stationnement de courte durée (2h max.)
Voirie "Zone verte" - Stationnement de longue durée (8h max.)
Parking payant avec barrières
Stationnement gratuit sur la voirie
Arrêt minute toléré (5min)
1 km
Sources : GBA, IGN
CITADIA CONSEIL

6.2. Transports en commun

6.2.1. Transports en commun interurbains

Lignes interurbaines-réseau Rubis

Il existe 2 lignes interurbaines arrivant à Bourg-en-Bresse. La 115 Verjon x Bourg-en-Bresse et la 150 Romenay x Montrevel-en-Bresse x Bourg-en-Bresse. L'été, une ligne est ajoutée reliant Bourg-en-Bresse à l'île Chambod.

Les créneaux horaires proposés sur la ligne 115 sont très peu nombreux : entre 2 et 3 par jour. Concernant la ligne 130, les horaires sont plus réguliers : 8 par jour en semaine.

Lignes interurbaines-réseau Mobigo

Une ligne du réseau régional Bourgogne-Franche-Comté permet de relier Bourg-en-Bresse à Lons-le-Saunier. Cette ligne propose 7 créneaux horaires par jour.

Cars de la région Auvergne-Rhône-Alpes

La région Auvergne Rhône-Alpes propose des cars permettant de relier les villes de la région facilement. Voici les destinations de ces lignes :

- Car X36 direction Bellegarde
- Car X38 direction Oyonnax
- Car A18 direction Mâcon
- Car A20 direction Belleville
- Car A29 direction Villefranche-sur-Saône-Châtillon-sur-Chalaronne
- Car A32 direction Lyon
- Car A48 direction Saint-Julien-sur-Suran
- Car A60 direction Gex

6.2.2. Transports en commun urbains

Un territoire bien desservi par les transports en commun

Le réseau Rubis Grand Bourg Mobilités gère 7 lignes de bus régulières qui sillonnent toute la ville de Bourg-en-Bresse. Ces lignes rejoignent également trois communes de Grand Bourg Agglomération : Saint-Denis-lès-Bourg, Viriat, Péronnas. Les arrêts de bus sont placés à intervalles très réguliers et couvrent toute la surface de la commune. La fréquence des bus est inférieure à 15 minutes sur la partie sud et sud-est de la commune notamment le long de l'axe D979 (pôle commercial et zone d'activités économique Renault Trucks). Au nord et nord-ouest de la commune la fréquence des arrêts est supérieure à 15 minutes notamment le long de la zone d'activités Cénord et sur les arrêts des communes de Saint-Denis-lès-Bourg et Viriat.

Il existe également une navette gratuite dans le centre-ville de Bourg-en-Bresse « Rubis'City » dont les départs sont toutes les 20 minutes entre 10h et 18h. Cette navette permet de rejoindre facilement la gare ferroviaire.

En 2019, la part des personnes prenant les transports en commun pour se rendre au travail était de 8,7%.

NAVETTE GRATUITE DU CENTRE-VILLE DE BOURG-EN-BRESSE ©BOURGENBRESSE.FR

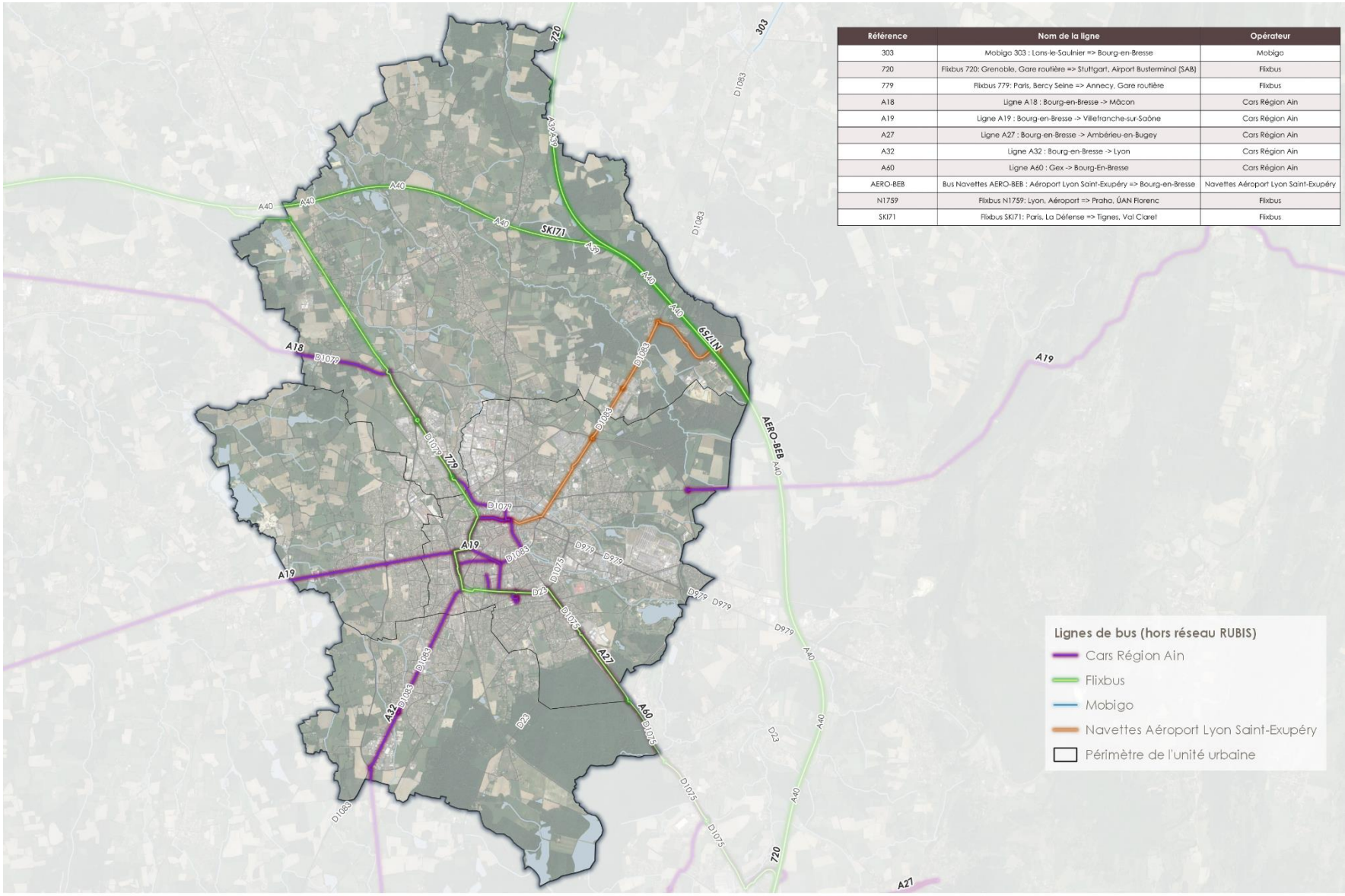

RESEAU DE TRANSPORT INTERURBAINS EN COMMUN A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

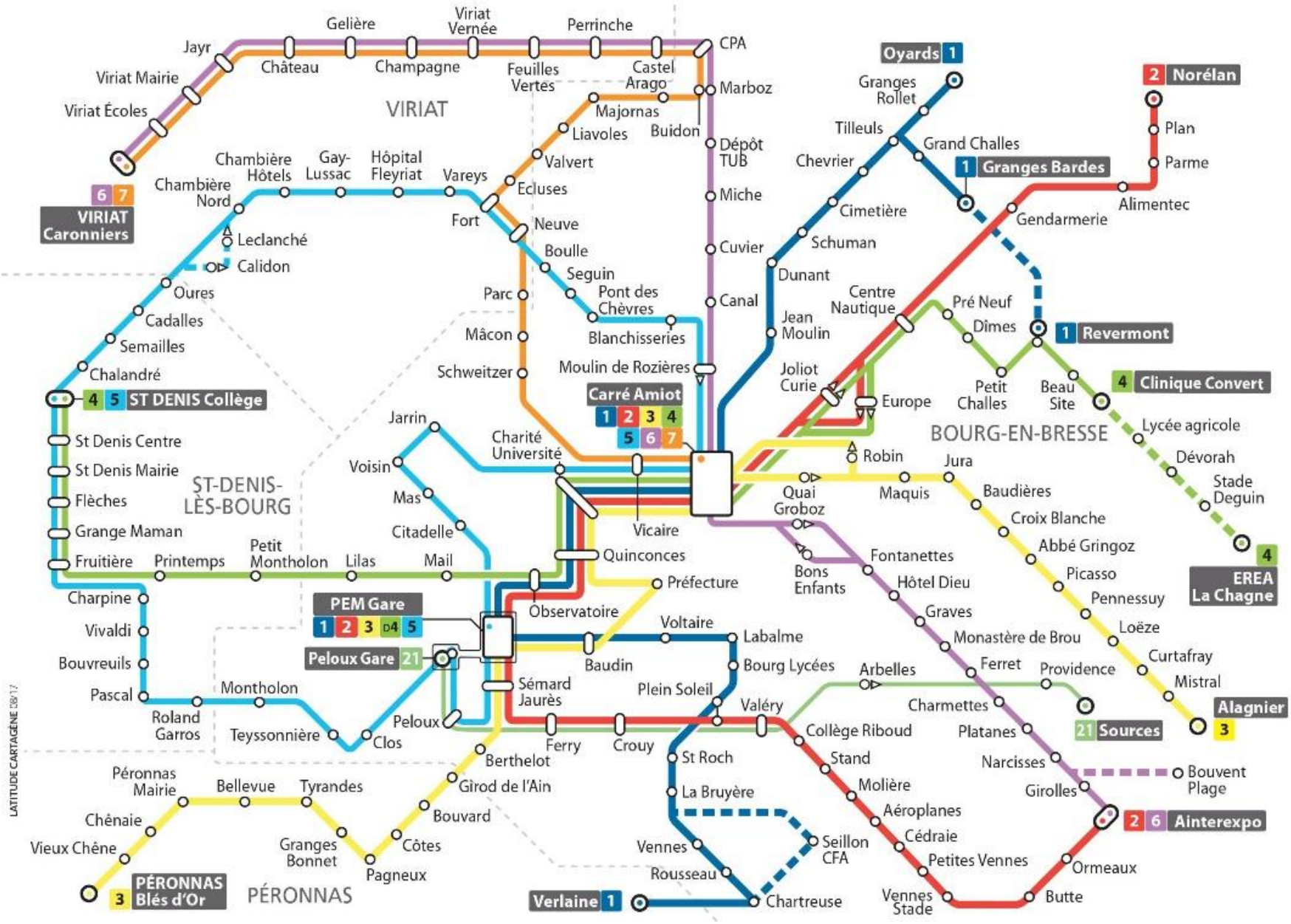

PLAN DU RESEAU RUBIS

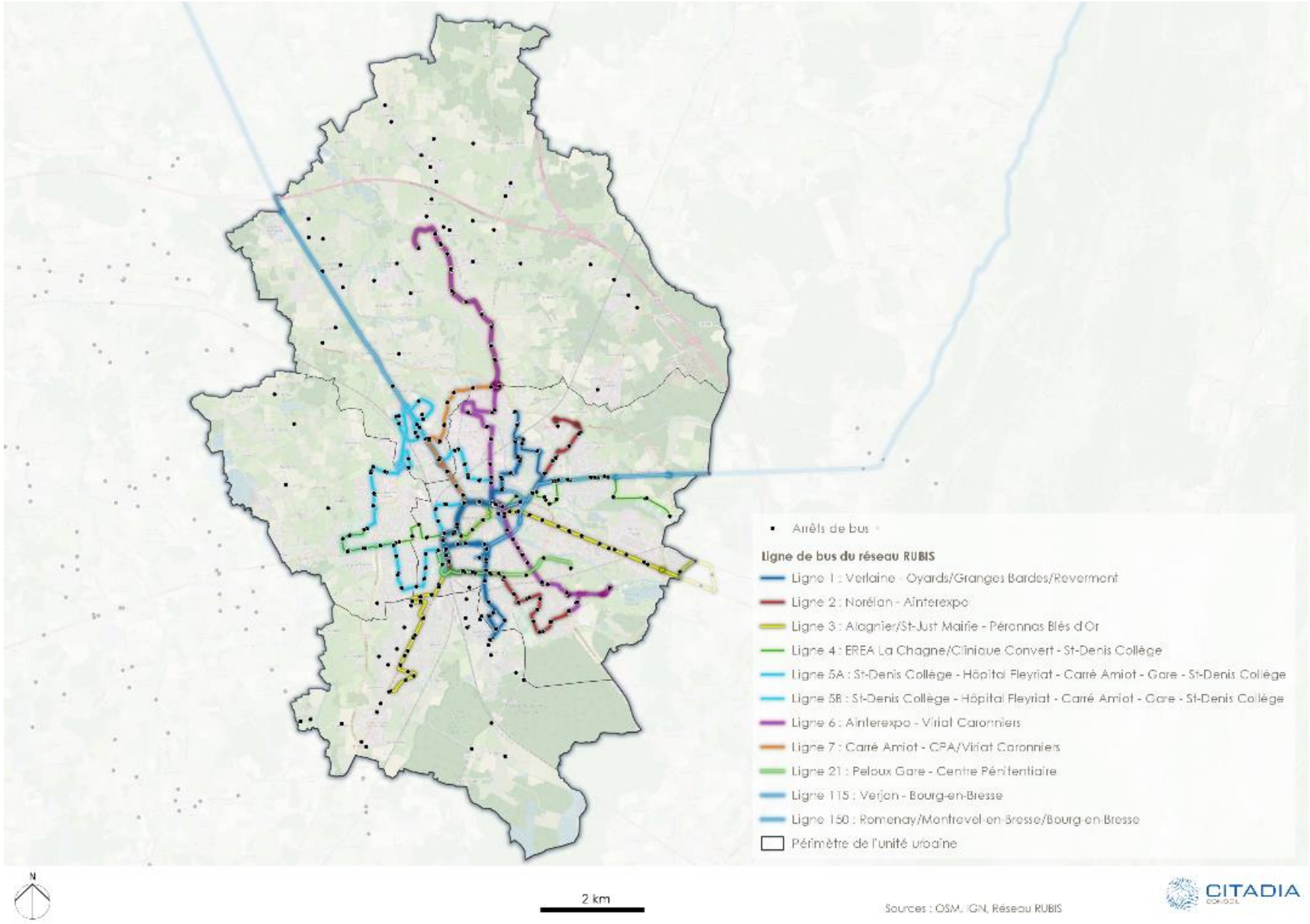

RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN URBAIN A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

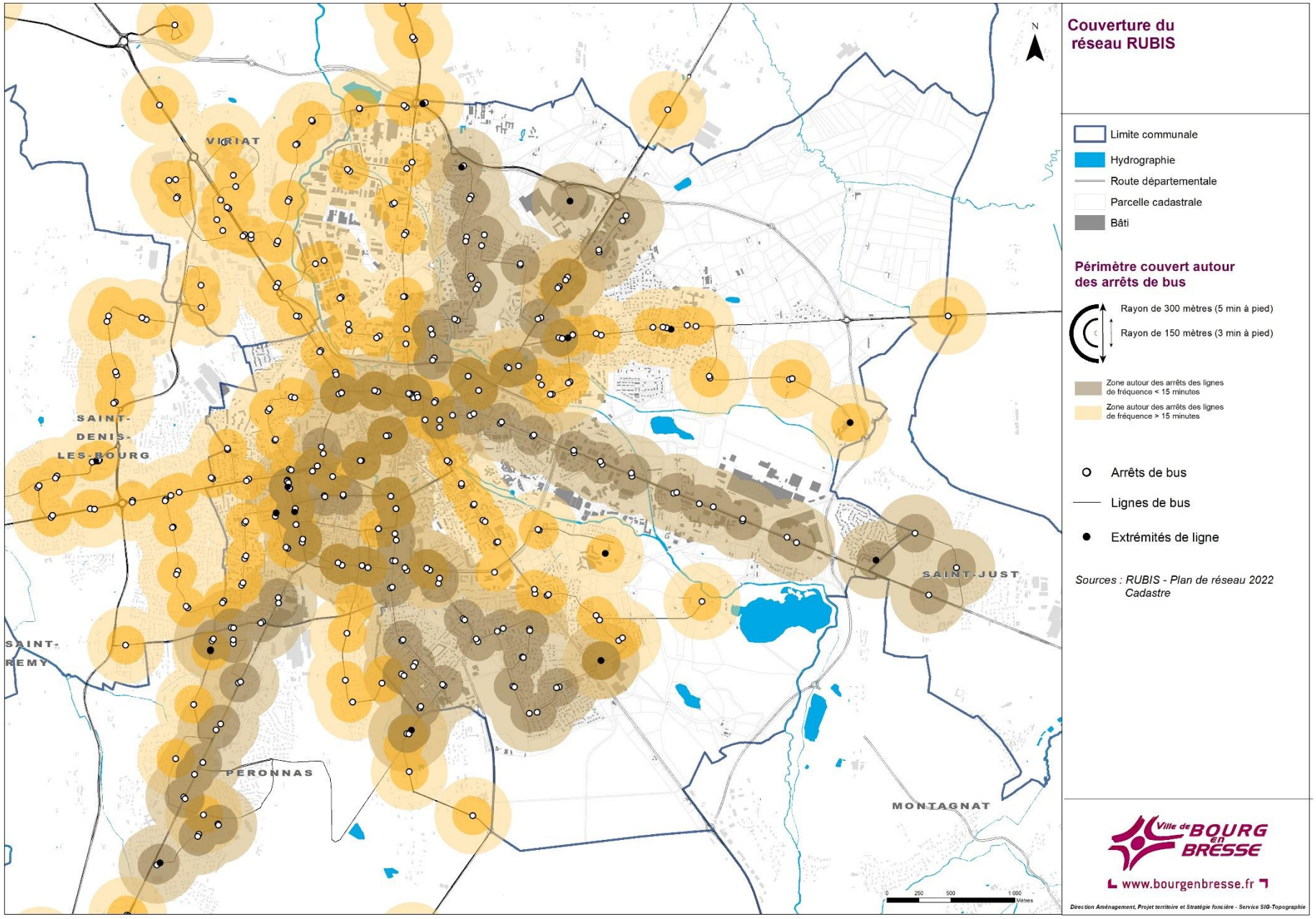

PLAN DE LA COUVERTURE DU RESEAU RUBIS
Source : Grand Bourg Agglomération

6.2.3. Transport à la demande

Grand Bourg Agglomération propose un service de transport à la demande. Ce service permet de relier les communes périphériques à Bourg-en-Bresse et aux communes les plus importantes de chaque secteur. Il dessert 74 communes du territoire réparties en sept secteurs. Ce service fonctionne toute l'année du lundi au samedi. Des horaires sont fixés sur chaque secteur. Ce service est relativement flexible, puisque les usagers peuvent réserver leur trajet entre un mois et jusqu'à deux heures avant le départ néanmoins les horaires sont fixes.

Ce service est utile pour les personnes ne disposant pas ou plus de véhicule (jeunes, les personnes âgées).

ILLUSTRATION DU TRANSPORT A LA DEMANDE RUBIS PLUS
©GRAND BOURG AGGLOMERATION

6.3. Mobilités actives

6.3.1. Réseau de mobilités actives

Le réseau de pistes cyclables est très développé à Bourg-en-Bresse. Le maillage est plutôt régulier et permet de rejoindre facilement à vélo tous les quartiers de la commune en passant par les axes principaux de celle-ci. Il manque des voies à l'intérieur des quartiers pour pouvoir facilement circuler à l'intérieur de ceux-ci de manière sécurisée.

Grand Bourg Agglomération développe actuellement une grande voie verte appelée « La Traverse ». Depuis le début de l'année 2023, 27 km de voies ont été aménagées, 9 communes sont desservies. L'objectif est d'étendre la voie verte sur 43 km. Cette voie traversera 13 communes entre Saint-Trivier-de-Courtes et Ceyzériat.

A Bourg-en-Bresse, une première section permet de circuler sur 3,7 km. Le tracé suit le canal de la Reyssouze et le Bief du Dévorah et permet de lier l'avenue de Marboz à l'avenue Amédée Mercier.

De plus, la commune a lancé son plan « Ville apaisée, Vitesse adaptée » fin 2022. Après avoir consulté les habitants, une partie des rues de la commune seront limitées à 30 km/h. Ce plan permet de renforcer la sécurité des piétons. Déjà, la vitesse en centre-ville est limitée à 30 km/h. Des rues, allées et places sont exclusivement réservées à la circulation des piétons.

CYCLISTES SUR LA VOIE VERTE DEVELOPPEE DANS LE CADRE DU PROJET LA TRAVERSEE
©GRAND BOURG AGGLOMERATION

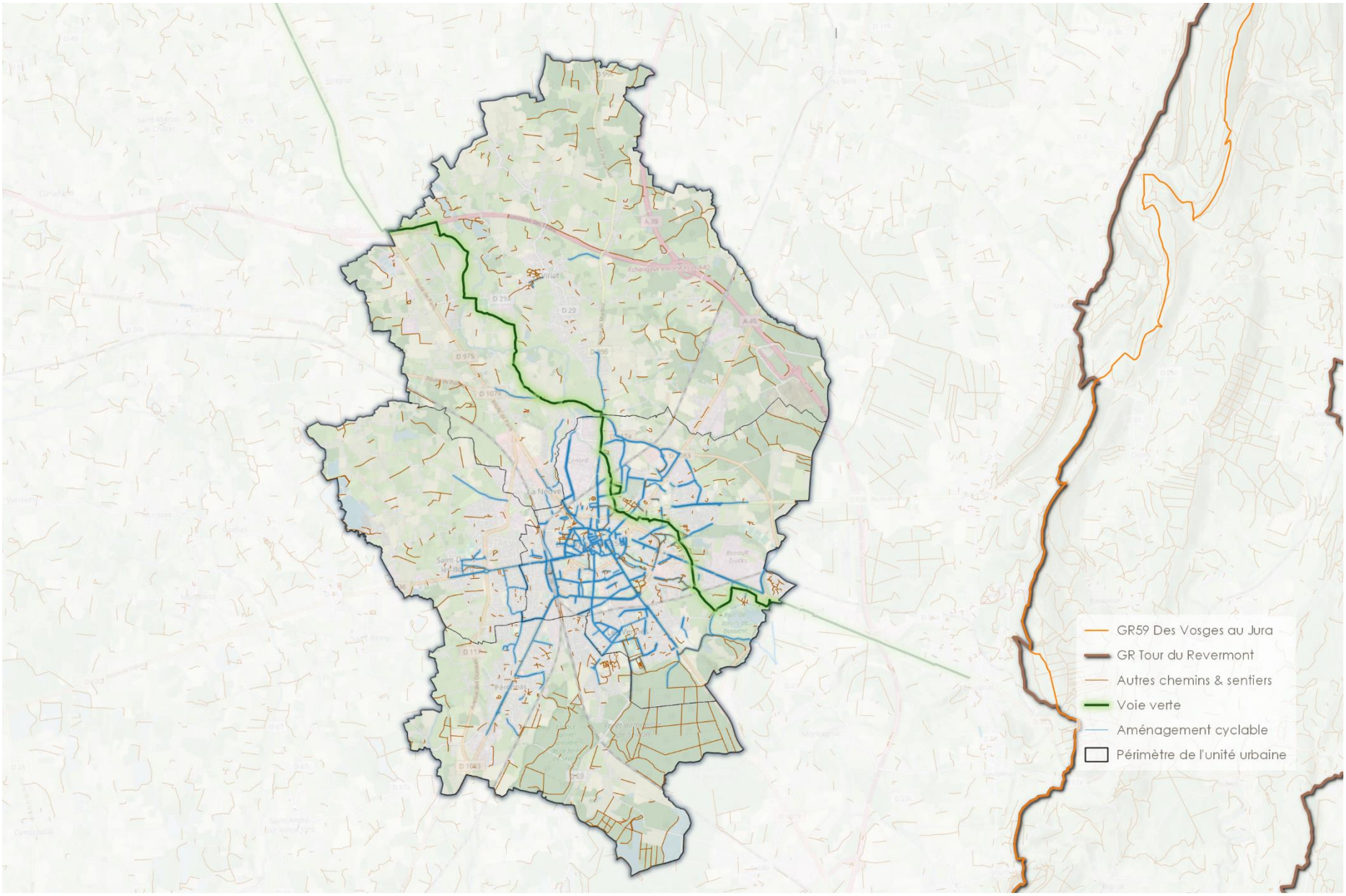

CARTE DU RESEAU MODES ACTIFS DE L'UNITE URBAINE

CARTE DES ITINÉRAIRES CYCLABLES DE BOURG-EN-BRESSE

6.3.2. Comportements de mobilités

Part modale des trajets domicile-travail

Une commune avancée dans l'utilisation de moyens de transports décarbonés

L'utilisation de la voiture pour se rendre au travail est nettement inférieure dans la commune de Bourg-en-Bresse qu'à l'échelle du département (69% contre 82%). L'utilisation de moyens de transports décarbonés (à pied ou à vélo) est importante dans la commune : 21% contre 14,7% à Mâcon, ville de taille similaire. Cette remarque s'applique aussi pour l'utilisation des transports en commun : la part est supérieure à Bourg-en-Bresse par rapport à Mâcon (9% contre 7,2%). La commune est donc en très bonne voie dans l'utilisation de moyens de transports durables et respectueux de l'environnement.

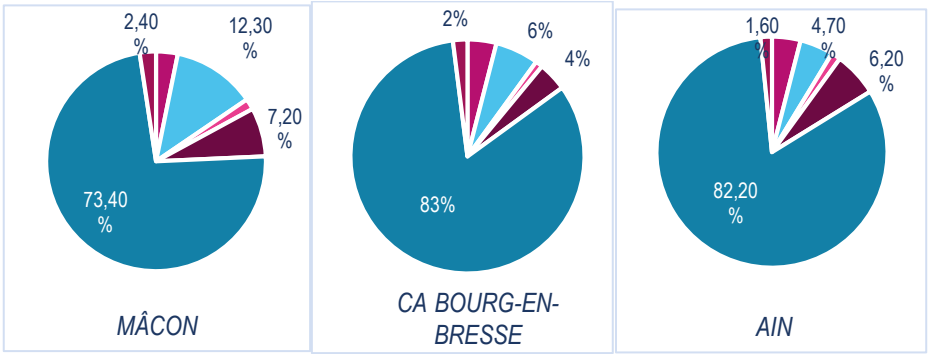

PART DES MOYENS UTILISÉS POUR SE RENDRE AU TRAVAIL EN 2019 A BOURG-EN-BRESSE
Source: INSEE RP 2019

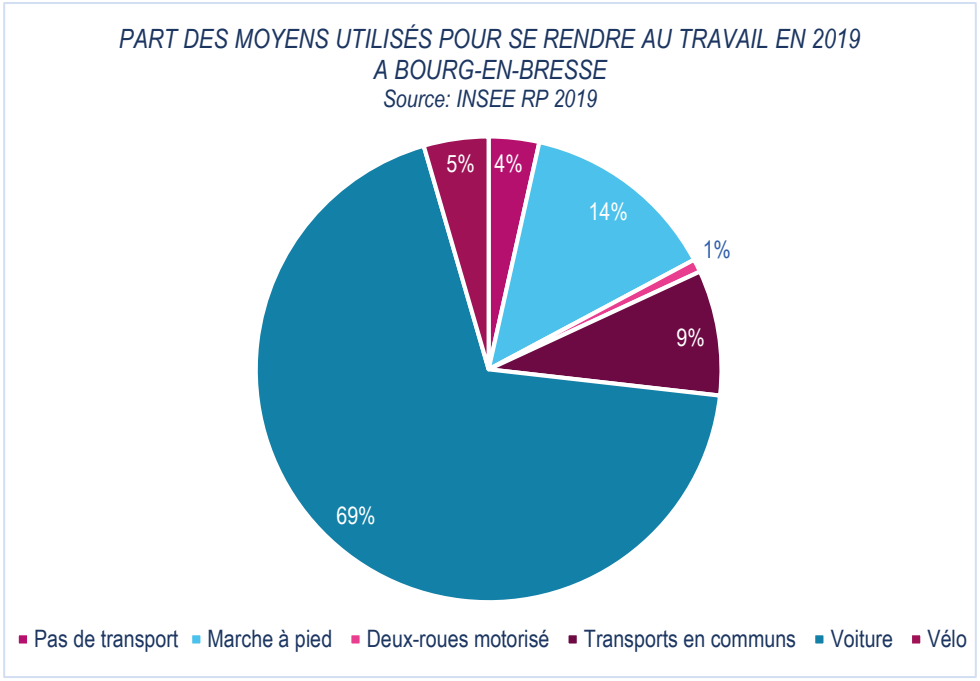

Trafic routier

Trafic routier moyen journalier annuel : Le trafic moyen journalier annuel (TMJA) d'une section routière est obtenu en calculant la moyenne sur une année du nombre de véhicules circulant sur cette section, tous sens confondus, au cours d'une journée.

A Bourg-en-Bresse, le trafic sur les routes départementales D 1075, D1079 est supérieur à 15 000 véhicules par jour.

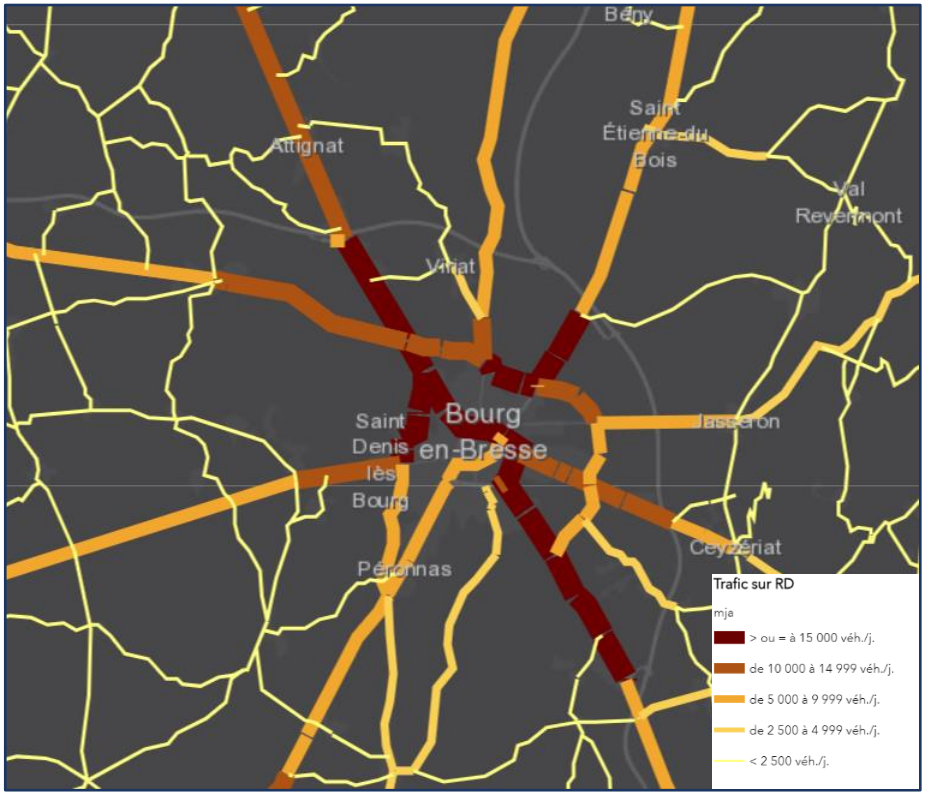

CARTE DU TRAFIC JOURNALIER SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES A BOURG-EN-BRESSE

Source : site internet du département de l'Ain / comptages routiers : bilan des trafics et circulation

// Evolution dans le temps à ajouter ultérieurement

6.4. Déploiement de la fibre optique

Un déploiement de la fibre optique optimal

Sur le territoire au 14 juin 2023, 80% des locaux de la commune de Bourg-en-Bresse (toutes typologies : habitat, activités, etc.) sont éligibles à un débit d'1 Gbit/seconde.

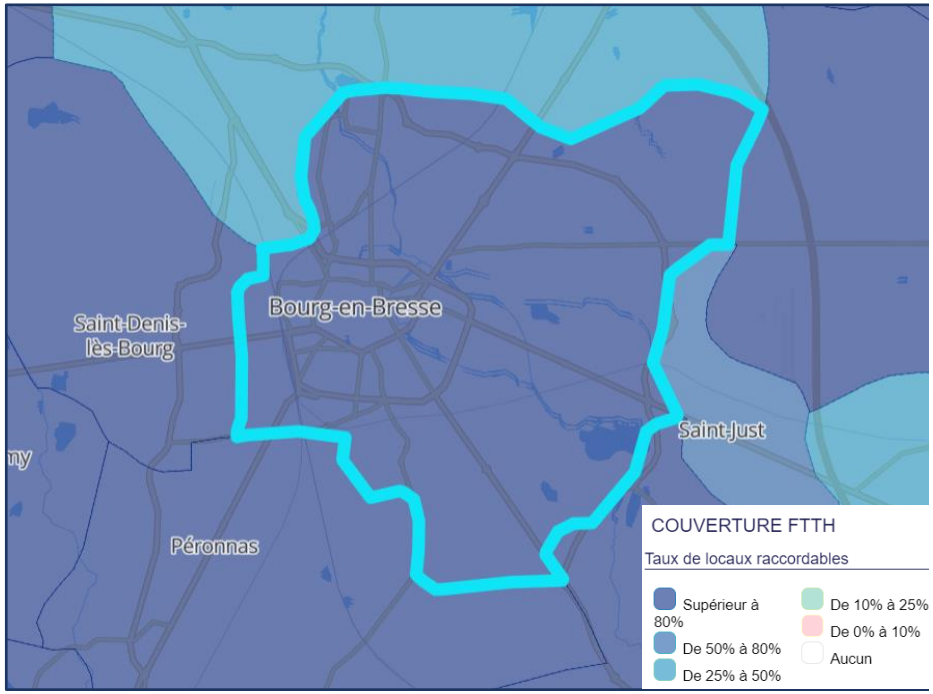

TAUX DE LOCAUX RACCORDABLES A LA FIBRE OPTIQUE A BOURG-EN-BRESSE
(Source : ARCEP)

SYNTHESE DES ENJEUX DE MOBILITE

CONSTATS	PREMIERS ENJEUX
○ Des services de covoiturage mis en place, avec des espaces de stationnement mais un manque d'aires de covoiturage identifiées. ○ Des espaces de stationnement dédiés au covoiturage afin d'encourager les mobilités solidaires ○ Une très bonne desserte routière notamment depuis la création de la rocade est ○ Une desserte ferroviaire aux destinations intéressantes ○ La présence d'un pôle d'échanges multimodal encourageant des déplacements décarbonés ○ Un réseau de transports en commun performant, géré par Rubis mais des fréquences horaires inégales en fonction des quartiers ○ La création de la Traversée, future voie verte sécurisée de 42 km. ○ Des poches de stationnement à proximité des équipements et des commerces ○ Une utilisation de la voiture encore très importante notamment pour les trajets domicile-travail entre Bourg-en-Bresse et les communes périphériques ○ Un territoire très bien couvert par la fibre optique	○ L'identification de lieux pour l'installation d'aires de covoiturage ○ Encourager le report modal vers un mode de transports décarboné notamment pour les trajets domiciles-travail ○ Conforter le pôle d'échanges multimodal autour de la gare ferroviaire et encourager les bonnes pratiques ○ Renforcer le maillage des pistes cyclables sur la commune ○ Assurer une adéquation entre la demande et l'offre des transports en commun

7. Dynamiques économiques

7.1. Evolution et structure des emplois

7.1.1. Nombre d'emplois

Population active : La population active regroupe les actifs occupés (ayant un emploi) et les chômeurs en recherche d'emploi (dits « inoccupés ») parmi la population ayant entre 15 et 64 ans.

EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS ENTRE 1975 ET 2019
Source : INSEE RP 2019

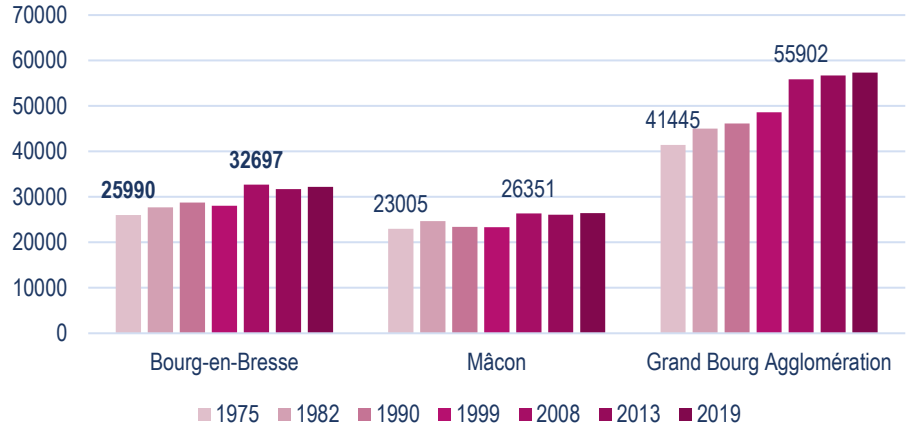

EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS EN BASE 100 ENTRE 1975 ET 2019
Source : INSEE RP 2019

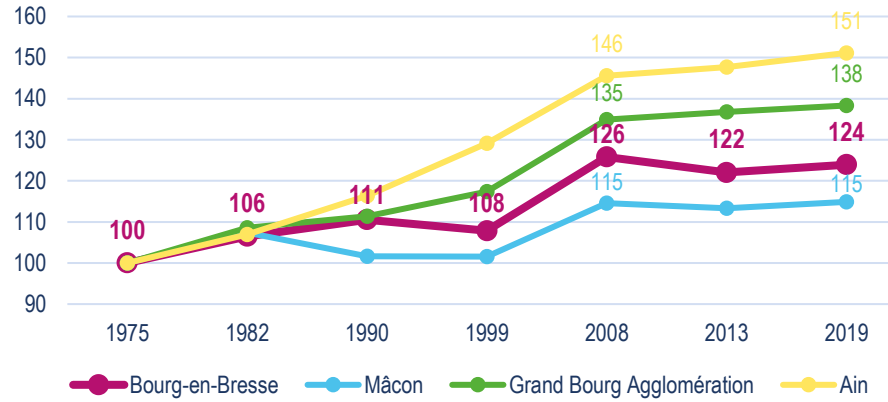

Le nombre d'emplois à Bourg-en-Bresse a globalement augmenté entre 1975 et 2019 (+ 6 217 emplois). Ce nombre a augmenté progressivement de 1975 à 1999 (+ 2 738 emplois), puis à fortement augmenté entre 1999 et 2008 (+ 4 667 emplois) et légèrement baisé entre 2008 et 2019 (- 490 emplois). Il est important de noter que la fluctuation du nombre d'emplois est décorrélée des évolutions démographiques, puisque l'on observe des tendances inversées.

Les tendances d'évolution du nombre d'emplois sont semblables à celle de Mâcon, avec une première période de croissance modérée (1975-1999), plus courte à Mâcon (1975-1982), suivie d'une augmentation nette du nombre d'emplois entre 1999 et 2008 puis une stabilisation entre 2008 et 2019. En revanche, l'agglomération et le département n'ont pas connu de période de déclin du nombre d'emplois, ont globalement vu leur nombre d'emplois plus fortement, et sont par ailleurs encore dans une phase de légère croissance. Cela témoigne d'un territoire qui continue de se développer économiquement, mais avec des créations d'emplois pas toujours localisées dans la ville-centre.

7.1.2. Concentration d'emplois et lieux de travail des actifs occupés

Indice de concentration d'emplois : L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois proposés dans un territoire donné et la population active (de 15 à 64 ans) qui y réside. Un pôle attractif génère un nombre d'emplois supérieur à celui de ses actifs.

EVOLUTION DE L'INDICE DE CONCENTRATION DU NOMBRE D'EMPLOIS ENTRE 2009 ET 2020
Source : INSEE RP 2020

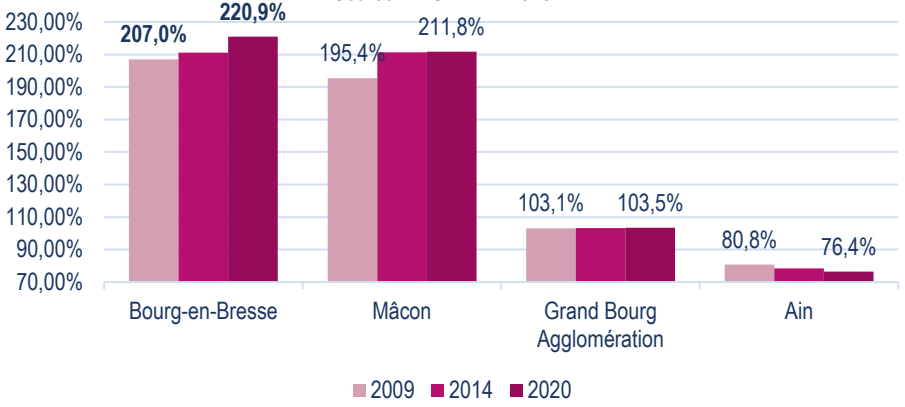

Bourg-en-Bresse a un indice de concentration de l'emploi supérieur à 200%, traduisant un nombre de travailleurs à Bourg-en-Bresse plus élevé que le nombre de résidents, à l'instar de Mâcon. Cela témoigne d'un fort dynamisme économique et d'une concentration des emplois de l'agglomération dans la ville-centre. Cet indice est par ailleurs encore en augmentation, la polarisation de l'économie se renforce et pourra soulever des enjeux de mobilité pendulaire croissants. A l'échelle de l'agglomération, le rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs ayant un emploi est équilibré. Le département constate, quant à lui, un déclin de son indice de concentration, témoignant d'un phénomène de résidentialisation plus important que le dynamisme économique.

PART DES ACTIFS PLUS DE 15 ANS AYANT UN EMPLOI TRAVAILLANT DANS LEUR COMMUNE DE RÉSIDENCE
Source : INSEE RP 2020

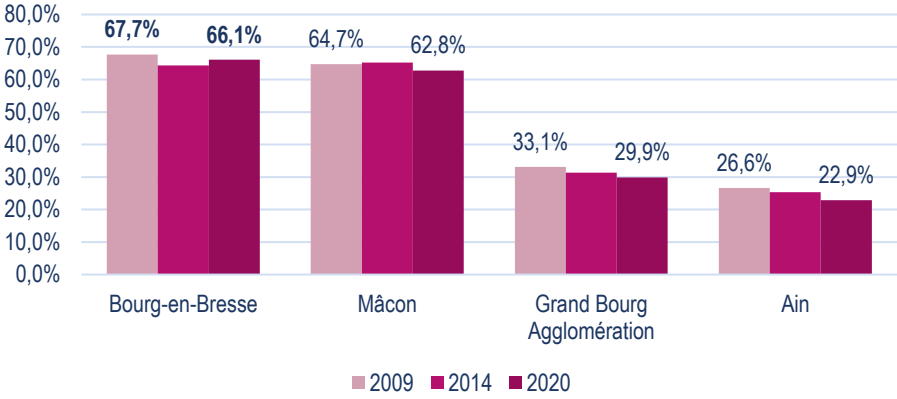

On constate qu'à Bourg-en-Bresse, comme le présageait l'indice de concentration d'emplois, la part des Burgiens actifs y travaillant est élevée, de deux pour trois. Cette situation est un réel atout pour le territoire qu'il s'agira de préserver au regard de la tendance à l'éloignement des ménages de leur lieu d'emploi. En effet, tous les territoires de comparaison témoignent d'une baisse de la proportion d'actifs travaillant et résidant dans la même commune sur la période 2009-2020.

Les cartes ci-après illustrent les flux de mobilités professionnelles, aussi appelées mobilités pendulaires, entrantes et sortantes de Bourg-en-Bresse. Elles mettent en exergue la position de Bourg-en-Bresse comme pôle relais dans le maillage territorial :

- Les travailleurs à Bourg-en-Bresse résident pour majorité au sein de l'agglomération burgienne. Bourg-en-Bresse est donc un bassin d'emploi à l'échelle intercommunale.
- Les habitants de Bourg-en-Bresse travaillent majoritairement au sein de l'unité urbaine de l'agglomération, dans des villes moyennes à moins de 45 minutes en voiture, et dans l'agglomération lyonnaise. En effet, les flux professionnels entre Bourg-en-Bresse et l'agglomération lyonnaise sont non négligeables, ils représentent environ 500 navetteurs. Ils témoignent de l'élargissement de l'aire d'influence lyonnaise et sa déconcentration démographique.

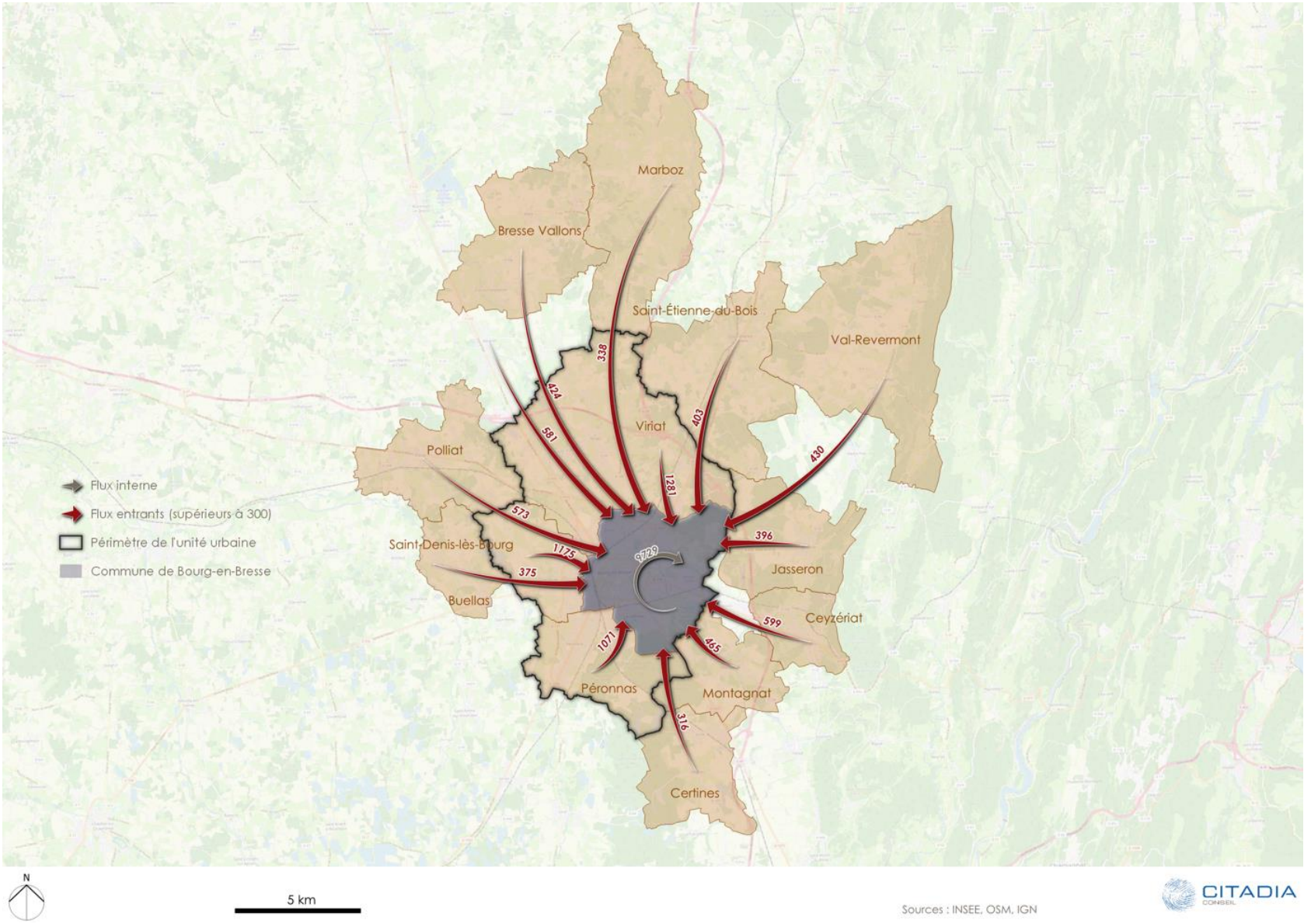

FLUX DE MOBILITES PROFESSIONNELLES ENTRANTES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL (ENTRE 2018 ET 2019)

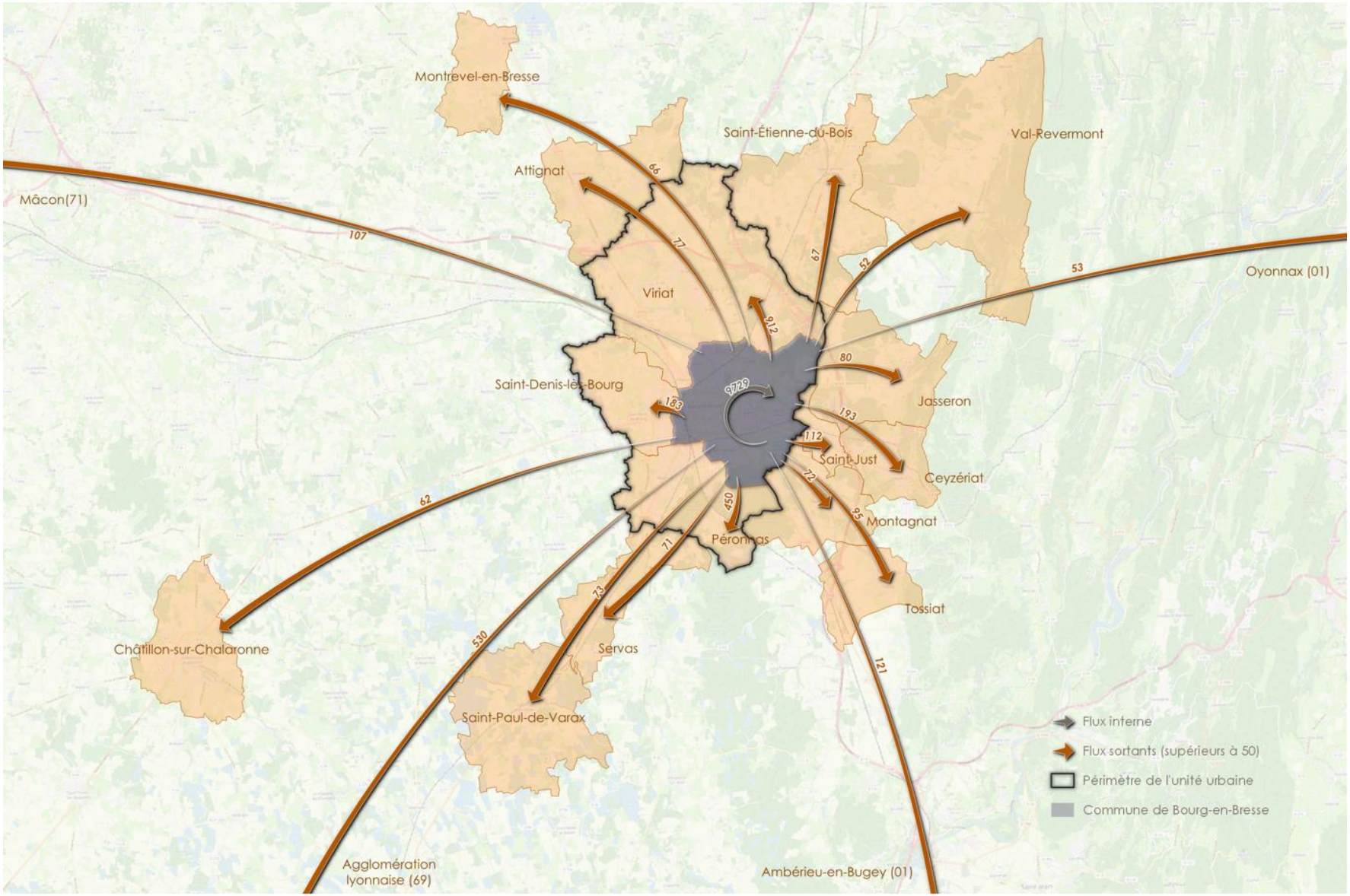

FLUX DE MOBILITES PROFESSIONNELLES SORTANTES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL (ENTRE 2018 ET 2019)

7.1.3. Chômage

EVOLUTION DE LA RÉPARITION DE LA POPULATION DE 15 À 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITÉ ENTRE 2009 ET 2020
Source : INSEE RP 2020

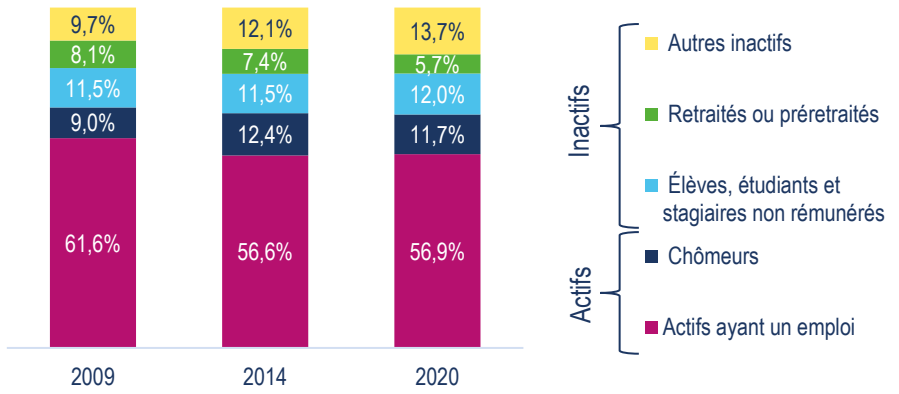

Entre 2009 et 2020, Bourg-en-Bresse voit la part de population entre 15 et 64 ans ayant un emploi diminuer. Cela s'explique essentiellement par une augmentation du nombre de chômeurs et de personnes sans activité. La part des retraités et préretraités a fortement diminué, en lien avec des départs en retraite plus tardifs.

EVOLUTION DU NOMBRE DE CHÔMEURS ENTRE 2009 ET 2020
Source : INSEE RP 2020

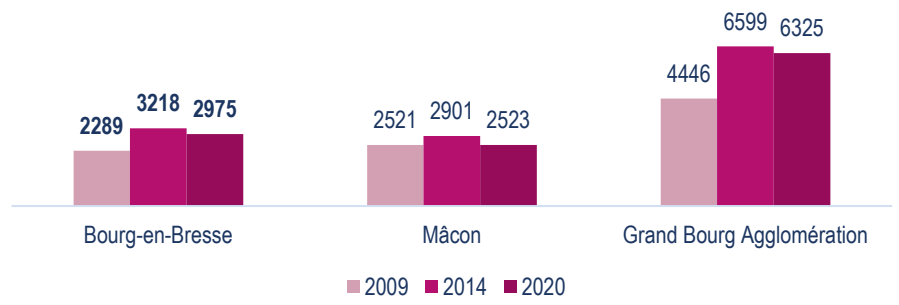

EVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE DE LA POPULATION ACTIVE DE 15 À 64 ANS ENTRE 2009 ET 2020
Source : INSEE RP 2020

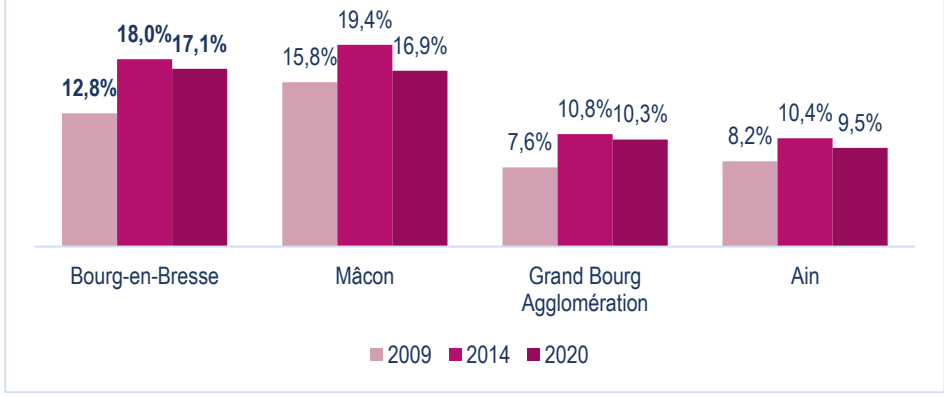

Bourg-en-Bresse compte, parmi les 15-64 ans en 2020, 2975 chômeurs. Son taux de chômage avoisine donc les 17%, à l'instar de Mâcon. L'agglomération et le département ont un taux de chômage bien moindre, autour des 10%. Les villes centre, malgré leur bon indice de concentration d'emploi, accueillent également des populations plus précaires et jeunes, dont l'insertion sur le marché de l'emploi est plus difficile.

Cela montre l'absence de corrélation entre le taux de chômage et l'offre d'emplois globale. Par ailleurs, il est important de préciser que le taux de chômage à Bourg-en-Bresse et Mâcon est très élevé pour la tranche 15-25 ans, pour laquelle plus d'un actif sur quatre est au chômage en 2020. Le taux de chômage sur tous les territoires de comparaison est cependant à la baisse depuis 2014, et notamment sur cette tranche d'âge.

7.1.4. Revenu médian

REVENU DISPONIBLE MÉDIAN PAR UNITÉ DE CONSOMMATION
Source : INSEE RP 2020

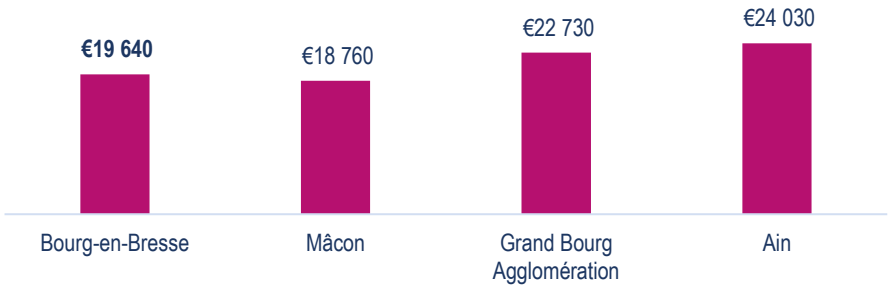

Rapport interdécile : Indique le rapport entre les revenus disponibles par unité de consommation du dernier décile (D9) et ceux du premier décile (D1). Autrement dit, le résultat montre le facteur de multiplication entre les revenus les plus faibles et les revenus les plus hauts du territoire.

RAPPORT INTERDÉCILE
Source : INSEE RP 2020

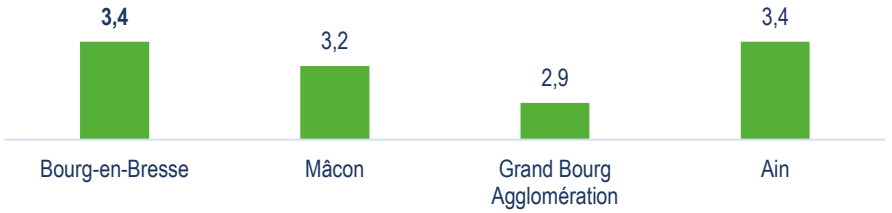

La population de Bourg-en-Bresse dispose d'un revenu disponible médian et d'un rapport interdécile semblable à la moyenne nationale : le revenu médian est autour de 20 000 € et le rapport interdécile à 3,4, avec de moins grands extrêmes de salaires à Bourg-en-Bresse qu'à l'échelle nationale. Cependant, l'agglomération burgienne et Mâcon offre de plus faibles rapport interdécile, témoignant de populations aux revenus plus homogènes. Par ailleurs, le revenu médian à Bourg-en-Bresse est de 3 000 € inférieur à celui de la population résidant dans l'agglomération, montrant une répartition socio-spatiale assez marquée. Le premier décile et le dernier décile sont en effet plus élevés dans l'agglomération qu'à Bourg-en-Bresse, montrant donc à la fois que la ville-centre accueille plus de populations précaires, et à la fois qu'elle accueille moins de ménages très aisés.

La carte des revenus disponibles des ménages ci-après montre une ségrégation socio-spatiale assez marquée. Les quartiers de grands ensembles (Reyssouze, Croix-Blanche), avec davantage de parc locatif social, sont ceux où les ménages ont le moins de revenus, avec le quartier du Mail. Les secteurs de la préfecture, de la gare et des Baudières sont les quartiers aux plus forts revenus, ce sont des quartiers proches du centre-ville, accessibles. Le centre-ville, Citadelle, Brou, Vennes Ouest et les Sardières sont les plus mixtes, avec des revenus plus dispersés. Enfin, les secteurs du Champ de Foire, de Peloux et les secteurs pavillonnaires sont des quartiers intermédiaires.

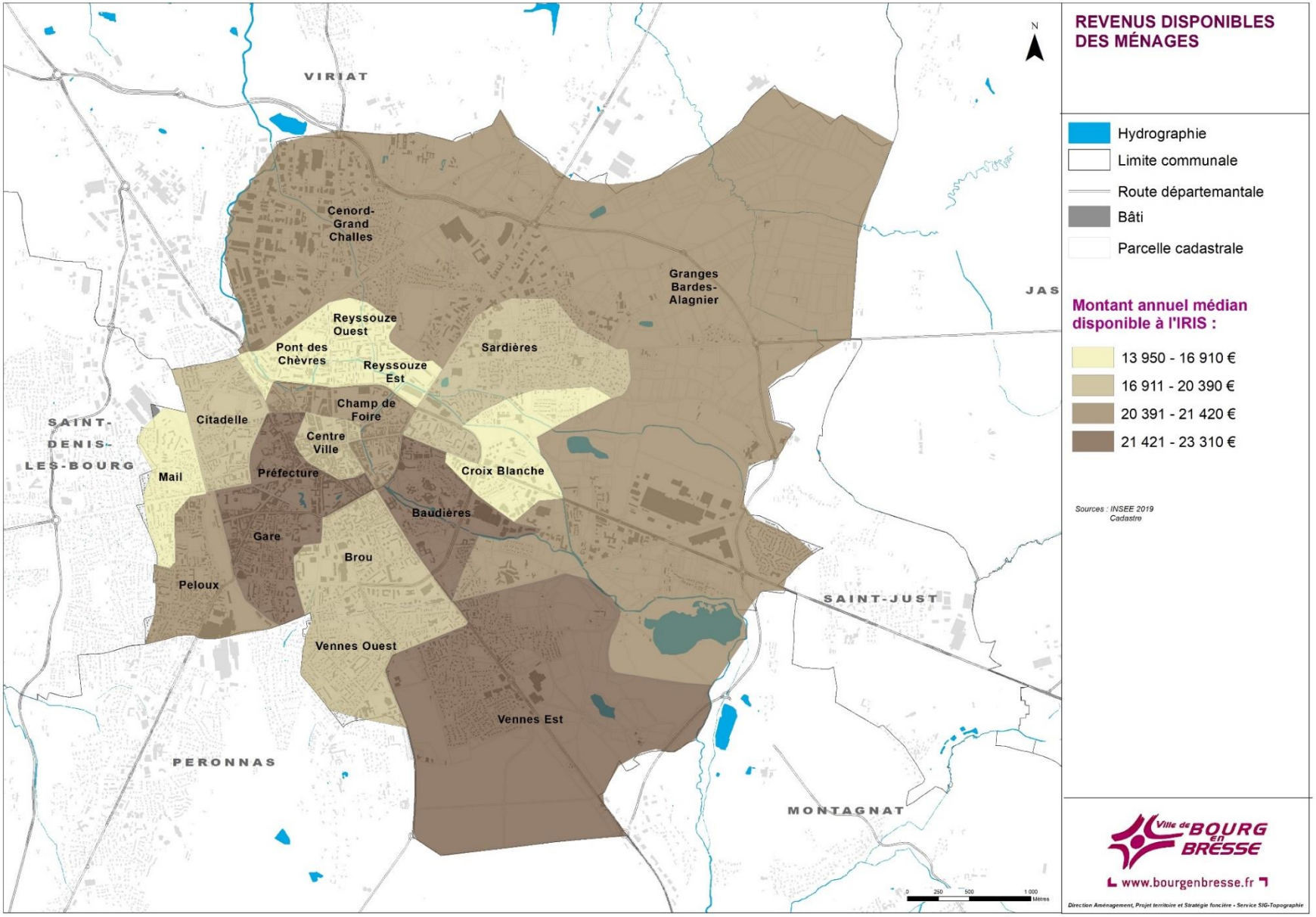

REVENUS DISPONIBLES DES MENAGES PAR IRIS

Source : Grand Bourg Agglomération

7.2. Catégories socio-professionnelles et typologies des emplois

7.2.1. Catégories socio-professionnelles

RÉPARTITION DES CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES DE LA POPULATION ACTIVE EN 2020
Source : INSEE RP 2020

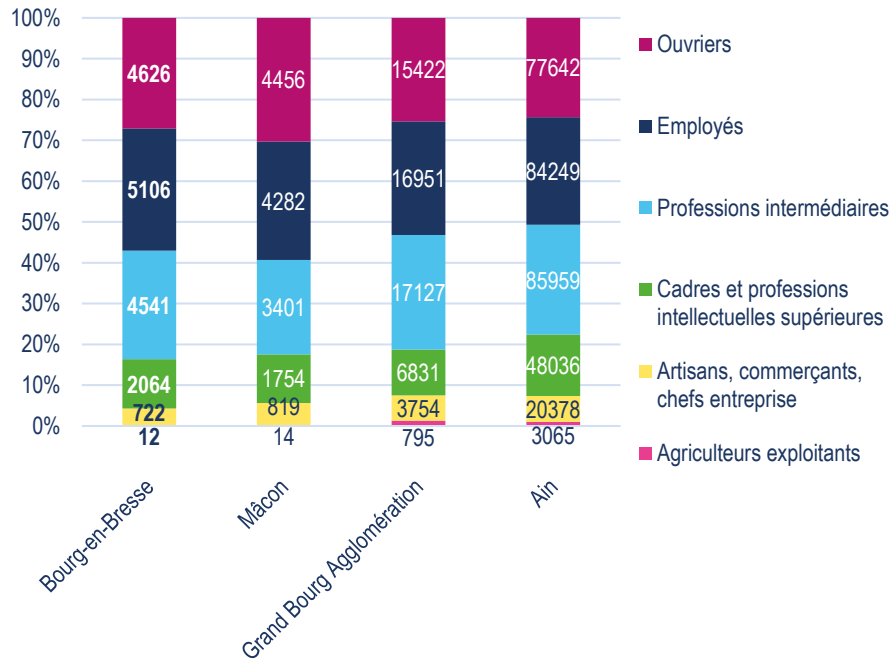

TAUX D'ÉVOLUTION ANNUEL DE LA POPULATION ACTIVE PAR CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES ENTRE 2009 ET 2020
Source : INSEE RP 2020

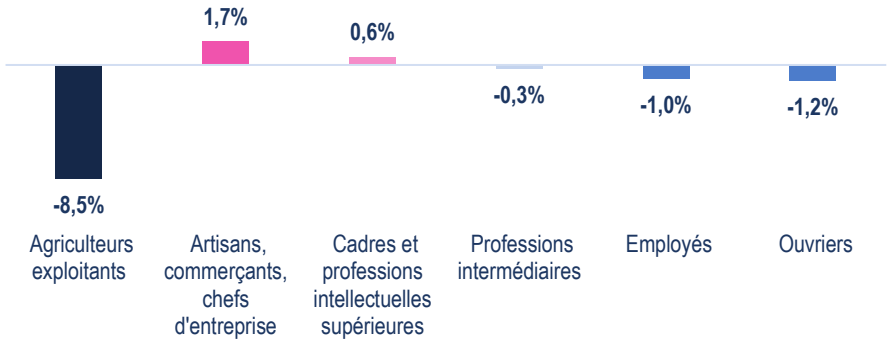

Professions intermédiaires : Ensemble des salariés dont les emplois se situent entre les employés et ouvriers d'une part et les cadres de l'autre. Elles regroupent 7 catégories d'emplois :

- Les professeurs des écoles et instituteurs
- Les professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Les professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- Les professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- Les techniciens
- Les contremaîtres et agents de maîtrise
- Le clergé et les religieux

Bourg-en-Bresse est marquée par une grande proportion d'actifs de profession intermédiaire et une faible part d'ouvriers, d'agriculteurs, d'artisans, de commerçants et de chefs d'entreprise. La part d'employés et de cadres est proche de celle des territoires de comparaison. Bourg-en-Bresse dispose globalement d'une population active plus qualifiée qu'à l'échelle de l'agglomération, mais moins qualifiée que celle des autres communes de l'unité urbaine ou du département. Les revenus disponibles médians par unité de consommation étant plus bas que ceux à l'échelle de l'agglomération, cela peut interroger le profil des actifs à Bourg-en-Bresse, tant sur leur âge que sur leur structure de ménage. En effet, dans le chapitre démographie que Bourg-en-Bresse dispose d'une forte proportion de moins de 25 ans et de ménages d'une personne par rapport à l'agglomération, plus

susceptibles d'avoir des revenus par unité de consommation moins hauts malgré des emplois plus qualifiés.

De plus, la population burgienne continue d'avoir des emplois de plus en plus qualifiés, sur la dernière décennie, les cadres et entrepreneurs sont en croissance, tandis que le nombre d'ouvriers, employés et professions intermédiaires sont en déclin. Le nombre d'agriculteurs a par ailleurs nettement chuté, se justifiant à la fois par une tendance nationale à la baisse du nombre d'agriculteurs par habitant, et par le fait que la commune disposait déjà d'un faible nombre d'agriculteurs pour lequel les petites variations sont plus visibles.

7.2.2. Secteurs d'activités

RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR SECTEURS D'ACTIVITES EN 2020
Source : INSEE RP 2020

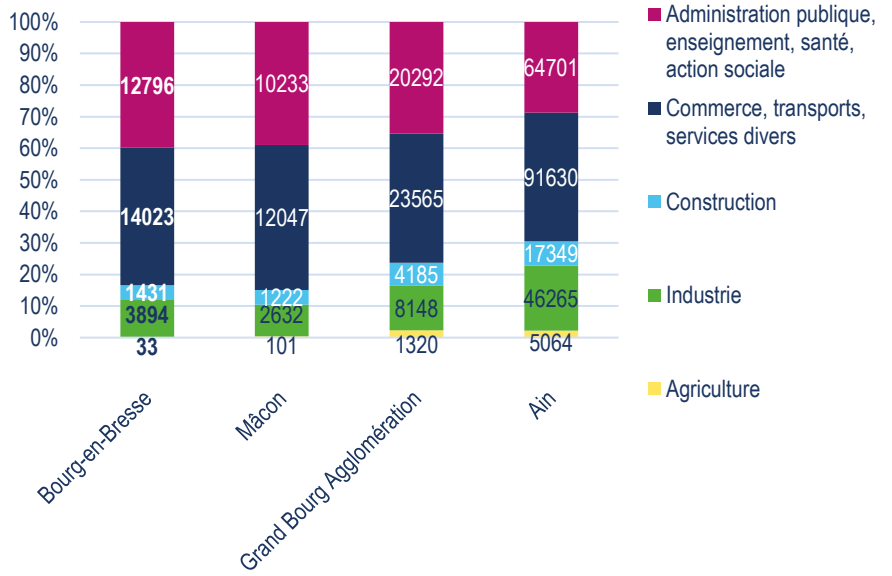

Les secteurs d'activités observés à Bourg-en-Bresse sont très similaires à ceux présents à Mâcon. Les emplois du secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale y sont surreprésentées par rapport à l'agglomération burgienne et au département et l'agriculture est sous-représentée. Cela est caractéristique des villes-centres concentrant de grands équipements publics, dans le domaine de l'administration, l'enseignement et la santé. Les secteurs de l'industrie et de la construction sont également peu pourvoyeurs d'emplois à Bourg-en-Bresse, puisque ces deux secteurs regroupés regroupent moins de 15% des emplois, pour près de 30% des emplois à l'échelle départementale. Enfin, le secteur des commerces, transports et services divers est dynamique, comparativement à l'agglomération et le département, et est le principal secteur pourvoyeur d'emplois (42% des emplois).

Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, transports, services divers	Administration publique, enseignement, santé, action sociale	Ensemble
-30	-716	-144	+70	+560	-260

VARIATION NETTE DU NOMBRE D'EMPLOIS PAR SECTEUR EN 2009 ET 2020

Source : INSEE RP 2020

TAUX D'ÉVOLUTION ANNUEL DU NOMBRE D'EMPLOIS PAR SECTEURS D'ACTIVITES ENTRE 2009 ET 2020
Source : INSEE RP 2020

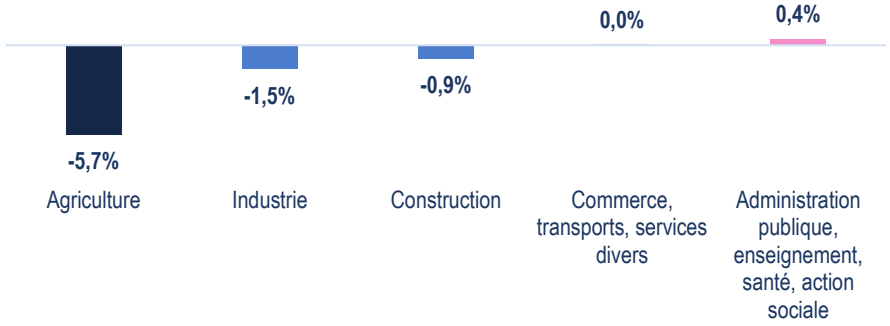

La répartition du nombre d'emplois décrite précédemment tend à s'accentuer puisqu'entre 2009 et 2020 les secteurs de l'agriculture, la construction et l'industrie ont continué à perdre des emplois, et que seul le secteur de l'administration a connu un gain d'emploi significatif.

SYNTHESE DES ENJEUX DE DYNAMISME ECONOMIQUE

CONSTATS	PREMIERS ENJEUX
○ Concentration des emplois dans la ville-centre, entrainant de nombreux flux de travailleurs venant d'autres communes de l'agglomération ou d'autres pôles urbains ; ○ Un flux de navetteurs important en direction de l'agglomération lyonnaise ; ○ Une stabilisation du nombre d'emplois sur la dernière décennie mais une perte importante d'actifs ; ○ Une part d'actifs peu élevée, au profit d'une diversité des profils de la population de plus de 15 ans ; ○ Une plus grande part de population précaire que dans le reste de l'agglomération et une grande mixité sociale ; ○ Une population moyennement qualifiée mais en cours d'évolution ; ○ Un frein du dynamisme agricole.	○ Maîtrise de la gentrification de la population, qui risque de réduire la mixité sociale ; ○ Renouvellement des actifs sur la commune, pour contrebalancer l'arrivée en retraite d'une partie de la population active ; ○ Maintien des emplois dans la ville-centre ; ○ Diversification de l'offre d'emplois, pour limiter la fuite des actifs vers l'agglomération lyonnaise.

8. Industrie, commerce et artisanat

8.1. Les zones d'activités

Les plus grandes zones d'activités économiques de Bourg-en-Bresse sont principalement situées en périphérie et aux entrées de la ville, les rendant visibles depuis les axes principaux. Une partie de ces zones est bien entretenue, certaines étant récemment aménagées avec une attention particulière portée à l'aménagement paysager, comme la ZAC des Belouses et Pennessuy. En revanche, la zone d'activité de Cénord présente un niveau d'imperméabilisation encore très élevé, ce qui pourrait justifier une optimisation et une requalification.

Des zones d'activité en entrée de ville/à l'extérieur du tissu urbain

La zone d'activités CENORD à cheval entre Bourg-en-Bresse et Viriat :

Cette zone d'activités économique est la plus ancienne à l'échelle de l'agglomération. La superficie totale de cette zone est de 122,1 ha, en 2021, elle accueillait 232 établissements et 2671 emplois. Les activités sur cette zone sont très variées : abattoirs, concessionnaires automobiles, magasins de matériaux de construction… Des cheminements piétons sécurisés longent les entreprises.

La Zone industrielle Est :

Cette zone de 138,3 ha environ est une zone spécifique du SCoT. Elle regroupe 2995 emplois et 103 établissements. Une des entreprises principales est Renault Trucks (100 ha) qui regroupe 1 500 emplois. Les autres établissements présents sont de nature commerciale. Cette zone est à proximité immédiate d'un quartier pavillonnaire.

VUE AERIENNE DE RENAULT TRUCKS
©Préfecture de l'Ain

La Zone d'activités NORELAN

Cette zone est une zone commerciale au nord-ouest de l'avenue de Bad Kreuznach et une zone d'activités économique au sud-est de l'avenue. Cette zone a l'avantage d'être située à côté de la rocade est. Son accès est donc facilité, notamment pour les habitants des communes voisines. La superficie de cette zone est de 43 ha. En 2021, elle accueillait 1975 emplois et 153 établissements. A l'ouest de la zone, on trouve des magasins variés : une enseigne de grande distribution à prédominance alimentaire, des magasins de vente d'articles de sport, de vêtements, une salle de sports, magasin d'informatique. De l'autre côté de l'avenue, les activités sont des activités tertiaires, de services pour les entreprises.

CENTRE COMMERCIAL DE LA ZAE DE NORELAN

©préfecture de l'Ain

Arcelor Mittal :

Au sud-ouest de Bourg-en-Bresse, le long de l'avenue de Lyon, on trouve une partie des entrepôts de Arcelor Mittal. Cette entreprise est à cheval sur Péronnas. Elle est à proximité immédiate de la gare SNCF de Bourg-en-Bresse.

Des zones d'activités économiques ou commerciales dans le tissu urbain

A l'intérieur de l'enveloppe urbaine de Bourg-en-Bresse, on trouve plusieurs zones commerciales :

Boulevard Paul Valéry : Ce pôle commercial d'une surface de 4,3 ha comprend un supermarché, des services, une pharmacie, un club de sports, un magasin de vêtements de sport. Il est situé à proximité immédiate du lycée Edgar Quinet.

Les Belles : Ce pôle commercial d'une surface de 11 ha comprend un vendeur de voitures d'occasion, un centre de formation, un office public du logement, un supermarché, un magasin de matériel médical, un cuisiniste. Ce pôle se situe le long de la RD1075, des pistes cyclables en site propre permet de se rendre facilement dans ces commerces.

Carrefour de l'Europe : Ce pôle commercial d'une surface d'environ 10,5 ha se situe autour d'un carrefour de plusieurs avenues : avenue des Belges, avenue des Sports, Boulevard Irène Joliot Curie, boulevard John Kennedy. Ce centre est au cœur d'un quartier dynamique, à proximité du Marcel Verchère et du collège Victoire Daubié. Dans ce pôle on peut trouver de nombreux commerces sont regroupés dans un centre commercial, un cinéma, un centre de formation, d'un magasin de d'articles de sports, une enseigne de restauration, etc.

Moissonnier : Ce pôle d'activités artisanales est situé le long de l'avenue de l'Egalité, sa surface est d'environ 7 ha.

Pennessuy : Cette centralité commerciale d'environ 23,2 ha borde la route départementale D979. Une grande partie de l'emprise foncière est destinée aux espaces de stationnement. On y trouve un centre commercial ; un atelier de réparation automobile ; des commerces de vente et de restauration variés. Une passerelle piétonne permet de traverser la route départementale D979 et d'accéder aux commerces de part et d'autre de la voie.

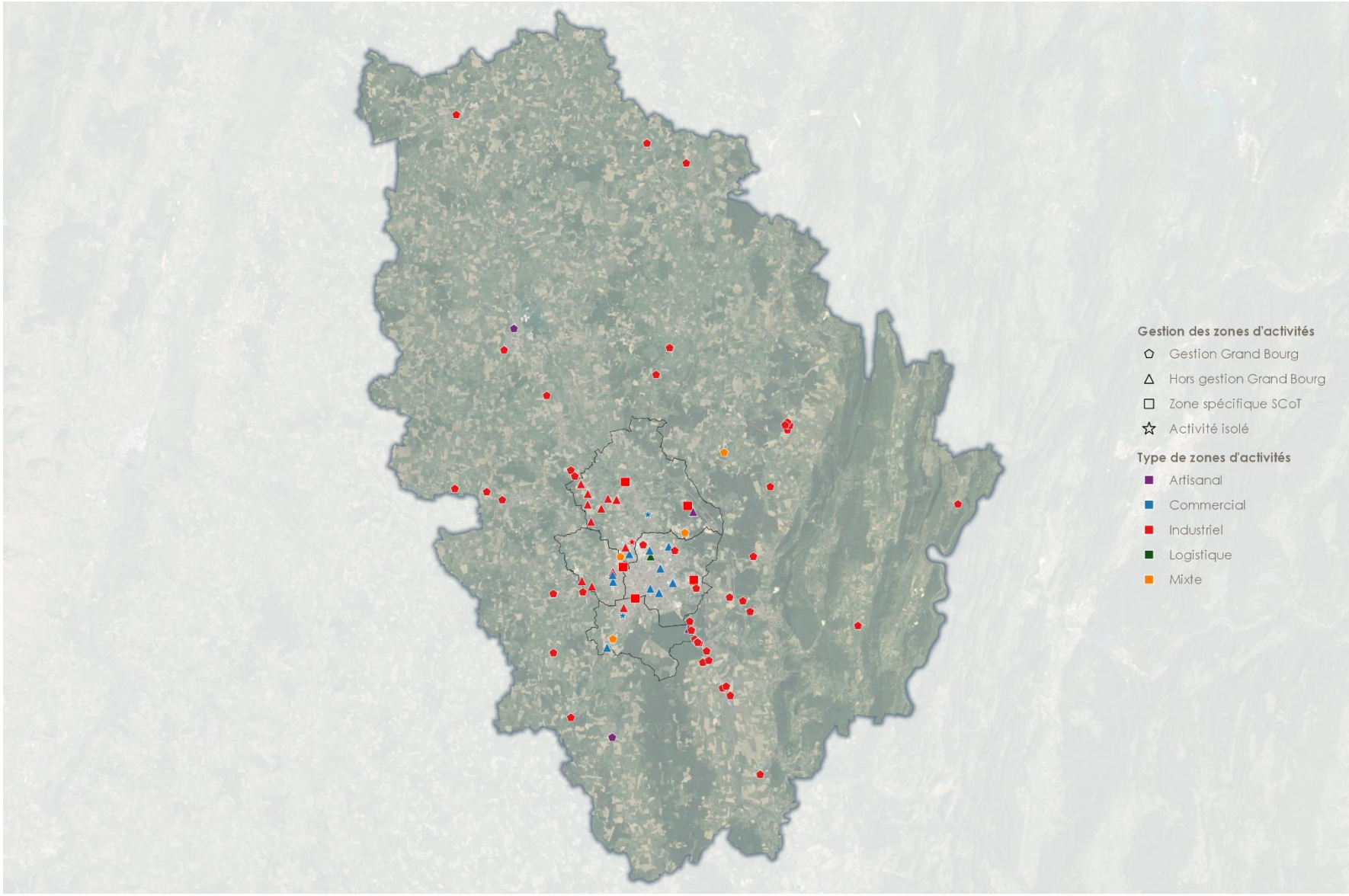

EMPLACEMENT ET TYPOLOGIE DES ZONES D'ACTIVITES A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

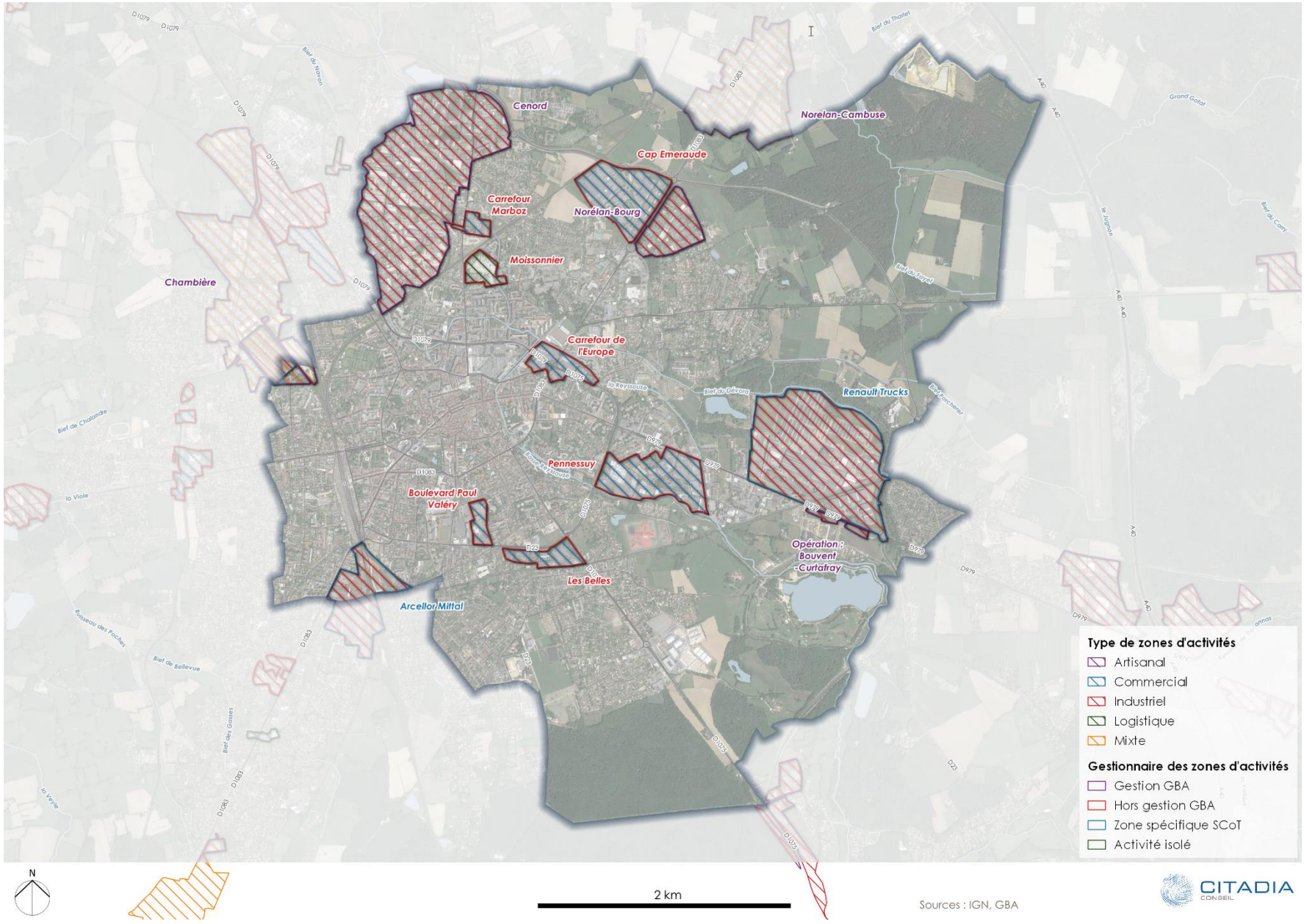

TYPOLOGIE DES ZONES D'ACTIVITES A L'ECHELLE COMMUNALE

SYNTHESE DES ENJEUX DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

CONSTATS	PREMIERS ENJEUX
○ La présence de groupes de renommée mondiale sur le territoire ; ○ Des zones d'activités économiques dynamiques pourvoyant beaucoup d'emplois locaux ; ○ Bonne accessibilité et bonne optimisation foncière des zones d'activités ; ○ Une saturation des activités économiques commerciales sur le territoire.	○ L'intégration des zones d'activités économiques dans le paysage ; ○ Assurer une bonne répartition des zones d'activités sur le territoire, et notamment en renforçant l'unité urbaine ; ○ La diversification des filières proches des grands groupes pour favoriser leur maintien sur le territoire ; ○ La difficile programmation du foncier.

9. Tourisme

9.1. Sites touristiques

9.1.1. Sites naturels

Les montagnes du Revermont, les gorges de l'Ain, la Bresse, la Dombes, le Bugey, la forêt de Seillon, sans oublier la rivière de l'Ain offrent un cadre idyllique pour se ressourcer. Il s'agit d'une nature sauvegardée, de grands espaces, de sentiers, de lacs et étangs qui permettent de s'évader en pleine nature.

- **Espaces naturels sensibles**

Grand Bourg Agglomération compte huit Espaces Naturels Sensibles qui dénotent de leur valeur paysagère, leur richesse écologique ou encore de leur géologie. Ces espaces ont été aménagés et mis en valeur pour inciter à les découvrir ; ils sont listés ci-dessous.

- Bocage Bressan du Sougey (Montrevel-en-Bresse)
- Forêt de Seillon (Péronnas)
- Étang de But (Saint-Étienne-du-Bois)
- Grotte et reculée (Corveissiat)
- Étang et marais des paccauds (Vescours)
- Marais de l'étang de Bizadan (Bresse Vallons)
- Vallon des Faulx (Ceyzériat)
- Haute vallée de l'Ain

GORGES DE L'AIN

Source : Morgane Monneret

GROTTE ET LA RECULEE

Source : Département de l'Ain

- **Rivière de l'Ain**

Située à environ 20 km à l'est de Bourg-en-Bresse, l'Ain est une rivière qui sculpte au creux des falaises calcaires une nature préservée et sauvage. Il est possible d'y faire certaines activités de « sensations fortes » comme du canyoning ou encore de l'escalade.

POINT DE VUE A CORVEISSIAT SUR LES GORGES DE L'AIN

Source : Département de l'Ain

- **Mont Myon**

Le Mont Myon situé sur le village de Pressiat, à seulement 30 minutes de Bourg-en-Bresse, est le mont le plus célèbre du Revermont. Du haut de ses 663 mètres, il offre un panorama à 360°. Depuis 1947, le site est classé au titre des paysages remarquables. Le Mont Myon est également un site reconnu pour le parapente.

COUCHER DE SOLEIL AU MONT MYON

Source : Franck Lechelle

PARAPENTE AU MONT-MYON

Source : Revairmontparapente

- **Lac de Montrevel en Bresse**

Situé à 20 minutes de Bourg-en-Bresse, ce lac offre plusieurs loisirs aquatiques (canoë, pédalo, plage aménagée…). Une partie du grand lac est classée Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique.

LAC DE MONTREVEL EN BRESSE

Source : Pierre Jayet

VOILE SUR LE LAC

Source : Morgane Monneret

- **Plan d'eau de la Grange du pin**

La Grange du Pin est à la fois une base de loisirs et un camping. Située sur la commune de Val-Revermont, elle offre une multitude d'activités en pleine nature (plage, paddle, sentiers VTT et de randonnées…)

- **Étang des Carronnières**

Cet étang, situé à l'entrée de la forêt de Seillon sur la commune de Péronnas, a été aménagé avec quelques tables de pique-nique et d'un espace barbecue.

LA GRANGE DU PIN

SOURCE : LA GRANGE DU PIN

ÉTANG DES CARRONNIERES

Source : Morgane Monneret

- **L'île Chambod**

Située sur la commune d'Hautecourt-Romanèche, à 30 minutes de Bourg-en-Bresse, l'île Chambod propose de nombreuses activités aquatiques (paddle, canoë, pédalo…).

ÎLE DE CHAMBOD

Source : Pierre Jayet

- **Grottes de Cerdon et de la Balme**

Les grottes de Cerdon sont situées sur les communes de Labalme et de Cerdon et les grottes de La Balme se trouvent sur la commune de La Balme-les-Grottes. Ainsi, elles sont situées à environ 40 minutes de Bourg-en-Bresse et offrent une visite souterraine guidée ou en autonomie. Les grottes de Cerdon proposent également des activités en lien avec la préhistoire (être archéologue le temps d'un instant, allumer un feu sans briquet ou allumette…).

GROTTES DE LA BALME

Source : Thomas Mercier

GROTTE DE CERDON

Source : Godin

- **Circuits de randonnées**

Plusieurs circuits de randonnées sont recensés sur la commune. Ils sont détaillés dans le tableau ci-après.

Itinéraires	Nom	Description
Pédestre	Liaison verte de Bourg-en-Bresse	Liaison verte de Bourg-en-Bresse au parc de loisirs de Bouvent. Circuit 5,2 km (1 h 20)
Vélo	Circuit l'Ain à vélo n°3 : Sur la route fleurie du Revermont	Dominant le bocage bressan, le Revermont matérialise les premiers contreforts des Montagnes du Jura... Jalonné de beaux villages fleuris, ce petit territoire unique est un petit paradis pour le cycliste. Boucle 79 km (6 h 30)
	Circuit l'Ain à vélo n°12 : Le pays où la volaille est reine	Une grande escapade en plein bocage bressan, terre d'élevage de la fameuse volaille dont la notoriété dépasse largement les frontières nationales. Boucle 71 km (6 h)
	Circuit l'Ain à vélo n°13 : Les raisons du cœur	Au départ de Bourg-en-Bresse, cette boucle permet de découvrir plusieurs points d'intérêt de la région, notamment le Monastère royal de Brou, la Porte des Jacobins, le centre fleuri de Vonnas ainsi que le Village Blanc. Boucle 43 km (3 h 30)
	Circuit l'Ain à vélo n°14 : Pour l'amour de l'art	Balade esthétique ou artistique... plaisir des yeux et découverte des savoir-faire autour de la faïence, du bois et de l'émail. Boucle 48 km (4 h)

TABLEAU 6: ITINERAIRES DE RANDONNEE TRAVERSANT LA COMMUNE DE BOURG-EN-BRESSE

LIAISON VERTE DE BOURG-EN-BRESSE AU PARC DE LOISIRS DE BOUVENT

Source : AP OTBBB

- **Parcours sportifs urbains**

En partenariat avec trois clubs sportifs, la commune de Bourg-en-Bresse a mis en place trois parcours sportifs dans la ville qui proposent des exercices et défis le long d'un itinéraire.

- **Lieux pour pêcher**

Il est possible de pêcher au parc de loisirs de Bouvent.

- **Trail dans le Revermont**

En raison de la diversité de ses paysages (collines, plateaux, sentiers forestiers…), la montagne du Revermont est idéale pour le Trail. Ainsi, plusieurs circuits ont été définis (Belvédère du Mont Grillerin, Crêtes de Treffort…). De plus, les terres du Revermont accueillent le cross-triathlon O'XYRACE chaque année, qui permet de réunir des athlètes provenant de différentes régions. Depuis 2022, se tient également un Trail nocturne en février : La Trace des Maquisards de l'Ain. En 2022, il s'est déroulé entre Bourg-en-Bresse et Oyonnax.

- **Parapente**

Il est possible de faire du vol en parapente sur le site du Mont-Myon, sur la commune de Treffort-Cuisiat.

- **Canyoning, escalade, via ferrata**

La montagne de l'Ain et ses falaises calcaires regorgent de sites où il est possible de grimper. Quatre activités encadrées sont proposées par des organismes privés sur le territoire de l'agglomération, dont une à Bourg-en-Bresse.

CANYONING PRES DE BOURG EN BRESSE

Source : Cap adrénaline

9.2. Offre culturelle et évènementielle

9.2.1. Musées

La commune de Bourg-en-Bresse possède deux musées listés ci-dessous :

- **Musée municipal de Bourg-en-Bresse** : aussi appelé musée de Brou ou musée des Beaux-Arts, il est situé dans le Monastère Royal de Brou, lui-même dans le centre-ville de Bourg-en-Bresse. Il est possible d'y retrouver une collection d'art et d'objets du XII^{ème} siècle à nos jours.

MUSEE DES BEAUX-ARTS

Source : Marine Bontemps

- **Musée de la mécanographie :** Situé dans le centre-ville de Bourg-en-Bresse, il s'agit du seul musée en France qui raconte l'histoire de la profession des techniciens de la mécanographie.

MUSEE DE LA MECANOGRAPHIE

Source : MLOTBBA

Au niveau de l'agglomération, le territoire possède également cinq autres musées, parmi lesquels on retrouve :

- **Calendrier Gaulis et Dieu de Coligny (Coligny) :** il s'agit de deux vestiges gallo-romains conservés au musée de Fourvière à Lyon, et dont les copies sont présentées dans le hall de la mairie de Coligny.

- **Douce enfance (Corveissiat) :** une association a reconstitué un magasin de jouets des années 50 : jeux, jouets, poupées, peluches et objets de puériculture. Une collection sur 2 étages dans une solide maison de pierre revermontoise.

- **Musée du Revermont (Treffort-Cuisiat) :** ce musée retrace les caractéristiques du patrimoine revermontois depuis le XVIII^{ème} siècle. Son remarquable potager-verger conservatoire montre près de 650 espèces de plantes locales.

MUSEE DU REVERMONT

Source : Agathe Gaubert

- **Écomusée maison de pays en Bresse (Saint-Étienne-du-Bois) :** ce musée présente l'évolution de la vie des paysans en Bresse à travers des bâtiments, mobiliers, costumes, traditions culinaires, objets datant des périodes du XV^{ème} au XIX^{ème} siècle.

ÉCOMUSEE MAISON DE PAYS EN BRESSE

Source : Jean-Paul Maître

- **Domaine des saveurs - Les Planons (Saint-Cyr-Menthon) :** une partie du Domaine abrite des collections d'objets traditionnels bressans (costumes, coiffes, mobiliers, tableaux…). Le musée fait également découvrir la gastronomie locale et « La ferme des Planons », classée Monument historique, témoigne de l'architecture de la Bresse.

DOMAINE DES SAVEURS

Source : Département de l'Ain, Agathe Gaubert

- **H2M - Espace d'art contemporain** : le H2M diffuse des œuvres contemporaines dans le cadre d'expositions monographique ou collectives, la mise en œuvre de

résidences, l'organisation de rencontres avec les artistes ainsi que des actions de médiation qui interrogent la réception des œuvres, leur mise e partage, leur « mise en culture ».

H2M – ESPACE D'ART CONTEMPORAIN

Source : Bourg-en-Bresse destinations

- **Apothicairerie** : ancienne pharmacie hospitalières toujours à son emplacement d'origine. Cette Apothicairerie est composée de trois pièces : un laboratoire dans lequel les religieuses concoctaient les préparation ; une bibliothèque qui raconte l'épopée du XVII aux XIXème siècle ; et une officine au mille et un contenants.

APOTHICAIRERIE

Source : Bourg-en-Bresse destinations

9.2.2. Évènementiel

L'unité urbaine de Bourg-en-Bresse et la commune de Bourg-en-Bresse organisent plusieurs événements récurrents au fil de l'année. Les plus grands événements de l'unité urbaine et les petits événements de la commune sont listés ci-dessous.

Les évènements majeurs :

- **Spectacle son et lumière Couleurs d'amour**

Il s'agit du plus grand événement culturel et touristique estival du territoire. Ce sont des projections lumineuses sur le patrimoine de la ville de Bourg-en-Bresse (Théâtre, Monastère royal de Brou, Hôtel de Ville de Bourg-en-Bresse), qui sont programmées entre juillet et septembre. L'année 2023 s'avère être la 9ème édition.

SPECTACLE SON ET LUMIERE

Source : Couleurs d'Amour Bourg-en-Bresse

- **Un été sous chapiteau**

Des événements culturels sont programmés en juillet (spectacles, ateliers, stages et séjours en famille) à Etrez-Bresse Vallons. L'année 2023 est la 5ème édition.

- **La Tannerie**

Scène de musiques actuelles, plusieurs concerts, résidences d'artistes, spectacles jeune publics, etc., sont proposés à l'année. La Tannerie c'est aussi un accompagnement des pratiques avec 4 studios de répétitions équipés, des actions d'accompagnement.

- Festivale BR'AIN de cirque :

Une dizaine de spectacle et concert gratuits ou payants, des animations, des ateliers, des jeux, etc., organisée par l'Ecole Techniques et des Arts du Cirque (ETAC).

- **Culturiosités**

Ce sont des événements revenant chaque printemps, afin de soutenir les démarches artistiques des écoles maternelles et élémentaires, des associations locales et de l'école de musique Bresse Dombes Revermont. Ces manifestations se déroulent à Certines, Tossiat, Saint-Martin-du-Mont et Druillat.

- **Les vendredis du Revermont**

Il s'agit de spectacles variés en plein air, dans plusieurs communes du Revermont. Ils sont organisés chaque été et se déroulent en juillet et en août.

- **Jazz day**

L'année 2023 est la 7ème édition de plusieurs concerts de jazz qui se déroulent en avril. En 2023, trois se sont déroulés à Bourg-en-Bresse.

- **Printemps des arts**

Il s'agit d'événements artistiques (concerts, spectacles, ateliers), se déroulant entre février et mai, sur les quatre communes de l'agglomération.

Les évènements locaux :

- **Festival A la folie…pas du tout !**

Il s'agit d'un festival de musique estival, avec une programmation en juillet et août. L'année 2023 est la 14ème édition. Il se déroule au monastère royal de Brou, à Bourg-en-Bresse.

- **Jeudis du Kiosque**

Il s'agit d'un festival de musique estival se déroulant de juin à août au square Simone Veil.

FESTIVAL A LA FOLIE

SOURCE : LA BELLE RENCONTRE

CONCERT, LES JEUDIS DU KIOSQUE

Source : Serge Buathier

- **Feux d'artifice**

La ville de Bourg-en-Bresse tire des feux d'artifice pour la fête Nationale du 14 juillet.

- **Les soirées Quinet République**

Depuis mai 2023, des animations sont proposées par la ville, place Edgar Quinet, chaque premier samedi des mois d'été.

Les associations :

- **Le Zoom** : un lieu dédié à la création, aux résidences artistiques et à la recherche des pratiques vidéos, arts, numériques et cinématographiques.

LE ZOOM

Source ; Bourg-en-Bresse magville

- **ALTEC** : association départementales dédiée à la diffusion des connaissances scientifiques, techniques et industrielles. Plusieurs activités sont proposées : expositions, outils pédagogiques à caractère scientifique, événements (fête de la science, cafés des sciences, etc.), animation du FabLab, diffusion de films et spectacles de sciences.

ALTEC

Source : Altec

- **La ferme à Jazz** : association proposant une programmation de concerts de jazz de septembre à juin dans une salle de spectacle de 182 places.

LA FERME A JAZZ

Source : Bourg-en-Bresse destinations

- **La maison des jeunes et de la culture Pop Corn** : danse, théâtre, musique ou encore arts visuels, cet établissement propose une vie associative qui permet à toutes les personnes d'accéder à l'éducation et à la culture.

MJC POP CORN

Source : MJC Bourg-en-Bresse

Les lieux de culture :

- **Le réseau lecture publique** : ce réseau compte trois établissements accessibles avec la même carte. La bibliothèque Albert Camus, la médiathèque Elisabeth et Roger Vailland et la médiathèque Aimé Césaire. Plusieurs services sont proposés dans ces sites : location de CD, postes informatiques, contes et lectures pour les enfants, etc. Ce réseau est également un service de portage à domicile pour les personnes à mobilité réduite, y compris celles immobilisées temporairement.

- **Cinémas La Grenette et l'Amphi** : deux cinémas sont implantés sur le territoire. Ils proposent plusieurs projections.

CINEMAS BOURG-EN-BRESSE

Source : Salles cinéma

Ainterexpo : 3 halls d'exposition accueillent chaque année toutes les manifestations à rayonnement régional ou national : salon de la gastronomie, salon du mariage, salon de l'habitat, les Floralies, etc. Cet établissement est aussi doté d'une salle de spectacle, Ekinox, connue pour sa programmation riche et diversifié.

AINTEREXPO

Source : Ainterexpo

9.4. Capacités d'hébergements

La commune de Bourg-en-Bresse détient plusieurs types d'hébergements touristiques.

- **Hôtels**

Une dizaine d'hôtels sont recensés sur la commune de Bourg-en-Bresse. La moitié se trouve le long d'axes routiers importants, notamment les départementales D1083, D1075 ou encore la D1079. Ces typologies d'hôtels correspondent plutôt à des hôtels étapes, qui ne bénéficient pas nécessairement au tourisme local, ou à des hôtels de voyageurs à titre professionnel (vers Ainterexpo par exemple).

D'autres hôtels sont situés dans le centre-ville de la commune. Il se place ainsi à proximité des attractions touristiques, des restaurants et magasins… Ils peuvent être plébiscités aussi bien par des touristes que des voyageurs professionnels.

Au 1er janvier 2023, l'INSEE estime la capacité des hôtels de la commune à 417 chambres. La plupart des hôtels sont 3 étoiles, et il n'y a ni hôtel 1 étoile, ni hôtel 5 étoile.

- **Camping et aires de service camping-cars**

Une borne service de camping-cars est située à proximité de la départementale D1083, à côté du centre nautique Carré d'Eau. Cependant, il n'est pas possible d'y stationner puisqu'il n'y a pas d'aire de stationnement.

- **Locations de vacances & résidences de tourisme**

Moins d'une vingtaine de locations de vacances sont disponibles sur la commune de Bourg-en-Bresse. Il s'agit essentiellement d'appartements en centre-ville.

Une résidence de tourisme est recensée sur la commune d'une capacité de 214 lits en 2023.

- **Chambres d'hôtes**

Deux chambres d'hôtes sont sur la commune de Bourg en Bresse. Les deux sont situées dans le centre-ville.

- **Plateforme Airbnb**

Près de 200 logements (regroupant notamment ceux cités ci-dessus) sont disponibles via la plateforme Airbnb pour un tarif de 71 € en moyenne. Ces derniers sont principalement concentrés dans le centre urbain de Bourg-en-Bresse, soit entre le quartier Préfecture et Champ de Foire.

À titre de comparaison, Macon dispose d'une offre plus importante puisque c'est près de 250 logements qui sont disponibles via la plateforme Airbnb.

- **Hébergements insolites**

Aucun hébergement insolite n'est présent sur la commune de Bourg-en-Bresse.

À l'échelle de l'unité urbaine de Bourg-en-Bresse, les hébergements touristiques sont essentiellement concentrés dans la commune de Bourg-en-Bresse. Ceci met en exergue l'attractivité touristique de la commune par rapport aux autres communes de l'unité urbaine (Viriat, Péronnas et Saint-Denis-lès-Bourg)

9.5. Rayonnement

Les touristes de Grand Bourg Agglomération sont à la fois des visiteurs locaux, nationaux et étrangers.

Plusieurs sites touristiques sont attractifs à l'échelle du département de l'Ain.

- **Culture et loisirs**

En 2022, à l'échelle du département de l'Ain, deux sites « culture et loisirs » de Grand Bourg Agglomération se trouvent sur le podium en termes de nombre de visiteurs. Tout d'abord, les Grottes de Cerdon ont dénombré 40 118 visiteurs, ce qui le positionne comme deuxième lieu de culture et loisirs visité. Il est suivi par le Monastère Royal de Brou (3ème position : 32 512 visiteurs).

Par rapport à 2019, le Monastère connaît une baisse de fréquentation de 20 %. Quant aux grottes de Cerdon, elles présentent une augmentation de fréquentation de 21 %.

- **Baignade et outdoor**

En 2022, à l'échelle du département de l'Ain, deux sites « baignade et outdoor » de Grand Bourg Agglomération se trouvent sur le podium en termes de fréquentation. La Plaine Tonique compte 90 775 entrées, ce qui la positionne en tête. Elle est suivie par l'île de Chambod-Merpuis qui dénombre 43 807 entrées. Par rapport à 2019, c'est respectivement une augmentation de 16 % et 47 %.

Plusieurs enjeux touristiques sont à anticiper pour favoriser l'essor du secteur et éviter qu'il ne soit impacté négativement.

- **Épisodes de sécheresse et canicule plus fréquents**

Un des enjeux majeurs du tourisme concerne le dérèglement climatique et notamment les épisodes de sécheresse et de canicules plus fréquents ainsi que les risques d'incendie accrus, qui limitent la pratique de certaines activités comme les randonnées.

- **Développer les randonnées pédestres et VTT**

En raison de la refonte du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) au niveau du Département de l'Ain, Grand Bourg Agglomération a décidé d'y inscrire des circuits dans l'objectif de répondre à un équilibre entre Bresse, Revermont et zones urbaines. De plus, il souhaite une mise en valeur de l'intérêt patrimonial (paysager, architectural, historique…).

À la suite d'échanges entretenus avec Aintourisme en 2020, Grand Bourg Agglomération souhaite développer le tourisme à vélo. Ainsi, le maillage des circuits sera revu afin de proposer des circuits cyclo-touristiques, en itinérance et de loisirs.

- **Menaces sur l'environnement, ressources limitées et hausse des prix**

D'après le livre blanc du tourisme de l'Ain de 2022, d'autres enjeux sont à considérer à l'échelle du département, notamment les menaces sur l'environnement (pollution, surtourisme, baisse de la biodiversité…), la hausse du coût des énergies, l'inflation et hausse du coût de la vie ainsi que les ressources humaines limitées et le risque de rupture de la chaîne de services.

SYNTHESE DES ENJEUX TOURISTIQUES

CONSTATS	PREMIERS ENJEUX
○ Une attractivité touristique dans les domaines des loisirs de pleine nature et de la culture ; ○ Plusieurs évènements annuels pouvant attirer un public plus lointain ; ○ Une grande dispersion des sites touristiques ; ○ Des hébergements concentrés à Bourg-en-Bresse, et en faible nombre.	○ Faire de Bourg-en-Bresse un point d'entrée des activités touristiques départementales ; ○ Promouvoir un tourisme respectueux de l'environnement.